



NATIONS UNIES

GROUPE SPÉCIAL DES DROITS DES PALESTINIENS

**BULLETIN SPECIAL SUR LA CELEBRATION DE
LA JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE
AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN**

1982

TABLE DES MATIERES

Pages

- I. Célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien
- II. Textes des déclarations faites et des messages reçus à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

A. Déclarations liminaires

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE	NOM ET TITRE
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	S. Ex. M. Massamba Sarré, président
Assemblée générale des Nations Unies, trente-septième session	S. Ex. M. Imre Hollai, président
Organisation des Nations Unies	M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général
Conseil de sécurité	S. Ex. M. Ozores Typaldos, président
Organisation de libération de la Palestine	M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et commandant en chef des forces révolutionnaires palestiniennes

B. Messages de chefs d'Etat

AFGHANISTAN	S. Ex. M. Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du parti démocratique et populaire, président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan
ARABIE SAOUDITE	Sa Majesté le roi Fahd Ibn Abdul Aziz, roi d'Arabie saoudite

TABLE DES MATIERES (suite)

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE	NOM ET TITRE	Pages
BAHREIN	Son Altesse le cheikh Isan bin Sulman Al-Khalifa, émir l'Etat de Bahreïn	
CAP-VERT	S. Ex. M. Aristides Pereira, président de la République du Cap-Vert	
CUBA	S. Ex. M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de Cuba et président du Mouvement des pays non alignés	
EGYPTE	S. Ex. M. Hosni Mubarak, président de l'Egypte	
EMIRATS ARABES UNIS	S. Ex. le cheikh Zayed Bin Sultan Al-Nahayan, chef de l'Etat des Emirats arabes unis	
HONGRIE	S. Ex. M. Pal Losoncsi, président du Conseil présidentiel de la République populaire hongroise	
INDONESIE	S. Ex. M. Soeharto, président de la République d'Indonésie	
IRAQ	S. Ex. M. Saddam Hussein, président de la République d'Iraq	
KOWEIT	Son Altesse le cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Sabah, émir de l'Etat du Koweït	
MALDIVES	S. Ex. M. Moumoon Abdul Gayoom, président de la République des Maldives	

TABLE DES MATIERES (suite)

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE	NOM ET TITRE	<u>Pages</u>
MALI	S. Ex. M. Moussa Traoré, général d'armée et président de la République du Mali	
MONGOLIE	S. Ex. M. Y. Tsendebal, président du Présidium du Grand Koural de la République populaire mongole	
NICARAGUA	Commandant de la Révolution Daniel Ortega Saavedra, chef de l'Etat et coordinateur du Conseil du gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua	
PAKISTAN	S. Ex. le général Mohammad Zia-ul-Haq, président de la République islamique du Pakistan	
POLOGNE	S. Ex. M. Henryk Jablonski, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne	
QATAR	Son Altesse le cheikh Kahlifa bin Hamad Al-Thani, prince de l'Etat du Qatar	
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE	S. Ex. M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande	
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	S. Ex. M. Souphanouvong, président de la République démocratique populaire lao	

TABLE DES MATIERES (suite)

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE	NOM ET TITRE	<u>Pages</u>
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	Camarade Kim Il-Sung, président de la République populaire démocratique de Corée	
ROUMANIE	S. Ex. M. Nicolae Ceausescu, secrétaire général du parti communiste roumain et président de la République socialiste de Roumanie	
SENEGAL	S. Ex. M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal	
SEYCHELLES	S. Ex. M. France Albert René, président de la République des Seychelles	
SOUDAN	M. le Président Nimeiri, président de la République démocratique du Soudan	
TOGO	S. Ex. le général Gnassingbe Eyadema, président fondateur du Rassemblement du peuple togolais et président de la République togolaise	
TUNISIE	S. Ex. M. Habib Bourghiba, président de la République tunisienne	
VIET NAM	S. Ex. M. Pham Van Dong, président du Conseil des ministres de République socialiste du Viet Nam	
YEMEN	S. Ex. le colonel Ali Abdulla Saleh, président de la République arabe du Yémen et commandant en chef des forces armées	

TABLE DES MATIERES (suite)

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE	NOM ET TITRE	<u>Pages</u>
YUGOSLAVIE	S. Ex. M. Peter Stambolic, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie	
ZAMBIE	S. Ex. M. Kenneth D. Kaunda, président de la République de Zambie	
C. <u>Messages de chefs de gouvernement</u>		
BANGLADESH	Lieutenant-général H. M. Ershad, président du Conseil des ministres du gouvernement de la République populaire du Bangladesh	
CHINE	S. Ex. M. Zhao Ziyang, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	Le secrétaire du Comité général populaire du Bureau populaire pour les affaires étrangères	
MAURITANIE	Le premier ministre de la République islamique de Mauritanie	
REPUBLIQUE DE COREE	S. Ex. M. Sang-Hyup Kim, premier ministre de la République de Corée	
D. <u>Messages de ministres des affaires étrangères</u>		
ARGENTINE	S. Ex. M. Juan Ramon Aguirre Lanari, ministre des affaires étrangères et du culte	

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
<u>PAYS, ORGANISATION OU ORGANE</u>	<u>NOM ET TITRE</u>
GRECE	S. Ex. M. Yannis Haralambopoulos, ministre des affaires étrangères
JAPON	S. Ex. M. Shintaro Abe, ministre des affaires étrangères
JORDANIE	S. Ex. M. Marwan Al-Qasem, ministre des affaires étrangères
MALTE	S. Ex. M. Alex Sceberras Trigona, ministre des affaires étrangères
OMAN	S. Ex. M. Yousuf Al-Alawi Abdullah, ministre d'Etat aux affaires étrangères
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
SURINAME	S. Ex. M. Harvey Naarendorp, ministre des affaires étrangères
TURQUIE	S. Ex. M. Ilter Türkmen, ministre des affaires étrangères
 E. <u>Messages de gouvernements</u>	
INDE	M. Khan, Parlement de l'Inde
IRAN	S. Ex. M. Saïd Rajaie-Khorassani, représentant permanent de l'Iran à l'Organisation des Nations Unies
NIGER	S. Ex. M. Idé Oumarou, représentant permanent du Niger à l'Organisation des Nations Unies
TRINITE-ET-TOBAGO	

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE

NOM ET TITRE

REPUBLIQUE SOCIALISTE
SOVIETIQUE D'UKRAINE

UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES

F. Déclarations de groupes régionaux à l'Organisation des Nations Unies

GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE	S. Ex. M. Wafula Wabuge, représentant permanent du Kenya à l'Organisation des Nations Unies
GROUPE DES ETATS ARABES	S. Ex. M. Mehdi Mrani Zentar, représentant permanent du Maroc à l'Organisation des Nations Unies
GROUPE DES ETATS D'AMERIQUE LATINE	S. Ex. M. Carlos M. Munis, représentant permanent de l'Argentine à l'Organisation des Nations Unies
GROUPE DES ETATS D'ASIE	S. Ex. M. Abdalla Saleh Al-Ashtal, représentant permanent du Yémen démocratique à l'Organisation des Nations Unies
GROUPE DES ETATS D'EUROPE ORIENTALE	S. Ex. M. Oleg Aleksandrovitch, représentant permanent de l'Union des républiques socialistes soviétiques à l'Organisation des Nations Unies

G. Déclarations d'organes des Nations Unies

COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES	S. Ex. M. Ignatius Benedict Fonseka, président
COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID	M. Vladimir Kravets, vice-président

TABLE DES MATIERES (suite)

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE	NOM ET TITRE	<u>Pages</u>
CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE	S. Ex. M. Noel Sinclair, vice-président	
H. <u>Déclarations d'organisations intergouvernementales et autres organisations ayant le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies</u>		
LIGUE DES ETATS ARABES	S. Ex. M. Clovis Maksoud, observateur permanent à l'Organisation des Nations Unies	
ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE	Le secrétaire général	
I. <u>Déclarations de mouvements de libération nationale</u>		
AFRICAN NATIONAL CONGRESS OF SOUTH AFRICA	M. Makatini, représentant	
PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA	M. Mafole, représentant	
J. <u>Organisations non gouvernementales</u>		
COMITE DE SOLIDARITE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE	M. Kurt Seibt, président	
COMITE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN	Mme Ellen Chrisman, présidente par intérim	
COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX	M. Frank Owen Abdulah, président	

TABLE DES MATIERES (suite)

PAYS, ORGANISATION OU ORGANE	NOM ET TITRE	<u>Pages</u>
CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX	M. Romesh Chandra, président	
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE		
ORGANISATION DE SOLIDARITE DES PEUPLES D'AFRIQUE, D'ASIE ET D'AMERIQUE LATINE (OSPAAAL)		
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LE PROGRES	M. Robert Thabit, représentant	
PALESTINE CONGRESS OF NORTH AMERICA	M. Jawad F. George, Administrateur exécutif	

I. CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE
AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été célébrée à New York et à Genève le lundi 29 novembre 1982.

Durant la semaine, les films "Jérusalem : prophètes et parachutistes" et "Oui, les Palestiniens ont des droits" ont été présentés à l'auditorium Dag Hammarskjöld.

Les deux séances extraordinaires que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenues le lundi 29 novembre, dans la salle du Conseil de tutelle, ont constitué l'événement marquant du programme de célébration à New York. Parmi ceux qui ont pris la parole, on relevait le Président du Comité, le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité. Le Président du Comité a donné lecture d'un message du Président de la trente-septième session de l'Assemblée générale. On trouvera ci-après le texte des messages et déclarations envoyés par les chefs d'Etat ou de gouvernement, les Ministres des affaires étrangères, le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et d'autres personnalités.

II. TEXTES DES DECLARATIONS FAITES ET DES MESSAGES REÇUS A
L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE
AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

A. Déclarations liminaires

Déclaration du Président du Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien, S. Ex. M. Massamba Sarré

Le 29 novembre de chaque année, nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette célébration solennelle entre dans le cadre du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-deuxième session.

Cet événement, qui a une portée mondiale, sert à attirer l'attention sur le sort du peuple palestinien et représente un aspect des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin à l'injustice dont il est victime depuis de nombreuses années.

L'intérêt croissant que suscite la célébration de cette journée prouve que la communauté internationale perçoit de mieux en mieux la réalité de ce problème complexe et est de plus en plus déterminée à réparer les injustices que le peuple palestinien a eu à subir depuis si longtemps.

Il est évident que le problème ne pourra pas être résolu si l'on ne permet pas au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans son propre Etat indépendant. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a établi un programme pour l'exercice de ces droits qui a été approuvé à maintes reprises par l'Assemblée générale. Toutefois, en raison de l'impossibilité, pour le Conseil de sécurité, de prendre des mesures positives, ces recommandations sont restées sans effet. Toute proposition qui prétendrait résoudre le problème sans tenir compte des éléments essentiels de ces recommandations serait vouée à l'échec et laisserait la région en proie aux troubles, perpétuant ainsi une situation dangereuse pour la paix et la sécurité internationale.

Conformément à son mandat, le Comité continue de suivre de près les événements qui affectent les droits du peuple palestinien à ne ménager aucun effort en vue de promouvoir l'application de ces droits. Notre préoccupation majeure est d'aboutir de toute urgence à une solution. Chaque jour qui passe sans que nous progressions sur cette voie ne fait que compliquer une situation déjà difficile. Chaque jour, Israël implante de nouvelles colonies sur la rive occidentale et à Gaza. Chaque jour, d'autres mesures sont prises en vue d'annexer illégalement ces territoires en défiant la communauté internationale et en faisant preuve d'un arrogant mépris pour les résolutions de l'Organisation. Malgré ces faits et actes, la communauté internationale reste fidèle à ses engagements dans le processus qui permettra au peuple palestinien d'exercer pleinement ses droits.

C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la tenue de la Conférence internationale sur la question de Palestine. Cette conférence est l'une des mesures importantes que la communauté internationale prendra au cours de l'année à venir dans le cadre des efforts qu'elle déploie sans relâche pour résoudre le problème.

On ne saurait trop souligner l'importance de cette conférence pour la recherche d'une solution. Elle constituera un effort concerté de la communauté internationale pour saisir, dans toute sa complexité, l'ensemble des problèmes en jeu et exposer au public les faits intéressant la question de Palestine. Le Comité espère que tous les Etats membres participeront à cette conférence en août 1983 et que ses résultats auront une grande portée.

Cette année, la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien revêt une signification particulière. Les événements de ces derniers mois, depuis l'invasion du Liban par Israël - qui a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines - jusqu'aux atrocités commises dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila, illustrent plus que jamais la nécessité urgente d'un règlement équitable du problème palestinien. Malheureusement, nous nous heurtons encore et toujours à l'intransigeance d'Israël. Sur la base de cette constatation, il est permis de penser que les actions d'Israël sont motivées non seulement par le souci de la sécurité nationale - comme il l'a dit maintes fois - mais aussi par son désir de conquérir de nouveaux territoires pour mieux concrétiser la notion de sécurité. C'est une intransigeance qui a réduit à néant tous les efforts déployés par la communauté internationale ainsi que toutes les propositions faites en toute bonne foi en vue d'apporter une solution au problème.

Israël a montré par ses actions et ses déclarations qu'il ne souhaitait aucun règlement, à moins qu'il ne satisfasse ses propres exigences. Dans la poursuite de ce dessein, ce pays a bravé l'opinion publique mondiale et a agi en violation du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Il est néanmoins réconfortant de constater que la communauté internationale commence à comprendre les véritables intentions d'Israël. Il est temps de mettre un frein aux ambitions de ce pays et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans sa propre patrie.

Autre signe encourageant, le peuple israélien lui-même commence à se rendre compte de la folie des politiques arrogantes pratiquées par ses dirigeants.

Depuis 35 années, l'Organisation des Nations Unies a dépensé beaucoup d'énergie à essayer de régler la question de Palestine. Une génération entière a pu suivre l'évolution de la situation qui a conduit peu à peu au problème le plus difficile et le plus inextricable qu'il lui faille résoudre. Cependant, les événements récents, et notamment les tragédies qu'ils ont entraînées, ont amené le monde à regarder les faits en face. C'est, d'une part, le droit du peuple palestinien de pouvoir exercer ses droits inaliénables dans son propre Etat indépendant. C'est, d'autre part, la garantie de la sécurité de tous les Etats de la région.

En cette journée et dans cette enceinte, nous devons rendre hommage au secrétaire général de l'Organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les initiatives qu'il a lancées et les efforts qu'il a déployés en vue de parvenir à une solution à ce problème complexe. Depuis son entrée en fonction, le secrétaire général a non seulement appelé l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la situation et sur la nécessité d'y trouver une solution juste et durable, mais en outre, il a décuplé ses efforts dans ce sens. Nous tenons à exprimer notre appréciation à la Division des droits des Palestiniens, placée sous

la direction compétente et dévouée de M. Yogasundram, ainsi qu'à M. Buffum, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. Dans l'exécution de son mandat, le Comité a toujours pu compter sur leur extrême compréhension et coopération dans notre quête pour la paix.

Nous sommes convaincus que ce problème, qui nous préoccupe tous tellement, peut être résolu si l'on fait preuve de persévérance et d'un esprit de justice vis-à-vis de toutes les parties intéressées. C'est un problème créé par l'homme, et l'homme peut - et doit - y trouver une solution juste et satisfaisante.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale à sa trente-septième
session, S. Ex. M. Imre Hollai

En qualité de Président de l'Assemblée générale à sa trente-septième session, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de participer à cette séance solennelle de célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette célébration est organisée dans le cadre de l'exécution du mandat de l'Assemblée générale et elle reflète la volonté des Etats membres de s'associer aux efforts visant à rendre justice au peuple palestinien qui est depuis trop longtemps victime d'une injustice flagrante.

Le temps n'a fait qu'aggraver la situation plutôt que d'apporter des solutions. De ce fait, notre Organisation est saisie de la question de Palestine depuis une génération, sinon même depuis qu'elle existe. En dépit de tous nos efforts, malheureusement, nous ne semblons pas nous être rapprochés d'une juste solution. Au contraire, nous sommes les témoins d'une dégradation toujours plus marquée de la situation.

Au cours des 35 dernières années, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions en vue de trouver la clef d'une solution. Mais ces résolutions sont restées lettre morte et le cours inexorable des événements a encore compliqué le problème, au point que nos efforts ont été réduits à néant. L'attente n'est jamais qu'une porte ouverte à de nouvelles violences qui pose de nouveaux problèmes exigeant de nouvelles solutions.

Pendant ce temps, la tragédie que vit le peuple palestinien continue. Les événements de l'été dernier, dominés par le massacre des civils des camps de Sabra et de Chatila au Liban, évoquent le souvenir des moments les plus sombres de la seconde guerre mondiale. On a souvent dit que le sentiment de culpabilité de l'humanité face aux atrocités commises pendant la seconde guerre mondiale jouait un rôle important dans le cours des événements qui sont survenus depuis au Moyen-Orient.

Si tel est le cas, il est normal que le massacre de la mi-septembre de cette année ait troublé notre conscience au point que nous devons insister sur une solution juste et immédiate aux souffrances du peuple palestinien. Nous devons à ces malheureuses victimes de redoubler d'efforts en vue de trouver une solution juste. Sinon, le cycle de la violence se poursuivra perpétuellement.

La communauté internationale a convenu de certains principes fondamentaux concernant ce problème. Le principe qui rejette l'expansion territoriale par la force, le droit inaliénable du peuple de Palestine à s'autodéterminer et à créer son propre Etat indépendant et le droit de tous les Etats de la région à la paix et à la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues ne sont que quelques uns des principes que soutient la communauté internationale à son écrasante majorité.

La stricte application de ces principes fondamentaux, s'appuyant sur les résolutions des Nations Unies qui s'en inspirent, nous rapprochera certainement d'une solution et contribuera à la paix et à la sécurité en général.

La séance d'aujourd'hui, où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, prend une importance particulière si l'on pense aux événements de l'été dernier. Elle nous donne l'occasion d'examiner les souffrances du peuple palestinien et de nous rappeler que la solution de ses problèmes présente un caractère de la plus grande urgence si nous voulons éviter de nouvelles violences et effusions de sang. Nous sommes tous conscients que tant que le problème du peuple palestinien ne sera pas résolu, la paix et la sécurité internationales demeureront compromises. En redressant les torts que le peuple palestinien a subi, nous servirons donc la cause de l'humanité tout entière. Assumons les responsabilités que nous confère notre Charte. Que cette journée soit celle où nous prenons l'engagement de nous consacrer à nouveau à la recherche d'une solution juste qui garantisse au peuple palestinien l'exercice de ses droits nationaux inaliénables.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres de votre comité, de m'avoir invité à prendre part à cette importante séance et à vous féliciter, avec le Comité, pour les efforts que vous déployez en vue de rendre au peuple palestinien ses droits inaliénables.

Déclaration du secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar

Cette année, la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien revêt une singulière importance. Les événements graves et tragiques qui se sont déroulés ces derniers mois au Liban, marqués par la violence et les effusions de sang, illustrent pour nous de la façon la plus convaincante la nécessité de trouver - de toute urgence - une solution au problème de Palestine qui élude tous nos efforts depuis 35 ans.

En dépit de tous nos efforts, nous ne sommes pas encore parvenus à une solution qui garantirait une paix juste et durable dans la région. En fait, la situation s'est tellement dégradée que nous avons récemment été les témoins consternés du massacre d'hommes, de femmes et d'enfants désarmés dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila à Beyrouth. Cette conclusion tragique aux événements de l'été dernier au Liban soulignent encore une fois, avec une tragique éloquence, l'urgence d'une solution pacifique.

Après autant d'années de débats, la communauté internationale s'accorde généralement sur certains éléments fondamentaux d'un tel règlement. Pour concilier les aspirations et les intérêts vitaux de toutes les parties intéressées, le règlement devra répondre aux conditions suivantes : le retrait des forces israéliennes des territoires occupés, le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de son droit à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, libres de toutes menaces et coups de force et, enfin, un règlement équitable du problème palestinien fondé sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination. A cet égard, la question de Jérusalem reste de première importance.

La recherche d'une paix durable au Moyen-Orient est d'autant plus importante que l'évolution du conflit risque fort de menacer sérieusement la paix et la sécurité internationales. Il est donc vital que toutes les parties intéressées n'épargnent aucun effort pour garantir un règlement pacifique, juste et durable.

Diverses initiatives de paix au Moyen-Orient ont été prises cette année, tant dans l'Organisation qu'au dehors. On a avancé des propositions qui méritent d'être attentivement étudiées. Le fait qu'elles contiennent des éléments qui ne sont pas acceptables par l'une ou l'autre des parties ne doit pas nous faire perdre espoir. Ce qu'il faut, c'est un effort diplomatique hardi, créatif, énergétique et efficace qui permettra d'élaborer l'assise commune d'un règlement équitable.

J'ai le vif espoir que tous les gouvernements et toutes les autorités intéressés feront maintenant un effort nouveau et résolu pour se rapprocher de ce règlement juste et durable du problème de Palestine et des autres éléments du conflit au Moyen-Orient.

L'Organisation des Nations Unies, j'en suis convaincu, a un rôle constructif et essentiel à jouer dans le processus de paix. Pour ma part, je réaffirme ma volonté de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour faire progresser cet effort de paix et pour créer un climat propice à la négociation.

Monsieur le Président, le Comité, que vous dirigez avec talent, a travaillé sans relâche à défendre les droits des Palestiniens. Il a joué un rôle important en assurant que malgré toutes les difficultés rencontrées, les droits du peuple palestinien ne sont pas oubliés. Je forme des vœux de succès pour vous-même et pour le Comité, et je rends hommage au travail que vous accomplissez.

Déclaration du Président du Conseil de sécurité,

S. Ex. M. Ozores Typaldos

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de m'avoir invité à participer, en qualité de Président du Conseil de sécurité, à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Cette séance d'aujourd'hui nous permet de réaffirmer à nouveau l'engagement, pris par la communauté internationale, d'appuyer la lutte du peuple palestinien. Cette journée spéciale, dont la tradition remonte à 1977, contribue à souligner l'attention que le monde entier porte au peuple palestinien et le fait que la communauté internationale reconnaît chaque jour d'avantage l'importance primordiale d'une solution juste au problème palestinien, non seulement pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

Du fait des événements qui se sont récemment déroulés dans cette région, il est plus impératif que jamais que la communauté internationale comprenne que la quête d'une paix juste et durable au Moyen-Orient est étroitement liée au règlement du problème du peuple palestinien. Les travaux du Comité visent à permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, droit reconnu par les Nations Unies. Les efforts déployés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien visent à favoriser une solution équitable à l'un des plus ardues qui confrontent l'Organisation des Nations Unies.

Depuis de nombreuses années, le Conseil de sécurité consacre beaucoup d'attention à la situation au Moyen-Orient, toujours conscient de l'inévitable dimension palestinienne du problème et du fait que sa solution est centrale à une solution juste de la question.

Guidé par les responsabilités que lui donne la Charte, le Conseil de sécurité poursuivra ses efforts en vue de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient pour le bénéfice de toutes les parties intéressées et notamment, bien entendu, du peuple palestinien.

Déclaration du Président du Comité exécutif de l'Organisation
de libération de la Palestine, commandant en chef des forces
révolutionnaires palestiniennes, M. Yasser Arafat

C'est pour moi un plaisir d'exprimer au Président et au Comité, à l'Organisation et aux peuples du monde entier nos remerciements sincères et notre profonde reconnaissance pour les positions fermes adoptées par le Comité et pour les actions qu'il a lancées sous la courageuse direction de son président, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des droits de l'homme.

Le 19 novembre 1982, les Nations Unies célèbrent à nouveau, avec les peuples du monde, la Journée internationale de solidarité avec notre peuple dans sa révolution et dans son combat pour les droits inaliénables à l'autodétermination et à la fondation d'un Etat indépendant. Ainsi, en appuyant la légitimité de la lutte du peuple palestinien contre l'agresseur qui occupe son territoire et qui persiste à le confisquer et à l'annexer, la conscience du monde condamne aujourd'hui les actions lancées contre notre peuple, les massacres dont il a été victime et la guerre d'extermination et de génocide qu'a déclenchée contre lui le gouvernement israélien avec l'appui des autorités américaines.

Notre peuple se félicite que les Nations Unies, les peuples du monde et l'opinion publique mondiale soient plus que jamais aux côtés du peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer ses droits face à l'intransigeance de l'occupant israélien - et de ceux qui sont de connivance avec lui - et que l'Organisation des Nations Unies veuille trouver une solution équitable au problème du peuple

palestinien afin de mettre un terme à la guerre de génocide dont il est victime. C'est là la seule façon possible de mettre fin à ce foyer de tensions au Moyen-Orient qui continuera à menacer la sécurité dans le monde entier tant qu'existent ces facteurs explosifs.

Pour atteindre ce but, les Nations Unies, avec le soutien des peuples du monde, ont proclamé le 29 novembre Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Mais le gouvernement israélien, avec l'appui des autorités américaines, s'est cantonné dans l'arrogance. Au lieu de mettre fin au siège des territoires occupés et de lever leur menace de guerre, les Israéliens étendent leur occupation. Pour nous, c'est là un nouveau problème qui fait partie du plan expansionniste israélien.

Israël essaie d'annexer des régions libanaises et de les ajouter à ses autres territoires occupés. Le 4 juin dernier, deux peuples - celui de la Palestine et celui du Liban - ont été victimes de la guerre d'extermination. Les forces aériennes, terrestres et navales israéliennes ont envahi le Liban pour y lancer une guerre d'occupation qui continue aujourd'hui encore. Une grande partie du territoire libanais a ainsi été occupée. Des dizaines de milliers de vies ont été sacrifiées. On compte aussi de nombreux blessés et de graves dégâts matériels. Le siège a été mis devant Beyrouth-Ouest et la capitale libanaise a été entièrement détruite par les bombardements aériens, terrestres et navals qui se sont poursuivis jour et nuit pendant trois mois.

Le chef d'état-major de l'armée ennemie a reconnu avoir mis en oeuvre les armes américaines les plus modernes, notamment des bombes-grappes et des engins au phosphore. Cette offensive a abouti à la destruction de Beyrouth et a fait de nombreux morts parmi les hommes, les femmes et les personnes âgées. Les Palestiniens et les Libanais ont été durement touchés par cette agression qui leur a infligé des pertes sévères. Au Sud-Liban, les Palestiniens ont également été victimes, de la part des forces israéliennes d'occupation, d'une agression qui n'est pas sans rappeler les crimes des nazis et des fascistes.

Les occupants ont détruit 14 camps palestiniens, malgré l'héroïque résistance des habitants des camps. De plus, 3 villes et 32 villages libanais ont été détruits. Des centaines de Libanais et de Palestiniens y sont aujourd'hui sans abri.

Les forces d'occupation d'Israël ne permettent pas à l'ONU de prêter assistance aux victimes de l'occupation et de l'agression. Les peuples héroïques du Liban et de la Palestine ont fait face à l'armée israélienne et lui ont résisté, faisant l'admiration du monde entier, d'autant plus qu'ils tenaient tête à une armée déployant des armes de destruction parmi les plus modernes et les plus avancées. Ils ont accompli un miracle et ils méritent notre admiration. Les deux peuples n'ont pas hésité, car ils savaient qu'ils défendaient une cause juste. N'eût-ce été la justice de leur cause, ils n'auraient jamais pu soutenir le siège de Beyrouth et en sortir la tête haute, résolus à défendre leur cause jusqu'à la victoire.

Cependant, après le retrait des forces révolutionnaires palestiniennes de Beyrouth-Ouest, conformément à l'accord garanti par les Etats-Unis et par d'autres Etats, par lequel les Etats-Unis s'engageaient à ne pas permettre aux Israéliens d'occuper Beyrouth-Ouest et à protéger les civils palestiniens et leur famille, la réalité de la situation au Moyen-Orient est apparue aux yeux de tous, car Israël envahit Beyrouth par la force armée sans juste raison ni légitimité, occupa et mit à sac la ville, tua ses habitants ou les expulsa de la zone. Les Etats-Unis oublièrent leurs obligations et leur engagement et prétendirent qu'ils ne savaient rien de ce qui se passait, se limitant ensuite à des protestations verbales plutôt que de prendre les mesures concrètes et spécifiques que la situation exigeait. Cette occupation de Beyrouth aboutit aux massacres odieux de Sabra et Chatila au cours desquels des milliers d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants furent tués et enterrés dans des fosses communes. Certains moururent écrasés par l'effondrement de leur maison. Les camps furent pris dans l'étau de la terreur. Les troupes d'occupation embarquaient les prisonniers sur des bacs et les jetaient à la mer après les avoir torturés. Beyrouth fut ensuite mise à sac et les pillages se poursuivent encore. Les néo-fascistes ont perpétré leurs crimes avec un mépris total des droits de l'homme.

Ici, je suis forcé d'imputer aux Etats-Unis la responsabilité de tous les événements qui se sont produits dans les camps de Beyrouth-Ouest après le retrait des forces révolutionnaires palestiniennes, depuis l'occupation par les forces israéliennes et les exactions, les atrocités et le pillage de tous les biens civils qu'elle a entraînés, jusqu'aux massacres de Sabra et Chatila. La responsabilité de ces crimes n'incombe pas uniquement aux néo-fascistes qui en furent l'instrument, mais avant tout à ceux qui les ont laissés pénétrer dans les camps, c'est-à-dire l'armée et le gouvernement israéliens. L'enquête judiciaire qui se déroule actuellement révèle les responsabilités et condamne Sharon et Begin.

Nous devons aussi être conscients de la responsabilité du gouvernement des Etats-Unis qui avait garanti, par la voix de son envoyé, Philip Habib, que de telles actions ne se produiraient pas, mais qui retira sa force d'interposition avant l'expiration du délai convenu de deux semaines et qui exerça des pressions pour que les autres forces se retirent aussi. Si le gouvernement des Etats-Unis s'était vraiment ému des événements, s'il avait vraiment voulu les empêcher, il aurait agi différemment et les paroles prononcées pour tromper l'opinion publique n'auraient pas été entendues. Voilà la preuve de la collusion entre Israël et les Etats-Unis contre les Palestiniens et même contre les Libanais. Le plus étrange est que le gouvernement des Etats-Unis appuie et encourage la politique de Begin et, en pratique, s'aligne sur elle. Cette situation continue, et nous le déplorons.

Ainsi, le Liban est entré dans une nouvelle phase de terrorisme sous l'occupation israélienne. Depuis le début, le gouvernement israélien, avec l'aide de celui des Etats-Unis, a tenté de séduire certains milieux libanais, prétendant que l'occupation était un moyen d'obliger les forces à quitter le Liban, qu'elle visait seulement à débarasser le Liban des forces de l'OLP. Mais on s'est ensuite rendu compte que l'objectif prioritaire était d'occuper le Liban dans le but de démembrer le pays afin de permettre aux Israéliens de s'appropriier les eaux du Litani et de provoquer une nouvelle scission dans le pays entre les religions.

A fort juste raison, rares sont ceux qui prêtent quelque crédit aux arguments avancés par les Américains selon lequel les forces israéliennes doivent se retirer du Liban. Si les Etats-Unis ne prennent aucune mesure d'ordre pratique pour prouver la véracité de leurs dires, leur appui à l'armée israélienne ne fera que consolider l'occupation et encourager Israël dans son arrogance.

Voilà les pièces à conviction. Voilà comment les Etats-Unis nous ont traités. Au début, les Etats-Unis proclamaient leur appui à la résolution de 1947 sur la partition de la Palestine qui prévoyait la fondation de deux Etats, un Etat palestinien et un Etat juif. Ils votèrent ensuite pour les résolutions invitant Israël à se retirer des territoires occupés en 1949 et pour celles qui demandaient que les réfugiés puissent rentrer dans leurs foyers. Mais, en un même temps, les Etats-Unis continuaient à fournir à Israël une assistance dans tous les domaines : financier, renseignement, politique, militaire, diplomatique et économique. De ce fait, l'arrogance d'Israël n'a fait que croître et il a consolidé son occupation. Cette action a abouti à une grave détérioration de la situation.

Puis ce fut l'occupation de Beyrouth qui a anéanti la crédibilité du gouvernement américain et a souillé l'honneur militaire des Etats-Unis dont les troupes participaient à la force multinationale chargée de protéger Beyrouth pendant le retrait des forces palestiniennes.

Nous devons donc examiner le plan proposé par le président Reagan le 1er septembre 1982, malgré les hésitations et les objections qu'il m'inspire. Ce plan n'aura de signification que si des pressions réelles sont exercées sur le gouvernement Begin. Telle sera la preuve des bonnes intentions du plan. Sinon, cette nouvelle tentative de parvenir à une solution pacifique ne sera qu'une manœuvre pour neutraliser l'opposition arabe aux crimes d'Israël au Liban, pour donner aux Israéliens le feu vert en ce qui concerne l'accord signé par Philip Habib et pour renier l'engagement solennel pris par les Etats-Unis, la France et l'Italie.

Il semble que le gouvernement américain veuille faire vivre le monde dans l'illusion pendant un certain temps afin de donner à Israël le temps de consolider son occupation d'une partie du territoire libanais, d'étendre son emprise à d'autres territoires palestiniens et arabes et d'implanter de nouvelles colonies sur la rive occidentale du Jourdain, à Gaza et sur les hauteurs du Golan. Au lieu de s'efforcer de mettre un terme à cette situation, le gouvernement des Etats-Unis essaie d'imposer la reconnaissance de l'Etat d'Israël comme condition sine qua non à toute initiative de paix dans la région. Voilà comment il se dérobe. C'est comme s'il offrait une prime aux agresseurs et aux criminels qui ont commis ces atrocités contre le Liban et contre les réfugiés palestiniens dans les camps. A ce stade, je me demande s'il existe une situation aussi déséquilibrée que celle-ci.

Cela ne prouve-t-il pas que la consolidation de l'occupation israélienne est l'objectif numéro un de la politique d'expansion et de peuplement des territoires occupés ?

L'attitude du gouvernement américain face aux événements de notre région démontre qu'il est totalement irresponsable et qu'il ne sait pas reconnaître les intérêts véritables du peuple américain, ni sa réputation mondiale, ni la paix et la sécurité internationales. Sinon, le gouvernement israélien n'aurait pas pu défier le monde entier.

Je voudrais maintenant m'adresser au gouvernement américain : vous ne pouvez pas ménager la chèvre et le chou, prétendant que vous désirez la paix dans la région ou que vous voulez trouver une solution acceptable par les parties intéressées tandis que, par vos initiatives, vous soutenez l'agresseur et avalisez son agression et son occupation.

Malgré l'attitude du gouvernement américain, je dois cependant remercier le peuple américain et lui exprimer ma reconnaissance, car il a commencé à manifester son soutien au peuple palestinien et à sa cause juste et équitable et il rejette l'occupation du Liban et de la Palestine par Israël. Cette noble attitude du peuple américain pendant la guerre d'agression perpétrée par Israël contre notre peuple au Liban, et plus particulièrement pendant le siège de Beyrouth, confirme que le peuple américain - dont Washington, Lincoln et Roosevelt sont les dignes fils - est capable d'exiger que son gouvernement suive son exemple. Je tiens aussi à exprimer mon admiration et toute ma reconnaissance aux juifs américains et à toutes les forces juives en Israël qui se sont prononcés contre l'agression israélienne et contre les massacres commis par l'armée israélienne et ceux qui ont adopté une position favorable aux droits du peuple palestinien à s'autodéterminer et à fonder son propre Etat. Je tiens à déclarer que ces prises de position nous encouragent dans notre lutte pour les droits, l'équité, l'humanité et la paix dans notre région et dans le monde entier.

Je souhaite également à exprimer mes remerciements et ma plus grande reconnaissance aux peuples, aux masses qui ont manifesté leur soutien à notre cause sans la moindre hésitation. Je parle des peuples amis des Etats socialistes, des pays non alignés, des pays d'Afrique et des pays islamiques qui nous ont appuyés en s'inspirant de leurs principes authentiques et qui, officiellement et spontanément, ont accordé leur soutien à notre peuple et à notre révolution devant toutes les instances et à tous les niveaux. A ces peuples, je dis que notre peuple n'oubliera jamais leur noble réponse et leur soutien à notre juste cause.

Dans ce contexte, nous notons en outre la position nouvelle prise par certains pays d'Europe occidentale en faveur des droits du peuple palestinien et de sa juste cause. Les changements positifs qui sont intervenus chez ces peuples méritent notre plus grande reconnaissance. Ils se sont exprimés par des prises de position officielles et par des manifestations populaires.

L'occupation du Liban n'était pas dirigée uniquement contre la révolution palestinienne et contre le Liban : elle visait aussi à frapper un coup contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, à tenter de l'intimider et de saper son moral, car l'objectif premier d'Israël est la liquidation de la révolution palestinienne. A cette fin, les forces israéliennes d'occupation ont renforcé leur répression, leurs initiatives et leurs actions contre les régions occupées. Des milliers de gens ont été arrêtés et jetés en prison. De nombreux manifestants ont été tués. Nous avons entendu des écrivains et des journalistes s'élever contre ces actions et nous avons récemment vu les mesures prises contre les professeurs d'université et les juristes qui avaient pris position en faveur de la révolution palestinienne.

Mais nous avons prouvé que nous sommes au-dessus de tout cela et que nous connaissons tous les complots ourdis contre nous. Ni la guerre psychologique ni les complots n'ont affecté notre résolution et ni les incarcérations ni les tortures infligées aux prisonniers n'ont pu entamer notre résistance. Notre marche continue, dans l'unité, en rangs serrés, où que nous vivions.

Aujourd'hui, je m'adresse à ces héros et je rend hommage à leur résistance. Je salue ceux que l'on a jetés en prison. Et je m'incline en adressant une prière à Dieu parce que les femmes - les veuves et les mères - luttent aussi. Je suis certain que le soleil de la liberté brillera enfin sur notre Etat indépendant.

Parce que nous sommes convaincus que notre cause est juste et malgré les difficultés que nous confrontons, malgré les sacrifices qui nous sont imposés, malgré les dangers auxquels nous devons nous exposer parce que le monde a ignoré nos droits, en particulier Israël et ceux qui le soutiennent, des dizaines d'années de lutte, de catastrophes et de crises nous ont enseigné que notre unité est le seul garant de la victoire face aux tentatives visant à nous liquider et à anéantir notre cause. Tous nos efforts trouvent leur aboutissement dans l'Organisation de libération de la Palestine. Notre peuple combattrait toute politique visant à dissoudre cette unité.

Nous proclamons ici que quiconque veut trouver une solution au problème du Moyen-Orient doit d'abord résoudre le problème central : celui de la cause palestinienne. Toute solution qui ne tiendrait pas compte des droits inaliénables du peuple palestinien ne peut être une solution équitable. Le monde entier doit absolument reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à fonder un Etat indépendant sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, notre seul représentant légitime.

Si l'armée israélienne a cru pouvoir, par la destruction et les massacres, par les exactions et les effusions de sang et par le siège de Beyrouth, nous arrêter dans notre voie, elle s'est trompée : nous sommes sortis de l'épreuve plus forts que jamais, plus résolus que jamais à continuer le combat. L'Organisation de libération de la Palestine a prouvé à notre peuple que nous sommes capables de continuer le combat. Nous avons fait la preuve de notre héroïque résistance : le monde est témoin que nous tenons toujours haut l'étendard de la victoire.

Je voudrais enfin m'adresser au peuple palestinien, notre nation arabe et islamique, pour lui dire : "Résistez encore un peu plus, luttiez encore un peu plus longtemps, ayez encore patience, gardez la foi, restez convaincus que la victoire est proche". Je tiens à exprimer ma très grande reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies et à tous les peuples libres et indépendants - aux peuples socialistes, aux peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, aux peuples d'Europe, au peuple américain - pour leur solidarité avec notre juste cause. Leurs actions contribueront largement à garantir que l'aube de la liberté se lèvera enfin sur la Palestine.

Je m'adresse plus particulièrement au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le remercier des efforts sincères qu'il déploie pour soutenir la cause équitable de notre peuple. Je m'adresse aussi aux Etats membres des Nations Unies, notamment les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. A cet égard, je tiens à souligner que nous nous félicitons de la résolution, adoptée par l'Assemblée générale en 1981, qui convoque une conférence internationale sur les droits inaliénables du peuple palestinien. Je remercie également Mme Lucille Mair, secrétaire général de la Conférence internationale sur la question de Palestine et je forme des vœux pour le succès des préparatifs qu'elle a engagés en vue de cette conférence.

J'adresse le salut et mes vœux les plus chaleureux à tous les membres du Comité. La révolution continuera jusqu'à la victoire.

B. Messages de chefs d'Etat

AFGHANISTAN

S. Ex. M. Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du
parti démocratique et populaire, président du Conseil révolutionnaire
de la République démocratique d'Afghanistan

A l'occasion de la célébration du 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à réaffirmer le plein et ferme appui du peuple et du gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan à la lutte héroïque et juste du peuple arabe de Palestine en vue du rétablissement de ses droits nationaux inaliénables usurpés par Israël avec le soutien des impérialistes.

L'évacuation des forces d'agression israéliennes des territoires arabes occupés, y compris de Jérusalem, est indispensable à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à une solution juste et complète de la longue crise du Moyen-Orient.

Le gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan est convaincu que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle important en vue de favoriser une solution durable, juste et complète au problème du Moyen-Orient, fondée sur le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés et sur le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, y compris la fondation d'un Etat national palestinien indépendant en Palestine.

Considérant que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient, la République démocratique d'Afghanistan estime que les ententes collusives et les accords partiels n'amèneront pas une solution juste au problème du Moyen-Orient, particulièrement à la question de Palestine. Nous sommes convaincus que la meilleure solution sera trouvée par des efforts collectifs, avec la pleine participation de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

Le peuple d'Afghanistan admire la lutte héroïque et incessante des Palestiniens contre les agresseurs israéliens qui ont échoué dans leur sinistre complot visant à saper l'action de l'Organisation de libération de la Palestine, fer de lance du peuple palestinien. Contre l'attente des Israéliens, l'autorité politique et le prestige international de l'Organisation de libération de la Palestine sur la scène internationale s'en sont trouvés encore rehaussés. Nous réaffirmons notre condamnation la plus ferme des actes scandaleux et sauvages de Sionistes, qui ont abouti au massacre de milliers de nos frères et soeurs palestiniens et de nombreux autres civils innocents, à Beyrouth-Ouest et ailleurs au Liban. Tous les pays épris de justice et de paix ont l'obligation morale de se tenir aux côtés du peuple palestinien jusqu'à la victoire finale.

Tout en réaffirmant notre appui intégral et notre inébranlable solidarité à nos frères palestiniens, nous sommes convaincus que leur cause triomphera et qu'ils atteindront bientôt leur but légitime.

Nous formons des voeux de prospérité pour les Arabes palestiniens.

ARABIE SAOUDITE

Sa Majesté le roi Fahd Ibn Abdul Aziz,

roi d'Arabie saoudite

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir de vous exprimer notre plus grande reconnaissance pour le rôle positif joué, sous votre direction, par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que pour les efforts déployés par vous-même et par les membres du Comité en vue de garantir que ce peuple pourra recouvrer ses droits justes et légitimes. A ce stade, je voudrais réaffirmer la position ferme et immuable du Royaume d'Arabie saoudite en faveur du rétablissement et de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de réintégrer sa patrie et de fonder son propre Etat indépendant sur son territoire national.

A cette occasion, il est essentiel d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le rôle agressif et criminel joué par Israël et sur la politique honteuse qu'il poursuit, comme en font foi l'agression qu'il a commise contre un peuple qui vivait paisiblement dans son pays, ainsi que l'occupation de ce pays, en violation des principes et des règles du droit international. La preuve la plus nette de cette attitude est l'agression lancée par Israël contre le Liban dans le but de commettre un acte de génocide contre les peuples libanais et palestinien. Le peuple libanais avait accepté de donner abri à ses frères palestiniens dont le pays avait été mis à sac par les forces d'Israël qui les avaient obligés à fuir leur patrie et qui avaient commis contre eux les actes les plus odieux dans une guerre d'extermination contre ces deux peuples, profanant les lieux du culte, tuant

vieillards, femmes et enfants, détruisant les habitations et les immeubles - tout cela ouvertement, au vu et au su de la communauté internationale et avec une arrogance dépassant toutes les limites de la décence.

L'intransigeance de l'entité israélienne, qui souhaite réaffirmer sa présence dans la région, menace la paix et la sécurité internationales et a créé une situation pleine de dangers. La communauté internationale doit donc appuyer le peuple palestinien pour garantir que les tentatives d'Israël échoueront et que son mépris pour la volonté exprimée par la communauté internationale et pour les résolutions et les décisions internationales n'aboutira à rien.

Je tiens en outre à souligner que le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu que la paix complète et équitable que tous les Etats arabes veulent réaliser, soutenus dans leur effort par tous les Etats et les peuples du monde épris de paix, ne sera possible que sur la base du retrait d'Israël de tous les territoires occupés par la force, particulièrement de Jérusalem arabe, et du plein exercice par le peuple palestinien de ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté.

Les Etats arabes et l'Organisation de libération de la Palestine se sont déclarés résolus à trouver une solution équitable et honorable à la question de Palestine, conformément aux principes établis à la deuxième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue à Fès du 6 au 9 septembre 1982, principes qui se fondent sur les résolutions des Nations Unies et sur le droit international.

En outre, je me félicite de pouvoir saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance et la fierté éprouvées par le Royaume d'Arabie saoudite face à l'appui croissant qu'apportent, au sein des Nations Unies, tous les Etats amis au peuple palestinien, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine.

J'espère que cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sera l'occasion, pour tous les Etats et peuples épris de paix, de manifester leur soutien à ceux qui luttent pour conquérir leurs droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies.

BAHREÏN

Son Altesse le cheikh Isan bin Sulman Al-Khalifa,

Emir de l'Etat de Bahreïn

Bahreïn célèbre aujourd'hui avec le reste du monde la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette célébration se déroule à un moment où la cause de ce peuple est au premier plan des préoccupations mondiales. Le peuple palestinien a reçu l'appui de tous les peuples épris de justice et de paix, dans sa lutte pour recouvrer ses droits usurpés et pour réaliser ses aspirations légitimes, comme tous les autres peuples du monde - le droit à l'autodétermination et le droit à fonder un Etat indépendant sur leur territoire national.

La tragédie du peuple palestinien se poursuit depuis 35 ans, depuis le jour où l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution prévoyant la partition de la Palestine, en cette même date de l'année 1947. Par cette résolution, l'Organisation des Nations Unies créait l'Etat d'Israël sur un territoire qui est cher aux Arabes. Cette entité raciste et agressive a été la cause directe de cinq guerres d'agression, de guerres destructives dont les victimes ne se comptent plus. La première victime fut le peuple palestinien qui a traversé depuis de nombreux désastres. Voilà la preuve du caractère agressif de cette entité qui viole les résolutions de l'Organisation et les droits de l'homme.

En 1982, Israël a commis de nombreux actes d'agression contre les peuples palestinien et libanais. Ces actes d'agression sont absolument inimaginables. L'occupation du Liban, au mois de juin, visait à exterminer le peuple palestinien avec des armes de destruction de masse. Mais ce ne sont pas là les seules victimes d'Israël. Israël s'est livré au massacre des civils innocents et désarmés, des réfugiés palestiniens des camps de Sabra et Chatila. Il y eut des centaines de victimes - des jeunes, des vieillards, des femmes et même des enfants en bas âge.

La situation au Moyen-Orient présente une importance considérable pour les intérêts vitaux de la majorité des pays du monde. Cette situation résulte du maintien par Israël de son occupation des territoires arabes et de sa guerre d'agression contre leurs peuples. La détermination d'Israël à modifier les caractéristiques géographiques, culturelles et physiques de la région et son refus de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien constituent une violation de toutes les déclarations, chartes, valeurs et pratiques du droit international.

La communauté internationale célèbre cette journée afin qu'une attention particulière soit portée à la question de Palestine et aux souffrances du peuple palestinien. L'Organisation doit prendre une position décisive afin d'empêcher Israël de poursuivre son arrogante politique d'annexion, au détriment des Palestiniens et des peuples voisins. La communauté internationale, représentée par cette Organisation, doit joindre ses efforts pour obliger Israël à respecter les résolutions des Nations Unies et à rendre les droits usurpés à ceux à qui ils appartiennent légitimement. Le droit à l'autodétermination, consacré par la Charte des Nations Unies, doit être mis en pratique. La lutte légitime du peuple

palestinien, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) doit être soutenue. L'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien et tous les peuples épris de paix ont le devoir de soutenir ce peuple dans son combat en vue de recouvrer ses droits et de réaliser ses aspirations, conformément aux résolutions appropriées des Nations Unies.

Nous devons mettre en pratique les nobles déclarations de l'humanité consacrées par la Charte.

CAP-VERT

S. Ex. M. Aristides Pereira, président de la République du Cap-Vert

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais saisir l'opportunité de réitérer le ferme et constant soutien du gouvernement du Cap-Vert à la lutte héroïque du peuple palestinien pour recouvrer ses droits inaliénables, y compris celui de créer son propre Etat, sous la direction de l'OLP, son seul et légitime représentant.

La récente et dramatique évolution de la situation au Moyen-Orient a témoigné de la détermination du peuple palestinien de survivre et de gagner la paix et a démontré, une fois de plus, qu'aucune solution juste et durable ne saurait être trouvée dans la région sans la participation de l'OLP, sur une base d'équité avec toutes les parties concernées.

Nous avons l'espoir que les discussions en cours sur ce sujet, notamment les récents résultats du sommet arabe de Fès, aboutiront à l'instauration d'une paix juste et durable dans ce Moyen-Orient déchiré depuis des décennies par tant de guerres et de souffrances.

La paix est une aspiration essentielle de l'humanité, et la volonté du peuple palestinien d'y parvenir dans la dignité et la liberté constitue assurément un hommage rendu à la conscience universelle et mérite une solidarité de tous les instants de l'ensemble de la communauté internationale.

Je ne saurais assez encourager le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à persister dans sa noble tâche et continuer ainsi à apporter sa contribution à la cause palestinienne, laquelle trouve sa source dans les principes cardinaux qui soutiennent la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

CUBA

S. Ex. M. Fidel Castro Ruz, président du Conseil d'Etat et du Conseil
des ministres de Cuba et président du Mouvement des pays non alignés

Nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au moment où les images des résultats barbares de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et les patriotes libanais sont encore fraîches dans nos mémoires. Ces actes d'agression écrivent l'une des pages les plus ignominieuses de l'histoire de l'humanité et constituent une violation flagrante des règles fondamentales du droit international, des préceptes de la Charte des Nations Unies et des principes les plus élémentaires régissant le comportement civilisé.

On ne trouve d'autres exemples d'une telle brutalité que dans des épisodes qui sont la honte de l'histoire du monde - la persécution des Juifs par les nazis pendant la seconde guerre mondiale ou l'agression au Viet Nam et le bombardement sauvage de ses villes et villages. Cette fois-ci, le régime de Begin, outre ses objectifs expansionnistes, se proposait d'annihiler l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime de la nation palestinienne. Il cherche à supprimer la présence palestinienne au Liban, à liquider les patriotes libanais et à fixer des limites à la souveraineté de ce pays. Mais la résistance héroïque des combattants et des dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine et des patriotes libanais, ainsi que des forces arabes de dissuasion, a empêché Israël, cette fois-ci, de parvenir à ses fins. Une nouvelle et glorieuse page a été écrite dans l'histoire de la lutte et de la résistance du peuple palestinien. Cela a encore renforcé sa détermination de réaliser ses droits inaliénables et a enrichi la tradition combattante de cette nation.

Les événements qui sont intervenus après le cessez-le-feu au Liban, le transfert des combattant palestiniens et l'arrivée de la force multinationale font la preuve du cynisme et de la duplicité des puissances occidentales avec les occupants israéliens. Seule l'indignation unanime de l'opinion publique mondiale face aux massacres des Libanais et des Palestiniens a empêché que ne continue le génocide dans les camps de réfugiés au Liban. Nous devons nous demander : comment Israël a-t-il pu poursuivre sa politique d'agression pendant plus de trois décennies en dépit de la condamnation de la vaste majorité des membres des Nations Unies ? Comment les dirigeants de Tel Aviv ont-ils pu agir au mépris des nombreuses résolutions sur la situation au Moyen-Orient adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ? Seuls l'appui massif militaire, financier et politique donné à Israël, surtout par les Etats-Unis dans le cadre de son alliance stratégique, et le réseau de relations internationales mis en place pour l'exécution d'une politique de force et de chantage par l'actuel gouvernement des Etats-Unis, ont permis à Israël de poursuivre cette politique expansionniste et ont encouragé ceux qui ont décidé de se livrer à cette agression brutale contre le Liban et de commettre des crimes contre le peuple palestinien.

Notons en particulier le comportement scandaleux des Etats-Unis, qui invoquent fréquemment et de façon illicite leur droit de veto au Conseil de sécurité pour empêcher qu'Israël ne soit condamné comme il le mérite pour son aventurisme international.

A leur sixième conférence au sommet, qui s'est tenue à La Havane en septembre 1979, les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Mouvement non aligné ont réaffirmé le fait que l'occupation de la Palestine par les Sionistes et leur usurpation des droits du peuple palestinien étaient au centre même du conflit du Moyen-Orient et, de ce fait, ils ont estimé que toute solution à ce conflit serait impossible tant que le peuple palestinien ne pourrait exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à retourner dans sa patrie, le droit à l'autodétermination et à créer un Etat palestinien indépendant en Palestine.

Les pays membres du Mouvement sont convaincus que la question de Palestine et du Moyen-Orient ne peut être résolue que conformément aux résolutions appropriées des Nations Unies et qu'une telle solution, pour être juste, complète et durable, doit garantir que les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, sont rendus aux Palestiniens et aux pays Arabes, et que l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est garanti.

Ceux qui ont pour objectif de détruire la nation palestinienne sont voués à l'échec. Il n'a jamais été possible d'exterminer un peuple qui défend une cause juste et qui est résolu à combattre pour elle et à en accepter les conséquences ultimes.

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité, au nom du peuple et du gouvernement cubain et du Mouvement non aligné que j'ai l'honneur de présider, je salue les efforts que vous déployez, avec le Comité que vous dirigez, pour défendre les droits inaliénables du peuple palestinien et je réitère l'appui ferme et inébranlable des pays non alignés, et notamment de Cuba, à la cause palestinienne.

Je vous prie d'accepter mes salutations et l'expression de ma très haute
considération.

EGYPTE

S. Exc. M. Hosni Mubarak, président de l'Egypte

A l'occasion de cette Journée annuelle où les représentants des pays du monde qui se tiennent aux côtés de la liberté, de la justice et du droit, se rassemblent ici pour manifester au peuple arabe de Palestine leur solidarité et leur appui à son légitime combat, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qu'il me soit permis, au nom de l'Egypte, de ses dirigeants et de son gouvernement, de vous exprimer notre reconnaissance pour vos efforts sincères et pour la contribution précieuse que vous apportez à vos collègues de l'Organisation des Nations Unies afin que le peuple palestinien puisse recouvrer l'exercice de ses droits nationaux inaliénables et légitimes à l'autodétermination et à fonder son propre Etat indépendant dans le cadre de la justice, de la légitimité internationale, de la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international.

Les événements récents au Moyen-Orient marquent une étape historique pleine de signification dans la lutte épique, opiniâtre et héroïque que mène le peuple palestinien depuis plusieurs décennies pour résister à l'agression sous ses formes les plus répugnantes. Le peuple palestinien n'a jamais renoncé à son droit à la liberté et à une vie décente, résistant à la capitulation devant la force et le fait accompli.

La signification des derniers événements du Moyen-Orient n'échappe à personne : la question de Palestine est au coeur et à l'origine même du conflit du Moyen-Orient. Le monde entier, à l'Est comme à l'Ouest, doit rechercher un règlement rapide, pacifique et juste, capable de dissuader l'agression et l'expansion et répondant aux aspirations et aux droits nationaux légitimes des Palestiniens, à la recherche de leur identité en terre de Palestine.

L'Egypte suit depuis de longues années la même politique vis-à-vis de la question de Palestine. Ainsi, en temps de paix comme en temps de guerre, l'Egypte poursuit un long combat historique pour le rétablissement de ces droits usurpés. Malgré l'agression à laquelle nous avons dû faire face, notre foi dans la justice et dans les droits du peuple palestinien demeure inébranlable.

Les efforts diplomatiques de l'Egypte, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, au sein des communautés arabe et africaine, ainsi que du Mouvement non aligné et dans le cadre d'une coordination et d'une consultation intensives avec les dirigeants de l'OLP et des divers pays arabes, confirment tous que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem-Est, est un préalable naturel et une condition nécessaire à la paix, à la stabilité et à la fin de la guerre et du chaos. De même, ils confirment que la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à fonder son propre Etat indépendant est la condition sine qua non d'un règlement pacifique, juste et complet dans la région.

En Egypte, nous sommes tous convaincus que nous nous trouvons à l'aube d'une nouvelle ère dans l'histoire de la région et dans celle de la question de Palestine. Les initiatives de paix prises dans les diverses capitales mondiales confirment la justice et la légitimité des revendications du peuple palestinien. On reconnaît pour la première fois qu'il ne s'agit pas d'une question de réfugiés mais du statut d'un Etat palestinien. Nous sommes fermement convaincus que nous faisons face à de nouvelles perspectives qui nous permettront de relever le défi, à condition de faire preuve de patience, de courage et de clairvoyance et de respecter strictement les principes.

Le peuple, le gouvernement et les dirigeants de l'Egypte maintiendront fermement, comme ils l'ont toujours fait, leur volonté, leur résolution, leur principe et leurs objectifs, pleinement conscients de leurs liens avec le peuple palestinien et des obligations et responsabilités qui incombent à la nation, dans la paix comme dans la guerre, de soutenir le peuple palestinien jusqu'au rétablissement de ses droits nationaux.

Pour ce qui concerne l'avenir de la région, notre objectif, malgré les dangers et les défis, sera toujours une paix fondée sur la justice, et nous oeuvrerons pour la stabilité, la liberté et la sécurité de toutes les nations du Moyen-Orient et du monde.

EMIRATS ARABES UNIS

S. Exc. le cheikh Zahed bin Sultan Al-Nahyan, chef de l'Etat
des Emirats arabes unis

Je souhaite vous transmettre personnellement, ainsi qu'aux membres de votre auguste Comité, nos remerciements pour les efforts incessants que vous avez déployés pour soutenir le peuple palestinien dans son combat en vue de réaliser ses aspirations nationales. Nous tenons également à vous exprimer notre reconnaissance pour cette noble tâche que vous vous êtes engagés à accomplir en dépit des difficultés et des obstacles placés sur votre route par Israël et par les forces d'oppression qui le soutiennent, dans l'espoir d'empêcher le succès de votre méritoire entreprise.

Votre choix du 29 novembre comme Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien reflète la ferme détermination des Nations Unies d'obtenir réparation de l'injustice dont ce peuple est la victime, peuple dont le territoire a été confisqué par la force brute et gratuite, en exécution des dessins impérialistes dont le résultat le plus répugnant fut la création d'Israël et le déplacement du peuple palestinien qui, depuis le 29 novembre 1947, a été chassé et dépossédé à plusieurs reprises alors que son territoire est chaque jour envahi par des étrangers qui viennent s'y installer pour usurper les dernières terres palestiniennes.

Les souffrances du peuple palestinien ne se limitent pas à l'occupation de plus de la moitié de la Palestine en 1947 et au déplacement de la majorité de ses habitants, à leur expulsion de Palestine et à la confiscation de leurs foyers et de

leurs biens; cette usurpation s'est ensuite étendue à ce qu'il restait de la Palestine en 1967, et les Palestiniens ont été à nouveau chassés de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza où se sont produits toutes les violations possibles des droits de l'homme : meurtres, détentions, tortures et déplacements de populations, ainsi que la confiscation des terres et des eaux et l'implantation de colonies israéliennes en territoire palestinien.

Comme si cela ne suffisait pas, Israël a récemment commencé à poursuivre les réfugiés palestiniens dans les camps du Sud-Liban et à Beyrouth, faisant régner une terreur incessante et acharnée dans le but d'exterminer les Palestiniens. Les massacres perpétrés par Israël dans les camps de Sabra et de Chatila ne sont qu'un nouvel épisode de l'enchaînement de la terreur israélienne contre les Palestiniens qui a commencé en 1948 par le massacre de Deir Yassin.

A cet égard, nous regrettons de constater que certains Etats ont toujours pour politique de s'opposer aux droits légitimes des Palestiniens. N'eût-ce été l'appui militaire, économique, financier et politique apporté par ces forces, Israël, Etat usurpateur et agresseur, n'aurait pu persister dans son agression et dans son défi aux Nations Unies et à ses résolutions sur la question de Palestine.

Partant de cette prémisse, nous exhortons la communauté internationale à continuer de soutenir le combat du peuple palestinien, sous la conduite de l'OLP, son seul représentant légitime, afin que ce peuple puisse être rétabli dans ses droits usurpés et réaliser toutes ses aspirations nationales.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président qu'aux Emirats arabes unis, nous n'épargnerons aucun effort pour soutenir la lutte du peuple palestinien et pour lui apporter tout l'appui et l'assistance nécessaires au rétablissement de tous ses droits.

HONGRIE

S. Ex. M. Pal Losoncsi, président du Conseil présidentiel de
la République populaire hongroise

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien arabe, le peuple hongrois se joint à moi pour vous assurer, à vous et au peuple arabe de Palestine, de notre appui plein et constant à votre lutte sacrée pour une cause juste. Les dirigeants extrémistes d'Israël, avec le soutien de leurs alliés impérialistes, continuent leur politique d'agression, laissent planer le risque d'une longue guerre sur les pays du Moyen-Orient et, ne faisant aucun cas des droits les plus fondamentaux des peuples, menacent le peuple arabe palestinien d'extermination physique.

Le peuple hongrois, aux côtés de tous les peuples épris de paix du monde, éprouve une sympathie profonde et manifeste une solidarité active avec la résistance héroïque du peuple arabe palestinien contre l'agresseur israélien qui a attaqué le Liban et l'Organisation de libération de la Palestine.

Je puis vous assurer que nous continuerons à apporter toute l'assistance possible au juste combat du peuple arabe palestinien dans sa lutte pour l'autodétermination et la fondation de son propre Etat indépendant. Nous sommes fermement convaincus qu'un règlement juste et complet de la crise du Moyen-Orient et que l'affirmation des droits légitimes du peuple arabe palestinien sont les seules garanties de paix et de sécurité pour les pays de la région. Le règlement de la crise ne sera possible que par des moyens pacifiques et par la négociation entre toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple arabe palestinien.

Au nom du Conseil présidentiel de la République populaire hongroise, je forme des vœux pour le succès du peuple arabe palestinien dans sa lutte sacrée.

INDONESIE

S. Ex. M. Soeharto, président de la République d'Indonésie

A l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ce 29 novembre 1982, le gouvernement et le peuple de l'Indonésie, réaffirment leur appui traditionnel et inébranlable à tous les efforts de la communauté internationale en vue de permettre au peuple palestinien d'exercer effectivement ses droits inaliénables.

Cette Journée internationale souligne le fait que la majorité écrasante des Etats membres reconnaissent que la lutte du peuple palestinien pour le droit à l'autodétermination et le droit à sa patrie, y compris la fondation d'un Etat palestinien indépendant, constitue un élément central de la solution du conflit du Moyen-Orient. Il ne fait donc aucun doute à mon esprit qu'une paix durable ne sera possible au Moyen-Orient que lorsque la question de Palestine aura été réglée sur une base équitable et juste.

Le gouvernement de l'Indonésie éprouve la plus profonde indignation face à la brutalité incessante des forces israéliennes dans les territoires occupés et au-delà, comportement qui vise, entre autres, à anéantir l'identité et les aspirations nationales des Palestiniens et de leur seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. Le peuple indonésien tient, en particulier à exprimer l'indignation et la douleur profonde qu'il éprouve face aux pertes humaines et matérielles massives subies par le peuple palestinien à la suite des actes génocides d'Israël au Liban et des massacres gratuits et sans précédent d'innocents réfugiés palestiniens.

L'héroïsme du peuple palestinien a clairement montré au monde que les actions inhumaines de l'occupant israélien ne sauraient entamer sa détermination de recouvrer ses droits. A maintes reprises, l'Indonésie, de concert avec les autres pays du mouvement non aligné, de l'Organisation de la conférence islamique et des Nations Unies, a demandé des mesures et des actions concrètes pour obliger Israël à mettre fin à ses actes répressifs et renoncer au contrôle illégal qu'il exerce sur tous les territoires occupés.

En réaffirmant sa solidarité avec les Palestiniens, mon gouvernement souhaite réitérer sa ferme conviction qu'un règlement juste de la question de Palestine constitue une condition préalable absolument nécessaire à la solution de l'ensemble du problème au Moyen-Orient. L'Indonésie sera donc toujours aux côtés du peuple vaillant de Palestine dans sa lutte pour l'exercice de ses droits et elle continuera d'appuyer tous les efforts visant à leur réalisation.

IRAQ

S. Ex. M. Saddam Hussein, président de la République d'Iraq

J'ai le plaisir de réaffirmer, dès le début de ce message, que nous suivons avec grand intérêt les efforts infatigables et sincères que déploie votre Comité pour confirmer les droits inaliénables du peuple palestinien et pour donner effet aux résolutions adoptées dans ce sens. Nous pensons que ces efforts sont dignes des plus hautes louanges. Nous sommes aussi très heureux de rendre hommage à vos efforts personnels dans ce contexte.

Dans mon précédent message, je soulignais déjà la nature agressive et raciste de l'entité expansionniste sioniste et le défi qu'elle lance au peuple authentique de Palestine et aux nations arabes; en faisant fi de ses droits, elle viole les principes du droit international et les résolutions des Nations Unies et elle lance un défi à l'opinion mondiale.

L'encouragement donné par certaines forces impérialistes n'est pas moins dangereux. L'entité expansionniste reçoit des appuis. Les événements du Liban, l'agression contre son peuple et le retentissement de cette action dans le monde entier nous donne le meilleur diagnostic possible de la nature du sionisme et de sa collusion avec l'impérialisme. L'agression sioniste, fondée sur l'hégémonie et l'expansionnisme, ne recule devant aucun crime, aucune méthode, aussi barbare soient-ils, y compris la guerre de génocide contre l'humanité. Voilà ce que démontre la guerre massive faite par l'entité sioniste contre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les camps de réfugiés palestiniens au Liban et

dans diverses régions du Liban depuis le début juin jusqu'à fin août de cette année. Cette agression a fait des milliers de victimes parmi les civils innocents - femmes, enfants et personnes âgées. Ces crimes ont trouvé leur aboutissement dans le massacre de Beyrouth par les Sionistes, massacre sans précédent dans l'histoire qui a choqué la conscience du monde. Bien entendu, ces crimes n'auraient pu être perpétrés sans l'appui matériel, moral, politique et militaire fournis à Israël par les Etats-Unis d'Amérique.

Face à cette longue et triste liste de pratiques barbares et d'actions commises par l'entité sioniste, les réserves exprimées par de nombreux Etats membres des Nations Unies en ce qui concerne la participation de cette entité à l'Organisation devront être réitérées et inscrites à l'ordre du jour des prochaines sessions.

Contrairement à l'attitude et à la position prises par l'entité sioniste, nous nous félicitons de la position adoptée par le monde arabe dans la lutte du peuple palestinien contre Israël et de son désir sincère de trouver une solution équitable et pacifique, comme l'a recommandé la Conférence arabe au sommet de Fès. C'est pourquoi nous espérons sincèrement que tous les pays du monde, et particulièrement les grandes puissances, seront convaincus que cette attitude est juste et qu'ils essaieront de garantir que ces objectifs soient atteints.

Nous sommes certains que le monde est aujourd'hui plus convaincu que jamais de la justice et de l'équité de la cause palestinienne et qu'il donne un appui accru à la lutte de ce peuple courageux, guidé par l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant. Et cela d'autant plus que l'expansionnisme de l'entité sioniste s'est montré sous son vrai jour au Liban et pendant le massacre de Beyrouth.

Nous soulignons l'évolution de la situation dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq et la coopération entre l'Iran et l'entité sioniste. Malgré que l'Iraq, soucieux de ses relations de bon voisinage, soit convaincu de la nécessité d'ouvrir des négociations et souhaite respecter les résolutions relatives à ce conflit en répondant aux initiatives visant à résoudre le problème, le régime iranien a continué d'agir avec arrogance. C'est pourquoi, en juillet et en octobre, il s'est livré à une série d'agressions de grande envergure contre l'Iraq dans son effort pour franchir les frontières internationales et occuper le territoire iraquien. Bien que ces tentatives d'agressions aient été vouées à l'échec, tout comme les visées iraniennes, le régime iranien continue sur la même voie, contre les vœux de la communauté internationale et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le régime iranien est donc le seul responsable de l'escalade militaire dans la région.

Avant de conclure, Monsieur le président, j'ai le grand plaisir de réaffirmer notre conviction que votre Comité continuera ses efforts en vue de rétablir le peuple palestinien dans ses droits et se montrera à la hauteur de ses responsabilités. Tous nos vœux de succès vous accompagnent.

KOWEÏT

Son Altesse le cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Sabah, émir de
l'Etat du Koweït

J'ai le grand plaisir, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, d'envoyer mes salutations à ceux qui sont réunis pour exprimer la solidarité des peuples du monde avec la cause du peuple palestinien, objet des formes les plus atroces d'injustice et d'agression.

La tragédie que vit le peuple palestinien depuis plus de trente ans est l'illustration douloureuse du fait que l'humanité refuse les principes fondamentaux qui devraient régir le monde et imprégner les relations entre les nations, car la cause palestinienne n'a pas reçu l'attention nécessaire pour garantir les droits légitimes les plus fondamentaux dont jouit tout peuple. Aucune autre cause n'a souffert autant d'injustices, de répressions et de déformations que celle du peuple palestinien.

La cause du peuple palestinien, avec toutes ses multiples implications, est au centre de la question du Moyen-Orient. Et tout comme toute autre cause humaine, elle comprend un agresseur et une victime. La tolérance dont bénéficie l'agresseur contribue à mettre en danger la paix et la sécurité mondiales et constitue une violation de la Charte et des idéaux des Nations Unies qui exigent que la stabilité et la sécurité de toutes les nations soient préservées par la coopération internationale.

Depuis cette tribune internationale, nous lançons donc, à travers vous, un appel à toutes les nations éprises de paix et de justice ainsi qu'à tous les champions de la vérité, de la justice et de la liberté pour les inviter à déployer leurs efforts authentiques et concertés pour aider le peuple palestinien à recouvrer l'exercice légitime des droits de l'homme afin que sa tragédie ne devienne pas le symbole du refus de l'humanité de respecter les principes les plus fondamentaux et les droits de l'homme.

Nous ne saurions concevoir une société où règneraient un esprit de coopération et une paix durable tant que les relations entre les nations et les peuples sont régies par l'avidité et l'usurpation des droits d'autrui.

Les réunions comme les vôtres sont particulièrement réconfortantes car elles permettent l'authentique expression de l'esprit de solidarité qui lie les hommes entre eux et qui approfondit les idéaux humains chez notre peuple afin que les relations entre les peuples du monde soient à l'abri des préjugés et de l'égoïsme et garantissent la primauté de la paix et de la sécurité. Les massacres qui ont ébranlé la conscience du monde et dont a été victime le peuple palestinien sans défense des camps de réfugiés du Liban, réaffirment, plus que jamais, le fait que la communauté internationale doit donner un appui nécessaire au peuple de Palestine pour l'aider à faire face à l'agression, pour mettre un terme à l'injustice dont il est l'objet et pour coopérer au rétablissement de ses droits légitimes.

En conclusion, j'espère que le peuple de Palestine obtiendra, de la part de la communauté internationale, tout l'appui et l'équité dont il a besoin pour réaliser ses légitimes aspirations humaines.

Avec mes meilleurs vœux de succès dans vos précieux efforts.

MALDIVES

S. Ex. M. Moumoon Abdul Gayoom, président de la République des Maldives

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je souhaite réaffirmer, au nom du gouvernement et du peuple de la République des Maldives, notre plein appui au peuple de la Palestine et à ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à la fondation d'un Etat national sur son propre sol.

La célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, depuis 1978, constitue non seulement la manifestation des authentiques préoccupations qu'inspire la cause palestinienne à la communauté internationale, mais en outre une occasion de rappeler les douloureuses souffrances du peuple palestinien, déraciné par la force de son foyer ancestral.

La célébration de cette Journée fournit également l'occasion aux peuples du monde entier de renouveler leur ferme résolution de mettre fin aux conditions inhumaines dans lesquelles vivent les Palestiniens depuis plusieurs générations.

Le récent massacre de milliers de Palestiniens innocents, hommes, femmes et enfants, dans les camps de Sabra et de Chatila indique à l'évidence qu'absolument aucun progrès n'a été accompli dans le sens du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, en dépit des efforts déployés par les Nations Unies ces dernières années. Le peuple de la République des Maldives et moi-même, condamnons donc à nouveau les Sionistes pour avoir violé les principes de la Charte

des Nations Unies et les diverses résolutions internationales sur la question de Palestine. Nul ne peut nier que la question de Palestine soit au centre même du problème du Moyen-Orient, et il est toujours plus évident qu'une paix juste et durable ne sera possible dans la région tant que les forces israéliennes ne se seront pas retirées des territoires arabes qu'elles occupent illégalement et tant que n'aura pas cessé la persécution du peuple palestinien.

En conclusion, je tiens à réitérer, au nom du peuple des Maldives, notre pleine solidarité avec le peuple palestinien dans son juste combat pour le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous exhortons la communauté internationale tout entière à s'engager résolument à mettre en oeuvre dans les meilleurs délais les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Renouvelons aujourd'hui cet engagement.

MALI

S. Ex. M. Moussa Traoré, général d'armée et président de
la République du Mali

La tenue des travaux de votre réunion extraordinaire à l'occasion de la journée du 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, m'offre l'heureuse occasion de vous adresser, au nom du peuple du Mali et de son parti, l'Union démocratique du peuple malien, de son gouvernement, et en mon nom propre, nos chaleureuses félicitations.

Cette journée du 29 novembre, décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies, illustre les progrès enregistrés par le vaillant peuple palestinien sur la scène internationale. La République du Mali, pour sa part, a toujours réaffirmé que le problème palestinien est au centre de la crise du Proche-Orient et que tant que ce problème ne trouve pas une solution juste et définitive, la paix dans cette région stratégique sera en danger. Le règlement de cette crise passe nécessairement par la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Votre réunion se tient à un moment où le vaillant peuple palestinien traverse une période particulière. Le génocide récent opéré par l'armée sioniste sur les camps palestiniens de Sabra et de Chatila, habités uniquement par des femmes, des vieillards et des enfants, a indigné l'humanité tout entière. Cet acte belliciste constitue non seulement une violation des principes élémentaires du droit international, mais aussi un crime odieux contre l'humanité. Aussi, tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je vous assure du soutien du peuple malien, de son parti, de son gouvernement et de moi-même, à toute décision que vous serez appelé à prendre dans l'intérêt du peuple palestinien.

MONGOLIE

S. Ex. M. Y. Tsenbebal, président du Présidium du Grand

Koural de la République populaire mongole

Au nom du gouvernement et du peuple de la République populaire mongole, je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de votre Comité, nos salutations et souhaits sincères à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je tiens à vous exprimer nos sentiments d'amitié et de solidarité avec le peuple palestinien et l'Organisation de libération de la Palestine.

Nous déplorons profondément que cette Journée soit célébrée cette année au moment où les militaristes israéliens poursuivent leur politique barbare de génocide contre l'héroïque peuple palestinien. Les hommes de bonne volonté du monde entier ont été profondément ébranlés et violemment indignés par les actes sanguinaires des agresseurs israéliens dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et de Chatila.

Il n'est un secret pour personne que non seulement les Etats-Unis d'Amérique encouragent les visées expansionnistes des milieux officiels de Tel-Aviv, mais encore qu'ils leur prêtent aide et assistance de toute sorte. Les actes criminels d'Israël sont la conséquence directe de l'entente de Camp David ainsi que de la soi-disant coopération stratégique entre Tel-Aviv et Washington.

Malgré ce nouvel acte d'agression contre la Palestine et le peuple libanais, Israël ne peut pas écraser l'OLP, comme il le voulait, ni éliminer physiquement le peuple palestinien, exterminer les forces patriotiques libanaises et soumettre tout le Liban à son contrôle.

On ne peut éprouver que des sentiments d'admiration sincère, face à la lutte du peuple palestinien qui, sous la conduite de l'OLP, repousse vaillamment l'agresseur et donne l'exemple de sa bravoure et de sa fermeté dans la défense de ses droits légitimes pour la cause de la paix et de l'indépendance des pays arabes.

La lutte sacrée du peuple palestinien reçoit la sympathie et l'appui de toute la communauté mondiale, comme en témoigne à l'évidence le fait qu'à la récente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de Palestine, 147 Etats membres de l'ONU aient voté en faveur de la résolution sur le droit du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et qu'ils aient amèrement condamné l'agression israélienne.

La République populaire mongole, comme la majorité des Etats membres des Nations Unies, estime que dans la recherche d'un règlement juste et définitif du problème du Moyen-Orient, la question principale consiste à garantir le droit du peuple palestinien à fonder un Etat national. En conséquence, la République populaire mongole appuie la proposition de l'Union Soviétique du 15 septembre de cette année et se félicite que la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de Palestine ait décidé de convoquer une conférence internationale sur ce sujet qui se tiendra à Paris en août 1983.

En cette Journée historique, le peuple de Mongolie exprime à nouveau sa solidarité inébranlable avec le peuple arabe de Palestine et souhaite sincèrement son succès dans son juste combat contre les forces de l'impérialisme et du sionisme pour la liberté et l'indépendance et en vue de l'instauration d'une paix stable et durable au Moyen-Orient.

Je saisis cette occasion pour vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre Comité, le plus grand succès dans la noble tâche qui vous est confiée d'assurer l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies sur la question de Palestine.

NICARAGUA

Commandant de la Révolution Daniel Ortega Saavedra, Chef de l'Etat
et coordinateur du Conseil du gouvernement de reconstruction nationale
de la République du Nicaragua

La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en application de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, prend cette année une signification spéciale. En même temps, c'est un sujet de grave responsabilité auquel la communauté internationale doit donner une attention immédiate et décisive.

Les tragiques événements qui ont marqué l'année qui s'est écoulée depuis notre dernière célébration exigent une telle action. Le dédain et le mépris systématiques d'Israël pour les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité exigent que nous prenions des mesures sérieuses et responsables en vue d'instaurer une paix juste et durable dans la région, une paix qui ne sera possible que lorsque le peuple palestinien pourra, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, jouir de son droit à l'autodétermination, réintégrer sa patrie et y établir un Etat indépendant.

Nous ne devons pas permettre que soit encore tolérée l'impunité avec laquelle le gouvernement sioniste commet les crimes les plus sanguinaires contre les Palestiniens et la population civile de Beyrouth, ainsi que les actes odieux qu'il a commis ou qu'il a laissé commettre dans les camps de réfugiés, particulièrement à Sabra et à Chatila, et qui ont soulevé l'indignation du monde entier; nous ne saurions rester passif face à de tels actes.

Au nom de mon gouvernement et de mon peuple, et en mon nom personnel, je souhaite condamner de la façon la plus ferme ces actes de cruauté qui compromettent la paix et la sécurité internationales et qui ne sont possibles qu'avec la complicité flagrante d'une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité, qui par l'exercice constant de son veto, empêche la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour empêcher de telles actions criminelles.

En tant que membre du Conseil des ministres du mouvement non aligné, nous prenons l'engagement de contribuer à la solution définitive, dans les plus brefs délais possibles, des souffrances du peuple palestinien afin de mettre un terme, une fois pour toute, au génocide institutionnalisé auquel se livre le régime sioniste au mépris des règles les plus élémentaires du droit international.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, responsabilité que nous assumerons à partir de janvier 1983, je peux garantir que nous déploierons les plus grands efforts possibles pour parvenir à une solution définitive du problème du Moyen-Orient, qui ne peut être réglé tant que les Palestiniens ne jouissent pas pleinement de leurs droits inaliénables dont ils sont actuellement privés par la force. Nous estimons que l'heure des résolutions est passée, car de nombreuses résolutions ont déjà été adoptées et chacun d'entre nous doit maintenant prendre des mesures concrètes pour garantir que les résolutions adoptées seront effectivement mises en pratique.

De même, je tiens à réitérer notre solidarité avec l'Organisation de libération de la Palestine qui, tôt ou tard, à la pointe du combat de son peuple, le conduira à l'émancipation finale.

Nous espérons également que les efforts que vous déployez, avec chacun des membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, continueront sans interruption. Nous savons que la tâche qui vous attend sera difficile à cause de l'intransigeance d'Israël qui espère pouvoir toujours poursuivre sa politique avec le soutien inconditionnel des Etats-Unis au Conseil de sécurité.

PAKISTAN

S. Ex. le général Mohammad Zia-ul-Haq, président de
la République islamique du Pakistan

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien prend cette année une signification plus grande compte tenu de la récente agression barbare israélienne contre le Liban et le peuple palestinien et du carnage des Palestiniens sans armes, hommes, femmes et enfants, dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila. Les atrocités commises contre le peuple palestinien et ses longues souffrances depuis plus de trente ans sont une flétrissure pour l'humanité.

Les Israéliens ont échoué dans leur sinistre tentative d'anéantir les aspirations des Palestiniens en cherchant à liquider l'Organisation de libération de la Palestine. Mais l'indomptable peuple palestinien, sous la direction dévouée de l'Organisation de libération de la Palestine, grâce à l'héroïsme et à la bravoure des combattants de la liberté, est sorti de l'épreuve encore plus fort et plus résolu que jamais à atteindre son objectif final.

En cette Journée, le gouvernement et le peuple du Pakistan se déclarent à nouveau fermement aux côtés de leurs frères palestiniens dans leur vaillant combat contre les forces de l'oppression et de l'injustice. Nous renouvelons notre engagement à obtenir une solution juste et définitive au problème palestinien, laquelle ne sera possible que sur la base du retrait complet des Israéliens de tous les territoires arabes occupés, y compris Al-Qods Al-Sharif, et de la pleine restitution des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et du droit à fonder un Etat palestinien en Palestine, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine.

La communauté internationale s'est prononcée à maintes reprises sur ces questions fondamentales et elle a affirmé que la Palestine reste au centre du problème du Moyen-Orient. Au lendemain de la sanglante tragédie du Liban, nous exhortons la communauté des nations à exercer sur Israël toutes les pressions nécessaires pour qu'il cesse son agression, afin de garantir enfin la primauté du droit et la réparation des injustices commises contre le peuple de Palestine.

POLOGNE

S. Ex. M. Henryk Jablonski, président du Conseil d'Etat de la
République populaire de Pologne

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée sous les auspices des Nations Unies, est l'occasion pour la République populaire de Pologne et pour le peuple polonais de réaffirmer leur soutien au juste combat du peuple palestinien, mené sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine. Notre position inébranlable en ce qui concerne les aspirations nationales des Palestiniens s'accompagne d'un sentiment de sympathie et d'admiration profondes pour l'héroïsme d'une nation qui donne la preuve de sa volonté de tout sacrifier à la défense de son existence et de sa dignité, ainsi qu'à l'idéal de liberté et de justice sociales.

Les crimes atroces commis ces derniers mois contre le peuple palestinien évoquent pour le peuple polonais, l'horreur du barbarisme nazi et ses conséquences tragiques. Ce souvenir nous fait mieux prendre conscience des souffrances du peuple palestinien et renforce notre résolution de nous opposer, avec vous, à la politique d'agression et de violence poursuivie, sous diverses formes, par l'impérialisme.

Nous sommes convaincus que votre sacrifice ne sera pas vain, que votre peuple poursuivra avec orgueil et avec une ardeur renouvelée l'objectif consacré par son propre sang. Les événements de ces derniers mois ont révélé au monde l'authentique essence du problème palestinien, en dépit des mensonges de la propagande impérialiste et sioniste. Et à cause de ces événements, le monde entier a condamné encore plus vivement les agressions de l'impérialisme résultant de la politique globale de confrontation et de diktat militaire.

Aujourd'hui, sur la scène internationale, nous sommes les témoins de la consolidation universelle de l'autorité politique de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. D'année en année, un nombre croissant d'Etats et de nations se joignent à la communauté internationale pour exiger de façon toujours plus résolue l'instauration d'une paix durable et juste au Moyen-Orient grâce à un règlement définitif du problème, conformément aux résolutions des Nations Unies qui reconnaissent les droits des Palestiniens.

C'est cette même solution que nous recherchons par nos efforts, aux côtés de tous les peuples épris de paix, malgré tous les complots impérialistes. Cette solution constituera non seulement votre victoire mais aussi le succès de toutes les forces progressistes mondiales qui manifestent aujourd'hui leur solidarité avec vous.

Je saisis cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'au peuple arabe ami de Palestine, au nom du peuple polonais, des autorités suprêmes de la République populaire et en mon nom propre, nos salutations et nos souhaits sincères pour la poursuite du combat qui, nous en sommes fermement convaincus, sera couronné par la fondation d'un Etat palestinien souverain.

QATAR

Son Altesse le cheikh Kahlifa bin Hamad Al-Thani, prince du l'Etat de Qatar

Depuis 35 ans, Israël se livre, avec une aide extérieure, à des actes d'agression barbares qui prennent une ampleur toujours accrue. Il s'est également livré récemment à des exactions au Liban qui dépassaient tous ses actes de terrorismes criminels accomplis auparavant. Il a commis des atrocités, des actes génocides, il a semé la destruction et a pratiqué la torture contre les peuples palestinien et libanais sur leur propre territoire.

De par son comportement, Israël défie toutes les lois divines reconnues par la communauté internationale. C'est là une violation sans précédent de toutes les normes juridiques et de tous les idéaux qui sont, à notre époque si chers à la communauté internationale.

Pendant ses années, le monde n'a pris aucune mesure concrète pour obliger Israël à respecter la dignité des peuples arabe et palestinien, alors même que les dispositions de la Charte des Nations Unies prévoient des mesures en vue de mettre fin aux actes de cette nature et des moyens pour mettre un terme à l'agression d'Israël contre la dignité de ces peuples. Les actions par lesquelles Israël a violé tous ces principes et normes sont la négation de la moralité internationale et des normes qui régissent les rapports entre les peuples. Cette tragédie reste la plus grave que notre siècle connaisse et elle pose un très sérieux danger pour la paix et la sécurité internationales.

Votre Comité s'est aujourd'hui rassemblé en vue de poursuivre ces nobles efforts pour mettre fin à la tragédie du problème palestinien, qui est au centre même du conflit arabo-israélien et qui a maintenu ce problème au premier plan, sans qu'il soit possible de trouver une solution équitable rétablissant la paix dans la région et dans le monde entier.

Il ne fait aucun doute que cette réunion se tient dans le cadre d'une importante évolution de l'opinion publique mondiale, et c'est là un motif d'optimisme pour cette cause, qui n'est plus simplement une cause arabe mais qui est devenu une préoccupation de la communauté internationale tout entière, une cause qui mobilise l'attention du monde entier, en particulier après les massacres barbares et criminels commis par Israël au Liban. Par ces massacres, Israël a démontré qu'il avait l'intention de continuer à exploiter à fond le silence du monde pour mener à bien son agression expansionniste.

Tout ceci réaffirme l'intention du peuple palestinien de s'engager à défendre ses droits nationaux à combattre en faisant preuve du plus grand courage et d'un esprit suprême de sacrifice. Bien que la cause palestinienne apparaisse comme juste aux yeux de la communauté internationale, et en dépit des efforts du monde arabe pour rétablir la paix fondée sur la justice dans la région, Israël rejette cette paix, lui tourne le dos et dresse tous les obstacles possibles à sa réalisation.

Nous savons que votre Comité poursuivra ses efforts et que ceux-ci aboutiront, dans le cadre de la solidarité avec le peuple arabe de Palestine qui s'efforce de recouvrer ses droits - son droit à réintégrer sa patrie, son droit à l'autodétermination dans la liberté pleine et entière, ainsi que son droit à créer son propre Etat indépendant sur le sol de sa patrie.

Au nom du peuple du Qatar et de son gouvernement, je réitère notre hommage aux efforts que vous déployez. Avec notre profonde reconnaissance, nous formulons des vœux de succès pour votre action.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

S. Ex. M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du
parti socialiste unifié d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la
République démocratique allemande

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien nous donne l'occasion de réaffirmer que la République démocratique allemande, en application des principes fondamentaux qui régissent sa politique étrangère socialiste, continuera d'appuyer, par la parole et par les actions, le juste combat du peuple palestinien sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine.

Le peuple de la République démocratique allemande condamne résolument la politique expansionniste poursuivie par les milieux dirigeants de Tel-Aviv, en particulier leur sanguinaire campagne de meurtres et d'extermination contre le peuple palestinien. La place des responsables de ces actes est devant un tribunal populaire. Un coup d'arrêt résolu doit être porté à la campagne d'extermination brutale contre le peuple palestinien et à l'agression permanente contre la souveraineté des Etats arabes.

Cette action doit mobiliser les efforts collectifs de tous les Etats. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas se contenter d'être un spectateur passif alors que ses propres décisions, ainsi que les normes du droit international, sont foulées au pied par un de ses membres au Moyen-Orient. La situation actuelle exige des mesures effectives contre l'agresseur.

La République démocratique allemande est, depuis de nombreuses années, résolument en faveur d'une solution juste, globale et définitive aux problèmes du Moyen-Orient. Elle exige à nouveau le retrait immédiat, complet et inconditionnel d'Israël du Liban et de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, ainsi que la reconnaissance des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, notamment son droit à fonder son propre Etat indépendant sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine.

Une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées pourrait ouvrir la voie d'une telle solution. La République démocratique allemande appuie donc la proposition en six points présentée par l'URSS le 15 septembre 1982 en vue d'un règlement pacifique définitif au Moyen-Orient et elle rend hommage à la détermination manifestée par les Etats arabes à la conférence de Fès en vue de déployer un effort collectif pour une juste solution au conflit du Moyen-Orient.

La République démocratique allemande continuera de manifester sa solidarité inébranlable et active envers le peuple martyr de Palestine et son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

S. Ex. M. Souphanouvong, président de la République démocratique populaire lao

En célébrant le 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la communauté internationale a fait sienne la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et la création de son Etat indépendant dans son propre territoire, lutte qui, au cours des décennies, a connu de grandes vicissitudes caractérisées par la volonté indéfectible de vaincre l'ennemi et par des victoires successives de portée internationale.

Dans la période la plus dramatique de son histoire, où les agresseurs israéliens, en collusion et grâce à l'aide des impérialistes américains, avaient perpétré des actes sanglants de vandalisme et de génocide à l'encontre du peuple palestinien et des autres peuples arabes, tant dans les territoires occupés qu'au Liban, en vue de réaliser leur "coopération stratégique", le peuple palestinien, sous la prestigieuse direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, a fait preuve d'abnégation et de sacrifices suprêmes afin d'arrêter les agissements criminels des hordes de la soldatesque israélienne. Cette abnégation et ces sacrifices ont bénéficié du soutien et de la sympathie unanimes des peuples du monde, dont le peuple de la République démocratique populaire lao.

Conscient du fait que la question palestinienne est au coeur de tous les problèmes de la crise moyen-orientale, sans la solution de laquelle il ne serait possible d'apporter la paix et la sécurité durables au Moyen-Orient, le gouvernement de la République démocratique populaire lao et le peuple lao accordent leur soutien total au peuple palestinien martyr dans la lutte pour son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant en Palestine.

En cette historique journée, nous nous permettons de vous féliciter et de réaffirmer notre solidarité combattante avec la noble cause du peuple palestinien jusqu'à la victoire totale.

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

Camarade Kim Il-Sung, président de la République populaire démocratique de Corée

Au nom du gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et du peuple coréen, ainsi qu'en mon nom propre, je souhaite vous exprimer notre solidarité militante et vous présenter notre salut fraternel et, par votre intermédiaire, à l'Organisation de libération de la Palestine et au peuple palestinien, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Aujourd'hui, le peuple palestinien et l'Organisation de libération de la Palestine, sous votre haute direction, défendent avec fermeté la cause révolutionnaire en menant une lutte héroïque et permanente contre les incessantes manoeuvres d'agression perpétrées par les impérialistes américains et les Sionistes. Le peuple palestinien, qui mène un combat sans merci sur tous les fronts, avec une conviction invincible et une ferme détermination, reçoit l'appui croissant et l'encouragement des peuples du monde épris de paix. C'est là un puissant motif de force pour le peuple palestinien.

Le peuple coréen se tiendra indéfectiblement aux côtés du peuple palestinien jusqu'à la victoire finale dans le juste combat de ce peuple pour le rétablissement de ses droits nationaux légitimes, y compris le droit à l'autodétermination, le droit de rentrer dans sa patrie et d'y établir un Etat indépendant et souverain.

Je saisis cette occasion pour vous présenter, ainsi qu'au peuple palestinien, nos sincères remerciements ainsi que nos vœux de succès dans le combat pour la cause de libération de la Palestine.

ROUMANIE

S. Ex. M. Nicolae Ceausescu, secrétaire général du parti communiste roumain
et président de la République socialiste de Roumanie

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien m'offre l'occasion de réaffirmer, au nom du Parti communiste roumain, de la République socialiste de Roumanie et en mon nom personnel, les sentiments de chaleureuse amitié du peuple roumain à l'égard du peuple palestinien, notre appui conséquent et ferme à sa cause et à sa lutte pour que soient reconnus et réalisés ses droits nationaux légitimes à l'autodétermination et à la création d'un Etat propre.

Cette année, la manifestation de la solidarité avec le peuple palestinien se déroule dans des conditions particulières par rapport aux années précédentes, sur un fond de conditions internationales complexes et contradictoires; ces événements ont affecté la sécurité, la paix et l'indépendance des peuples de la région et mis en danger la paix et la sécurité du monde entier. En même temps, plusieurs propositions et plans de paix ont été formulés, esquissant de nouvelles approches et exprimant le désir d'avancer dans la voie d'une solution politique.

Les actions agressives d'Israël au Liban et les événements qui ont eu lieu à Beyrouth - que nous avons condamnés avec la plus grande fermeté - ont révélé une fois de plus que la guerre ne peut résoudre aucun problème mais, par contre, qu'elle engendre d'immenses souffrances humaines et destructions matérielles, rend difficile et complique de beaucoup la recherche de solutions.

Nous exprimons la conviction que les parties au conflit, ainsi que la communauté internationale, comprennent mieux aujourd'hui que la seule voie que l'on doive suivre c'est la voie de la solution politique et du dialogue, et que les négociations, si compliquées soient-elles, sont préférables à un conflit militaire, même limité.

L'évolution de la situation dans la région a imposé avec encore plus de force la vérité selon laquelle l'élément essentiel du conflit arabo-israélien est le problème palestinien, sans le règlement duquel on ne saurait instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

On constate une compréhension de plus en plus large du fait que le fondement d'une paix globale, juste et durable réside dans le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés à la suite de la guerre de 1967, et que la solution du problème palestinien exige la création d'un Etat palestinien propre, ainsi que la garantie et le respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats de cette région.

Je saisis cette occasion également pour exprimer la conviction qu'il y a de la place au Moyen-Orient tant pour un Etat palestinien indépendant que pour l'Etat d'Israël, lesquels doivent établir, en fin de compte, des relations de paix et de bon voisinage, et que le règlement complet du problème palestinien - par la reconnaissance et le respect des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, tout en assurant les conditions pour que celui-ci puisse accomplir ses aspirations naturelles de vivre en paix et tranquillité dans son propre Etat indépendant - répond aux intérêts de tous les peuples de la région et aux intérêts de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

Il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de raison et de sagesse politique, de regarder bien en face les réalités et d'entamer un dialogue réel et soutenu entre toutes les parties au conflit, de sorte que l'on puisse amorcer un processus effectif de solution globale du conflit. Il est nécessaire, tout d'abord, que toutes les troupes israéliennes soient retirées du Liban, que l'on assure l'indépendance et l'unité du Liban, la tranquillité et la paix du peuple libanais.

La République socialiste de Roumanie estime qu'il s'impose, en même temps, d'intensifier l'activité politique et diplomatique, ainsi que celle de l'Organisation des Nations Unies, afin d'organiser une Conférence internationale au sein et sous les auspices de l'ONU, avec la participation de tous les Etats et de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine - représentant unique et légitime du peuple palestinien - ainsi que de l'Union Soviétique et des Etats-Unis, et d'autres Etats qui puissent apporter une contribution positive au règlement du conflit du Moyen-Orient.

Tout comme jusqu'à présent, la République socialiste de Roumanie et le peuple roumain, apporteront leur contribution à la solution juste et durable des problèmes du Moyen-Orient, à la réalisation d'une paix globale, juste et stable dans la région et à l'accomplissement des droits légitimes et nationaux du peuple palestinien ami, dans l'intérêt de la paix, de la coopération et de la sécurité dans cette région et dans le monde.

Je désire exprimer, en conclusion, la conviction ferme que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle encore plus actif dans les efforts destinés à résoudre le conflit arabo-israélien, à régler par la voie politique tous les autres états de tension et à répondre aux aspirations des peuples à vivre dans un climat de tranquillité et paix, de sécurité et de coopération entre les Etats et les peuples du monde entier.

SENEGAL

S. Ex. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal

La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est pour le peuple, le gouvernement sénégalais et moi-même, l'occasion de réaffirmer notre détermination à ne ménager aucun effort pour contribuer à la mise en oeuvre des droits inaliénables du peuple palestinien à son propre territoire, son indépendance et sa liberté.

Cette célébration intervient cette année à un moment où l'Organisation de libération de la Palestine, l'unique représentant légitime du peuple palestinien, a pu, grâce à la fermeté, au courage et à la maturité politique dont elle a fait preuve dans la difficile période qu'elle vient de traverser, gagner plus que jamais le respect et l'admiration de la communauté internationale.

Les récents événements du Liban imposent à la communauté internationale le devoir de s'engager de la façon la plus ferme, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, à intensifier les efforts, dans le cadre des Nations Unies, pour que le peuple palestinien obtienne la jouissance immédiate de ses droits nationaux inaliénables, tels que définis par les résolutions pertinentes de l'organisation internationale.

Nous restons convaincus que, tant que justice n'aura pas été rendue à la cause légitime de ce peuple frère, il ne sera pas possible de parvenir à un règlement juste et durable de la crise au Moyen-Orient, si pleine de dangers pour la paix internationale.

C'est le lieu de rendre hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour le travail sérieux et utile qu'il a accompli depuis sa création. Par sa persévérance et son action soutenue, votre Comité a contribué à présenter la question de Palestine sous son vrai visage et à la formulation du seul programme qui puisse servir de base de règlement à ce douloureux problème.

Le Gouvernement sénégalais et moi-même vous encourageons à persévérer dans vos efforts et vous assurons de notre pleine collaboration.

Au peuple frère de Palestine et à son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine, nous souhaitons plein succès dans la lutte pour l'indépendance et à la souveraineté nationale.

SEYCHELLES

S. Ex. M. France Albert René, président de la République des Seychelles

A l'occasion de la célébration par les Nations Unies de la Journée internationale de solidarité avec le peuple Palestinien, je voudrais, au nom du peuple et du gouvernement de la République des Seychelles et en mon nom personnel, vous présenter nos vœux les plus chaleureux.

Face aux événements récents, la République des Seychelles donne une grande signification à la célébration de cette Journée de solidarité et continuera à oeuvrer pour la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien : son droit à retrouver sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit à créer un Etat indépendant en Palestine.

A cet égard, nous formulons particulièrement l'espoir que la célébration de cette Journée fera mieux prendre conscience à la communauté internationale de l'urgence d'un règlement équitable et définitif du problème palestinien, sans lequel la paix au Moyen-Orient resterait précaire et fragile.

Les derniers mois ont marqué un tournant essentiel dans la lutte du peuple palestinien, sous la direction héroïque de l'Organisation de libération de la Palestine, son unique représentant légitime. La juste cause palestinienne bénéficie aujourd'hui d'un respect et d'un soutien international accru.

Nous sommes profondément convaincus que la communauté internationale pourra construire une société fondée sur la paix et la sécurité.

SOUDAN

M. le Président Nimeiri, président de la République démocratique du Soudan

En cette importante Journée où la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, célèbre la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le grand plaisir de présenter mes salutations et mes respects à la famille internationale du monde entier au moment où elle proclame solennellement et clairement son appui et sa solidarité indéfectibles avec le vaillant peuple de Palestine, peuple devant lequel, en célébrant cette journée et en lui rendant hommage, nous nous inclinons pour le féliciter du rôle important qu'il joue ainsi que de la lutte qu'il mène et pour son courage dans le combat pour le rétablissement de ses droits légitimes à rentrer dans sa patrie, à s'autodéterminer et à fonder un Etat indépendant sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

En cette occasion pleine de signification, j'invite la communauté internationale et toutes les organisations internationales et régionales à intensifier leur coopération et leur solidarité avec le vaillant peuple de Palestine dans son combat contre les forces du sionisme, de l'agression et de l'expansionnisme qui se développent sans cesse. Je saisis cette occasion pour exhorter les grandes puissances à exercer immédiatement toutes les pressions nécessaires pour forcer Israël à mettre fin à ses pratiques d'agression et à abandonner sa politique expansionniste qui menace la paix et la sécurité, non seulement au Moyen-Orient mais aussi dans le monde entier.

En conclusion, j'ai le plaisir de réaffirmer la position de principe adoptée par le Soudan qui soutient le peuple palestinien par fidélité à sa cause juste et légitime. Nous appuierons le peuple palestinien jusqu'à la victoire finale.

TOGO

S. Ex. le général Gnassingbe Eyadema, président fondateur du Rassemblement
du peuple togolais et président de la République togolaise

Au moment où le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se prépare à tenir une séance extraordinaire, le 29 novembre, pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais, au nom du peuple du Togo, de son parti d'avant-garde, le Rassemblement du peuple togolais, et en mon nom propre, faire part à l'héroïque peuple palestinien, à ses dirigeants courageux et à ses vaillants combattants, de nos meilleurs vœux de santé et de succès ainsi que de notre appui indéfectible à la juste cause qu'ils défendent.

Je voudrais, à cette occasion, réitérer encore notre condamnation et notre indignation profonde face aux lâches massacres de Sabra et Chatila.

Nous demeurons pleinement convaincus qu'aucune paix durable ne sera possible au Moyen-Orient tant que les authentiques parties au conflit ne participeront pas toutes à des négociations visant à une reconnaissance mutuelle et à la garantie de la coexistence pacifique des peuples voisins qui doivent vivre ensemble.

TUNISIE

S. Ex. M. Habib Bourghiba, président de la République tunisienne

Je suis heureux que l'Organisation internationale célèbre cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et j'ai le plaisir de présenter au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien mes remerciements et ma reconnaissance pour les efforts qu'il a déployé en vue du rétablissement des droits du peuple palestinien et de la réalisation de ses aspirations légitimes. Nous espérons que les activités du Comité contribueront à rétablir la justice afin que nous puissions nous rapprocher d'une solution qui garantisse la sécurité du peuple de Palestine et des autres peuples du Moyen-Orient.

Nous devons remarquer que la situation est entrée dans une phase nouvelle. Le peuple de Palestine et les peuples du monde entier ont été les témoins de cette évolution radicale. La Journée de solidarité avec le peuple palestinien revêt cette année une signification différente des années précédentes. Nous espérons que cette Journée traduira l'évolution de la situation internationale.

Les souffrances endurées par le peuple palestinien au cours des années sont sans précédent et nul ne saurait nier la gravité de la situation.

La nature raciste d'Israël est telle qu'il cherche la guerre et qu'il veut imposer la raison du plus fort. Cette attitude l'amène à lancer une série ininterrompue d'agressions et d'interventions brutales contre le Liban, en particulier à Beyrouth.

Israël a recouru aux méthodes les plus misérables du terrorisme et aux armes les plus diverses, y compris des armes interdites de destruction de masse, faisant des millions de victimes parmi les innocents et détruisant des milliers de villages, en dépit des résolutions des Nations Unies condamnant ces pratiques, et en dépit du fait que les combattants palestiniens avaient évacué Beyrouth. Israël a néanmoins refusé de répondre aux appels à la paix et aux exhortations à sauvegarder la vie des civils face aux massacres les plus atroces.

Le peuple de Palestine, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, désire la paix. La détermination dont elle a fait preuve dans son combat contre Israël a porté l'OLP au premier plan de la lutte internationale. L'OLP a démontré son désir de rétablir la paix au Moyen-Orient. Nous devons rendre hommage à l'Organisation de libération de la Palestine pour la détermination dont elle a fait preuve et pour la façon dont elle a reconnu et accepté les résolutions adoptées en vue de ramener la paix dans la région et de rétablir la justice sur une base équitable.

Le désir des Palestiniens et des Arabes de rétablir la paix et la légitimité est essentiel à la solution de ce problème. De nouvelles chances de paix mondiale se sont offertes et nous devons tous essayer de mettre en oeuvre les résolutions et les plans appropriés dans les meilleurs délais. Nous sommes convaincus que l'heure est venue pour le monde entier de s'engager à rétablir la paix au Moyen-Orient, car tout retard dans l'acceptation de cette responsabilité historique aura des conséquences graves - le fanatisme et la création de foyers de tension et de troubles - qui menaceront encore plus la paix et la sécurité mondiale.

Israël estime que les aspirations du peuple palestinien à la paix sont injustifiées et il recourt aux armes les plus terribles, à l'arrogance, à la menace et au mépris des accords et des actes internationaux.

Voilà ce que démontre à l'évidence la récente décision israélienne d'établir de nouvelles colonies en Cisjordanie avec la plus grande impudence.

La communauté internationale doit employer tous les moyens dont elle dispose pour rétablir le peuple palestinien dans ses droits, notamment le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur son territoire, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

On pourra ainsi rendre justice à un peuple qui, depuis quatre siècles, a été la victime de l'hégémonie et des doctrines et croyances racistes. Ainsi, le rétablissement de la paix traduira le respect des obligations internationales et mettra fin aux théories sur la raison du plus fort, dans le respect des principes des Nations Unies qui ont été contestés ces dernières années.

Nous appelons de nos vœux le jour où la communauté internationale tout entière atteindra ces objectifs. La justice triomphera toujours.

VIET NAM

S. Ex. M. Pham Van Dong, président du Conseil des ministres de
la République socialiste du Viet Nam

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai l'honneur de présenter mes chaleureuses salutations à vos excellences et, par votre intermédiaire, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous nous félicitons sincèrement de la célébration de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien car elle constitue, selon nous, un grand encouragement à une nation qui a dû traverser des épreuves sans nombre et consentir à beaucoup de sacrifices, qui poursuit indéfectiblement depuis des décennies une lutte opiniâtre pour l'indépendance et la liberté et qui combat héroïquement les perfides complots des impérialistes américains et des agresseurs sionistes israéliens. Le peuple et le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam réaffirment chaque jour leur solidarité militante et leur soutien ferme à la lutte juste et indubitablement victorieuse du peuple palestinien pour ses droits nationaux sacrés, y compris le droit à l'autodétermination, le droit à rentrer dans sa patrie et à y fonder un Etat palestinien indépendant et souverain; ils appuient la lutte du peuple arabe pour la réintégration de tous les territoires arabes occupés par Israël.

Nous estimons qu'aujourd'hui, plus que jamais, les forces du monde éprises de paix - et de justice - doivent raffermir leur solidarité et accroître leur appui et leur assistance à la lutte du peuple palestinien et des autres peuples arabes. Ce combat doit se poursuivre parallèlement à la lutte contre une présence militaire accrue des impérialistes américains au Moyen-Orient, dans un objectif de paix, d'indépendance et de sécurité pour toutes les nations de la région et du monde.

YEMEN

S. Ex. le colonel Ali Adbulla Saleh, président de la République arabe du Yémen
et commandant en chef des forces armées

Je vous présente mes salutations et, par votre intermédiaire, je rends hommage à la vive conscience humaine qui a toujours épousé la cause du peuple palestinien et qui a partagé ses souffrances depuis le jour où sa patrie a été illégalement usurpée par la force et par un déni de justice internationale. La justice, le droit et la paix ont succombé à la force brute.

L'Etat d'Israël, fondé aux dépens du peuple palestinien et de ses droits inaliénables historiques, politiques et individuels, ne s'est pas contenté de déplacer le peuple palestinien. Il l'a poursuivi dans les abris où il avait cherché refuge. Il a voulu l'annihiler en recourant aux méthodes les plus modernes du meurtre et de la destruction, y compris des armes interdites par les conventions internationales telles que les bombes fusantes à aérosol, les armes toxiques et le napalm. Voilà précisément ce qui s'est produit pendant la récente invasion par Israël du territoire libanais.

La politique de colonisation suivie par Israël, aux dépens des nations arabes et de leurs droits, constitue une trahison dans l'histoire des peuples qui ont lutté si longtemps pour se libérer de l'impérialisme, de la tutelle et de l'hégémonie. Ceux qui emploient les technologies militaires les plus avancées et les mettent entre les mains de néo-nazis que sont Begin, Sharon et Shamir, doivent se rendre compte qu'ils contribuent à la poursuite de l'agression contre le peuple palestinien ainsi que contre les peuples des nations arabes. Ils compromettent dans une imprévisible mesure la paix et la stabilité ainsi que les intérêts des peuples.

Cette célébration de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien réaffirme la volonté unanime de la communauté internationale de soutenir la juste cause du peuple palestinien et ses revendications à rentrer dans sa patrie pour y créer son Etat indépendant. Je vous salue. Je vous souhaite de réussir dans votre entreprise qui, plus importante que jamais, est une manifestation humaine qui laissera son empreinte sur ceux qui veulent que le droit, la justice et la paix triomphent dans le monde.

YUGOSLAVIE

S. Ex. M. Peter Stambolic, président de la République
fédérative socialiste de Yougoslavie

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie se déclare profondément convaincue qu'il est indispensable de prendre des mesures urgentes et concrètes afin que le peuple palestinien puisse enfin exercer ses droits inaliénables : le droit à l'autodétermination et à créer son propre Etat indépendant dans son territoire national - aspiration naturelle et légitime de tous les peuples du monde.

Le peuple palestinien se voit toujours refuser ce droit. Ce problème existe dans l'Organisation mondiale depuis plus de trente ans. La crise du Moyen-Orient qui, au cours des années, est devenue l'un des foyers de tensions les plus dangereux du monde et qui menace aujourd'hui directement la paix et la stabilité internationale, exige une action permanente de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les principes de la politique de non-alignement, auxquels la Yougoslavie n'a cessé d'adhérer, renforcent la conviction des pays non alignés que la solution de cette crise, au centre de laquelle se trouve le problème palestinien, doit être recherchée dans le cadre des Nations Unies.

La récente agression d'Israël contre le Liban indépendant et non aligné, qui visait à liquider l'Organisation de libération de la Palestine en tant que représentant légitime du peuple palestinien, apparaît toujours davantage sous son vrai jour dans le monde. Cette agression s'est accompagnée de représailles sans précédents contre les civils innocents palestiniens et libanais. L'image des massacres sanglants des camps palestiniens de Sabra et Chatila est encore fraîche dans nos mémoires.

L'évolution globale de la situation au Moyen-Orient exige aujourd'hui un effort de toute la communauté internationale. Cette action devrait viser à contenir les politiques d'agression et d'expansion d'Israël et à trouver une solution juste et définitive au problème palestinien, condition essentielle de la paix et de la sécurité nécessaires au progrès de tous les pays et peuples de la région.

La Yougoslavie non alignée a toujours estimé que la solution à la crise du Moyen-orient devait être complète et se fonder sur les décisions adoptées en la matière par les Nations Unies. Cela suppose un retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté à l'intérieur des frontières de son propre Etat, et les droits de tous les Etats de la région à se développer dans l'indépendance, la paix et la sécurité.

Il est encourageant de constater aujourd'hui que le monde est toujours plus conscient du fait que sans une solution juste aux problèmes palestiniens, une paix durable ne pourra s'instaurer dans cette région troublée du monde. La ferme condamnation de l'agression israélienne contre le Liban constitue, en soi, une confirmation de la détermination de la communauté internationale à s'opposer à la politique de force, d'expansion et d'annexion politique contraire aux normes fondamentales du comportement international et des aspirations ancestrales des peuples à la liberté et à l'indépendance, ainsi qu'aux valeurs historiques de l'humanité.

Exprimant la solidarité des peuples et nationalités de la Yougoslavie avec le peuple palestinien et manifestant notre plein appui à son juste combat, la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie saisit cette occasion pour réaffirmer notre conviction que la communauté internationale prendra des mesures résolues afin que le peuple palestinien, de même que tous les autres peuples du monde, puisse vivre dans la paix et la dignité sur le territoire de son propre Etat.

ZAMBIE

S. Ex. M. Kenneth D. Kaunda, président de la République de Zambie

En cette occasion solennelle, je désire vous présenter, ainsi qu'à votre Comité, au nom du gouvernement et du peuple de Zambie et en mon nom personnel, nos sincères remerciements pour votre initiative qui a amené l'Assemblée générale à déclarer le 29 novembre Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Monsieur le Président, la célébration de cette Journée est un événement très important pour la Zambie. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera à mieux faire connaître et comprendre les souffrances et les malheurs du peuple palestinien à toute la communauté internationale. Cette prise de conscience de l'opinion publique devrait amener la communauté internationale à s'unir pour exercer toutes les pressions possibles sur Israël afin que celui-ci reconnaisse que la solution au problème du Moyen-Orient, au centre duquel se trouve la question de Palestine, consiste à permettre au peuple de Palestine d'exercer ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance dans sa patrie.

Le peuple de Palestine combat depuis longtemps pour sa libération. Dans la poursuite de cette noble cause, il a fait preuve d'une détermination inébranlable d'atteindre son objectif, sur le front diplomatique comme sur le front militaire.

A cet égard, le peuple palestinien doit recevoir tout l'appui possible de la communauté internationale. En Zambie, nous continuerons à soutenir le peuple opprimé de Palestine, car nous sommes convaincus que sa lutte vise à établir la paix et la justice au Moyen-Orient.

Nous exhortons Israël à respecter les Nations Unies et leur Charte, ainsi que tous les autres instruments qui consacrent les droits de l'homme, en permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance. Le combat pour la justice triomphera de l'injustice.

C. Messages de chefs de gouvernement

BANGLADESH

Lieutenant-général H. M. Ershad, président du Conseil des ministres
du gouvernement de la République populaire du Bangladesh

En cette occasion solennelle où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sous les auspices des Nations Unies, je me joins à la communauté internationale pour réaffirmer notre soutien au peuple palestinien dans son juste combat pour l'indépendance et la libération nationale.

Le problème palestinien reste un critère majeur de la crédibilité des efforts de la communauté internationale en vue de garantir les principes et les buts de la Charte des Nations Unies pour la préservation de la paix et de la sécurité internationale.

Aucun autre problème n'a autant provoqué de réflexion, suscité l'indignation et polarisé les émotions dans le monde entier. L'existence politique du peuple de Palestine est un fait établi. Nier l'existence de ce peuple équivaut à ignorer une réalité que reconnaît l'écrasante majorité des Etats et de l'humanité tout entière.

Ainsi, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat constitue un élément fondamental d'une paix durable et définitive en Asie de l'Ouest.

Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance profonde du gouvernement et du peuple du Bangladesh au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts méritoires qu'il a déployés en vue de valoriser la juste cause du peuple palestinien.

CHINE

S. Ex. M. Zhao Ziyang, premier ministre du Conseil d'Etat de la
République populaire de Chine

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je présente, au nom du peuple et du gouvernement chinois, nos respects et nos salutations cordiales au peuple palestinien.

La situation au Moyen-Orient a été marquée ces dernières années par une recrudescence de l'agitation. En particulier, à partir du 4 juin de cette année, les troupes israéliennes ont entrepris une invasion massive et impudente du Liban pour y massacrer sans merci et de sang froid un grand nombre de civils innocents palestiniens et libanais en vue d'éliminer les forces armées palestiniennes et d'interdire au peuple palestinien l'exercice de ses droits nationaux. Cette action a été fermement condamnée par l'opinion publique mondiale. Les héroïques combattants palestiniens, défiant la force sauvage, ont mené une lutte vaillante qui démontre pleinement le dévouement du peuple palestinien et sa conviction que la victoire finale lui appartient. Sa cause juste reçoit l'adhésion et le soutien de la communauté internationale.

Le gouvernement et le peuple chinois ont toujours partagé et soutenu la cause des peuples palestinien et arabe dans leur juste combat. Nous avons fermement maintenu qu'Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et que le peuple palestinien doit être rétabli dans ses droits nationaux, y compris le droit à rentrer dans sa patrie, le droit à

l'autodétermination et le droit à établir un Etat. Je suis convaincu que sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, dirigée par le président Yasser Arafat, le peuple palestinien, qui a soutenu l'épreuve d'une lutte acharnée, resserrera les rangs, consolidera son unité avec les pays arabes et avec tous les autres pays et peuples du monde qui défendent la justice et qu'il continuera à remporter victoire après victoire dans son juste combat pour reprendre possession de ses droits nationaux.

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Déclaration du secrétaire du Comité général populaire du
Bureau populaire pour les affaires étrangères

La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien réaffirme le soutien apporté par la communauté internationale au juste combat de ce peuple pour recouvrer ses droits usurpés, y compris le droit à l'autodétermination. Cette célébration réaffirme également l'engagement pris par les Nations Unies en vue de consolider la lutte des Palestiniens pour recouvrer ses droits légitimes et inaliénables.

Cette Journée est célébrée cette année dans des circonstances tragiques où l'on voit le peuple palestinien être la victime du crime le plus odieux : le crime d'extermination collective. C'est le crime le plus odieux dans l'histoire, comme en font foi les massacres perpétrés par les Israéliens contre les camps de réfugiés palestiniens au Liban. Cette célébration manifeste notre condamnation des visées racistes et expansionnistes de l'entité sioniste et démontre notre conviction que l'entité sioniste n'est pas un Etat épris de paix mais qu'elle constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

L'occupation permanente du territoire palestinien, depuis 1948, et l'annexion des hauteurs du Golan, ainsi que les massacres des Palestiniens qui se poursuivent chaque jour, exigent que la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, prenne des mesures concrètes pour mettre fin à l'agression et à l'occupation, afin que le peuple palestinien puisse rentrer dans sa patrie. Les attaques

sionistes incessantes n'ont été possibles qu'avec l'appui illimité donné à l'entité sioniste par le gouvernement des Etats-Unis dans tous les domaines, militaire, politique et économique. Quelles que soient les activités déployées par les forces sionistes et impérialistes en vue d'anéantir la cause palestinienne, y compris les massacres collectifs du peuple palestinien qui a lutté jusqu'ici avec un rare courage, le peuple palestinien saura faire face à toute machination cherchant à l'empêcher de recouvrer ses droits légitimes, droits qui ont été reconnus par la communauté internationale tout entière.

La Jamahiriya arabe lybienne réaffirme son engagement aux côtés de la cause palestinienne et son soutien indéfectible au combat palestinien par tous les moyens possibles.

Je souhaite à nouveau vous présenter, Monsieur le Président, notre plus grande reconnaissance pour les efforts que vous déployez dans cette cause.

MAURITANIE

Déclaration du premier ministre de la République islamique de Mauritanie

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, c'est pour moi un grand plaisir que de vous présenter nos sincères félicitations et vous exprimer notre reconnaissance pour l'oeuvre immense que vous avez accomplie, avec tous les autres membres de votre prestigieux Comité, en vue de garantir le triomphe des droits du peuple de Palestine.

La République islamique de Mauritanie éprouve une entière et inconditionnelle solidarité avec le combat palestinien et elle déclare sa reconnaissance envers tous les pays qui refusent de consentir à la spoliation des droits du peuple palestinien. La mise en oeuvre des doctrines du sionisme et l'immigration de milliers d'hommes venus du reste du monde pour spolier le peuple palestinien sont des facteurs toujours plus difficiles à accepter.

Le peuple palestinien, qu'ils croyaient pouvoir facilement effacer de la mémoire de l'humanité, a résisté avec tenacité et a refusé de battre en retraite, malgré la violence de la réaction sioniste. Les Sionistes n'ont pas pu réaliser leurs ambitions diaboliques; la conscience de l'humanité refuse d'être complice de leurs actes criminels.

La courageuse position et les sacrifices du peuple palestinien ont également été un facteur crucial dans l'échec de l'entreprise globale des Sionistes : globale à cause de leurs visées hégémoniques en Afrique et dans d'autres régions du monde. La violation de l'espace aérien de nombreux pays arabes, le bombardement du réacteur nucléaire iraquien et les actes d'agression commis contre de nombreux autres peuples et pays sont la preuve des ambitions expansionnistes d'Israël et de ses intentions génocides, comme en font foi les massacres de Sabra et Chatila. Tous ces événements révèlent le vrai visage d'Israël et son caractère nazi.

Le régime de l'apartheid, allié et partenaire des Sionistes, poursuit une politique analogue contre la Namibie, l'Azanie et les pays africains voisins.

La République islamique de Mauritanie reste convaincue que toute solution au problème palestinien doit se fonder sur les généreux principes que vous défendez sans cesse, vigoureusement et effectivement avec tous les autres membres du Comité. Mon gouvernement restera fidèle à ses principes et oeuvrera en vue du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, ainsi que pour garantir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'indépendance et son droit à créer son propre Etat dans son territoire national.

Je saisis cette occasion pour renouveler notre soutien et notre solidarité indéfectible avec l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. Je vous fais également part des meilleurs vœux fraternels de notre chef de l'Etat.

REPUBLIQUE DE COREE

S. Ex. M. Sang-Hyup Kim, premier ministre de la République de Corée

Au moment où le monde célèbre à nouveau la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le gouvernement et le peuple de la République de Corée se joignent à la communauté internationale pour réaffirmer leur plein appui au droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination.

En célébrant cette importante Journée, nous notons avec inquiétude que la situation dans la région reste très complexe et volatile, suscitant en cela les préoccupations les plus graves pour la paix et la sécurité internationale dans la région.

Le monde entier est encore sous le choc du récent massacre des civils palestiniens innocents à Beyrouth-Ouest. A cet égard, le gouvernement de la République de Corée a déclaré que ce massacre était la tragédie humaine la plus atroce des temps modernes et a fermement condamné ces actes criminels barbares et inhumains.

Le gouvernement de la République de Corée souhaite saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle intensifie ses efforts en vue d'aider le peuple palestinien, matériellement et moralement, à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Pour notre part, nous avons pris l'engagement de respecter les résolutions adoptées en la matière par les Nations Unies et nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider la juste cause du peuple palestinien.

Soucieux de donner effet à cet engagement, le gouvernement de la République de Corée a contribué une somme de 600 000 dollars E.-U. à un programme de bourses pour les étudiants palestiniens, dont la dotation totale atteindra un million de dollars en 1984.

Le gouvernement de la République de Corée a aussi participé activement à diverses conférences et séminaires internationaux sur la question de Palestine, tenus sous les auspices des Nations Unies, notamment les séminaires régionaux organisés à New York, la Havane, Colombo, Malte et Dakar en 1981 et 1982. A cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente sixième session de convoquer une Conférence internationale sur la question de Palestine qui se tiendra l'an prochain à Paris.

Le gouvernement de la République de Corée, en cette occasion solennelle, réaffirme sa position que les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, doivent être respectés et que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant du peuple palestinien. Nous estimons également qu'Israël doit se retirer des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967, y compris de Jérusalem.

Enfin, au nom du gouvernement et du peuple de la République de Corée, je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulier au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts dévoués qu'ils ont déployés en vue de parvenir à une solution pacifique de la question de Palestine.

D. Messages de ministres des affaires étrangères

ARGENTINE

S. Ex. M. Juan Ramon Aguirre Lanari, ministre des affaires étrangères
et du culte

Au nom du gouvernement et du peuple argentins, je souhaite exprimer ma fidélité à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. En cette occasion, les douloureux événements du Liban jettent un voile de deuil sur cette célébration. Ces événements ont à nouveau révélé les risques que posent pour la paix et la sécurité internationales la prolongation d'un conflit encore sans solution et qui résultent de situations qui échappent à tous les critères de justice.

Le conflit du Moyen-Orient en est indubitablement l'exemple le plus éloquent, et le peuple palestinien, comme tout autre peuple privé de territoire, en est la manifestation la plus émouvante.

Mon pays est aujourd'hui convaincu que la question de Palestine est au coeur même du conflit du Moyen-Orient qui, il y a trente ans, a fait de cette région un foyer de tension mondiale. Il n'est donc plus possible de retarder encore une solution juste, totale et définitive, réalisée dans le cadre de négociations auxquelles doit prendre part l'Organisation de libération de la Palestine, représentant du peuple palestinien. Les négociations doivent aboutir à un accord

définitif entre toutes les parties légitimement intéressées afin que soit reconnu le droit inaliénable du peuple palestinien à fonder un Etat souverain, ainsi que le droit de tous les Etats de la région à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues; cette solution exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967 et la reconnaissance d'un régime spécial pour la ville sainte de Jérusalem, conformément à la résolution 303 (IV) de l'Assemblée générale.

La République argentine, s'inspirant de l'exemple de coexistence donnée par les communautés arabes et juives qui vivent à l'intérieur de ses frontières, préconise une solution pacifique à la question de Palestine, sans éluder ni limiter nullement le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, ni son droit à fonder un Etat souverain conformément aux résolutions des Nations Unies et aux principes et buts de la Charte. Nous attendons avec impatience le jour prochain où le peuple palestinien prendra la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale.

GRECE

S. Ex. M. Yannis Haralambopoulos, ministre des affaires étrangères

La communauté internationale, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, concentre à nouveau son attention sur les souffrances et le combat de ce peuple afin de lui exprimer sa solidarité.

Depuis l'année dernière, la communauté internationale est devenue plus sensible au problème palestinien; les effusions de sang et les souffrances de ce peuple ont confirmé notre conviction qu'il est plus urgent que jamais de trouver une solution au conflit du Moyen-Orient et que la paix ne pourra être rétablie dans cette région du monde tant que ne sera pas garanti l'exercice des droits inaliénables des Palestiniens.

Le gouvernement grec est fermement convaincu qu'aucune solution pacifique ne pourra être mise en oeuvre sans des négociations entre toutes les parties intéressées, c'est-à-dire avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, en vue de donner effet au droit fondamental reconnu par le droit international et la Charte des Nations Unies - le droit à l'autodétermination et, partant, le droit à créer un Etat palestinien - ce qui donnera à tous les Etats de la région la possibilité de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Le gouvernement grec ne manquera pas, à l'avenir comme il l'a fait dans le passé, de soutenir la lutte du peuple palestinien jusqu'à son succès final.

Je suis convaincu, Monsieur le Président, que le Comité que vous présidez continuera à jouer son rôle constructif et à apporter sa précieuse contribution à cet effort, comme il l'a fait jusqu'à présent.

JAPON

S. Ex. M. Shintaro Abe, ministre des affaires étrangères

En cette solennelle occasion où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je souhaite vous présenter les salutations cordiales du gouvernement du Japon.

Cette année, l'invasion militaire israélienne au Liban a violemment bouleversé la situation au Moyen-Orient. Les destructions massives et les lourdes pertes en vies humaines au Liban ont douloureusement affecté les conditions de vie du peuple palestinien. Le gouvernement du Japon note avec grand intérêt que, malgré ces difficultés, la communauté internationale reconnaît plus que jamais l'importance de la question de Palestine et que les parties intéressées ont entrepris des efforts sérieux en vue d'aboutir à une solution réaliste de la question.

Je saisis cette occasion pour confirmer la position fondamentale du gouvernement du Japon sur la question de Palestine :

Les récents événements du Liban ont renforcé la conviction du Japon qu'il est essentiel de parvenir au plus tôt au règlement du problème de la paix au Moyen-Orient, qui est centre de la question palestinienne. Si l'on veut établir une paix juste, définitive et complète au Moyen-Orient, il est nécessaire que les forces israéliennes se retirent de tous les territoires occupés pendant la guerre de 1967, que le droit à exister de tous les Etats en présence soit respecté et que des négociations s'ouvrent entre les parties intéressées, conformément aux résolutions

242 et 338 du Conseil de sécurité. Il est également nécessaire que les droits légitimes du peuple palestinien, particulièrement le droit à l'autodétermination, qui comprend le droit à créer un Etat indépendant, soient reconnus et respectés conformément à la Charte des Nations Unies.

Je me félicite également de l'initiative qu'a récemment prise le président Reagan avec sa proposition de paix au Moyen-Orient, qui pose franchement la question de Palestine, laquelle est au centre du problème du Moyen-Orient. Peu après la proposition du président Reagan, la réunion arabe au sommet qui s'est tenue au Maroc a présenté sa propre proposition de paix. Le Japon accorde une grande importance au fait que les pays arabes soient unis pour manifester leur volonté de paix.

Nous espérons sincèrement que des négociations pacifiques regroupant toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, qui représente le peuple palestinien, permettront de résoudre la question de Palestine et de rétablir aussitôt que possible la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

JORDANIE

S. Ex. M. Marwan Al-Qasem, ministre des affaires étrangères

J'ai l'honneur de vous féliciter à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. La Jordanie, chez qui le problème palestinien se pose de façon aiguë, puisque telle est sa destinée, considère la cause palestinienne comme sa cause propre, de même que comme la cause du monde arabe, sinon du monde entier.

Ainsi, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre solidarité totale avec le peuple palestinien. Et pour que ce peuple puisse recouvrer tous ses droits usurpés, nous combattons à ses côtés avec tous les autres pays épris de paix afin de repousser l'agression dont est victime le peuple de Palestine, en nous fondant sur le droit naturel de ce peuple à avoir une patrie. Tel est le droit que consacre la Charte des Nations Unies et le droit international et qui est inhérent à toutes les valeurs profondes sur lesquelles est établie l'Organisation.

En rendant hommage au peuple palestinien en cette Journée, je tiens à réaffirmer notre conviction que ce peuple sera rétabli dans ses droits grâce à la solidarité de tous les peuples du monde qui ont foi en la justice, la liberté et la paix.

MALTE

S. Ex. M. Alex Sceberras Trigona, ministre des affaires étrangères

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est dominée cette année par la douleur et les inquiétudes que nous éprouvons face aux terribles événements qui se sont récemment déroulés au Liban. En particulier, nous avons présente à l'esprit l'image des victimes sans défense massacrées à Sabra et à Chatila, des héroïques combattants palestiniens tombés dans les rues de Tyre et de Beyrouth, de la douleur des survivants dispersés qui pleurent leurs amis et leurs parents morts. Les événements atroces du Liban constituent, pour la communauté internationale, un rappel tragique mais nécessaire des risques de conflagration que présente le conflit du Moyen-Orient, dominé par la lutte du peuple palestinien pour recouvrer sa patrie.

Aujourd'hui plus que jamais, l'expression de notre solidarité avec le peuple palestinien doit renouveler l'engagement que nous avons tous pris d'oeuvrer sans relâche pour aider ce peuple martyr à exercer ses droits inaliénables. Nous devons agir sans retard et sans hésitation afin de mater l'arrogance de l'agression israélienne qui a imposé des souffrances humaines indicibles au peuple de Palestine en violation des normes internationales et qui menace continuellement la paix et la sécurité de la région et du monde.

En outre, notre angoisse face aux événements récents ne doit pas freiner nos efforts en vue de garantir un avenir plus prometteur au peuple palestinien. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans cette action et, en particulier, nous demandons aux membres de la communauté de l'Europe occidentale de jouer le rôle qu'on attend d'eux. Malte a très activement cherché à galvaniser les Etats d'Europe à contribuer aux efforts déployés en vue d'une solution définitive et acceptable du problème palestinien. Le séminaire sur la Palestine, organisé à Malte en avril de cette année par le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, portait expressément sur cette question qui a été traitée en profondeur. L'année prochaine, nous aurons une occasion unique de faire progresser le consensus grâce à la conférence des Nations Unies sur la Palestine qui se tiendra en août à Paris.

Donnant la preuve de sa solidarité indéfectible avec le peuple palestinien, Malte s'engage à oeuvrer sans relâche pour le succès de cette conférence et pour celui de toute autre initiative visant à apporter une solution juste et équitable au problème du peuple palestinien.

OMAN

S. Ex. M. Yousuf Al-Alawi Abdullah, ministre d'Etat aux affaires étrangères

En cette occasion où la communauté internationale célèbre sa solidarité avec le peuple palestinien, nous sommes heureux de réaffirmer notre appui et notre solidarité avec le peuple palestinien frère.

Le combat du peuple palestinien pour recouvrer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à créer son propre Etat dans son territoire est un combat légitime pour une juste cause. C'est la cause de tous ceux qui sont convaincus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La communauté internationale qui, cette année, a été le témoin des événements tragiques dont les civils, les hommes, les femmes, les vieillards et les enfants palestiniens ont été les victimes, sait que ces actes barbares commis par Israël en bombardant les écoles et les hôpitaux des Palestiniens au Liban constituent des exactions exécrables. La communauté internationale doit non seulement condamner Israël mais aussi exercer des pressions constantes sur ce pays pour l'obliger, dorénavant, à renoncer à ses actes criminels et à reconnaître le fait que les Palestiniens, comme tous les peuples, ont aussi le droit inaliénable de vivre dans la paix sous le régime de leur choix.

L'heure est venue de mettre un terme à la politique illégale pratiquée par Israël au Moyen-Orient, car cette politique est à l'origine même du danger permanent qui menace la stabilité et la sécurité dans la région, ainsi que dans le monde entier.

Le sommet arabe de Fès a établi les principes fondamentaux du plan arabe de règlement du problème palestinien dans le cadre d'une solution pacifique au problème du Moyen-Orient. Nous espérons que ces principes réussiront à être mis en oeuvre. Etant donné qu'il s'agit des mêmes principes que ceux adoptés par les Nations Unies en la matière, leur application en vue du rétablissement d'une paix juste au Moyen-Orient aboutira à la réalisation, par le peuple palestinien, de son droit inaliénable à fonder un Etat indépendant dans son propre territoire.

En conclusion, nous invitons le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, en cette occasion, à faire part au peuple palestinien frère de l'expression de notre solidarité et de nos vœux de succès.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Déclaration du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

La République dominicaine considère avec grand intérêt et compassion la situation du problème palestinien, problème dont la solution est essentielle à la paix au Moyen-Orient. Son gouvernement estime que toutes mesures doivent être prises en vue de parvenir à une solution de ce problème, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et autres organes.

La République dominicaine a des attaches solides avec le monde arabe; en effet, un grand nombre de Syriens, de Libanais et de Palestiniens se sont installés dans notre pays qu'ils enrichissent socialement, culturellement et économiquement depuis de nombreuses années.

Pour ces raisons, nous réaffirmons notre détermination de coopérer étroitement à l'instauration de la paix dans cette région du monde, tout en oeuvrant pour la mise en place des mécanismes politiques et juridiques qui permettront au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, reconnus par l'Organisation des Nations Unies.

SURINAME

S. Ex. M. Harvey Naarendorp, ministre des affaires étrangères

Monsieur le Président, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je souhaite réaffirmer, au nom du gouvernement et du peuple de la République du Suriname, notre appui sincère à la cause du peuple palestinien et notre solidarité avec lui dans son juste combat pour l'autodétermination.

La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est organisée conformément à la résolution 32/40 de l'Assemblée générale du 2 décembre 1977. Cette résolution, entre autres, confirme le droit à l'autodétermination. Les Nations Unies réaffirment le droit légitime des Palestiniens à fonder un Etat souverain conformément aux principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En septembre de cette année, nous avons tous été les témoins du massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents au Liban. Nous sommes toutefois fermement convaincus que tous les différends devraient être réglés par des moyens pacifiques et que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible. Nous estimons aussi qu'une solution juste et durable à ce problème est un élément essentiel de tout règlement pacifique complet du conflit du Moyen-Orient.

Monsieur le Président, permettez-moi de réitérer la position de mon gouvernement au sujet de la question de Palestine. Premièrement, nous estimons que les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, devraient être pleinement respectés. Deuxièmement, le peuple palestinien n'a aucun autre représentant que l'Organisation de libération de la Palestine. Troisièmement, les forces israéliennes devraient se retirer inconditionnellement des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967, y compris Jérusalem.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous rendre hommage, ainsi qu'aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour les efforts indéfectibles que vous avez déployés en vue de contribuer à résoudre la question de Palestine qui, je le souligne à nouveau, est au centre même de la question générale du Moyen-Orient. Ledit Comité, qui siège également en tant que Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine, doit aussi être félicité pour les efforts qu'il déploie dans le cadre des préparatifs de la conférence.

Enfin, nous lançons un appel à toutes les parties au conflit du Moyen-Orient, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, représentant du peuple palestinien, pour qu'elles recherchent des moyens concrets de parvenir à une solution complète, juste et définitive, conforme aux directives du sommet de Fès, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons vivement que le peuple de Palestine prendra bientôt la place qui lui revient au sein de la communauté des nations comme Etat indépendant et souverain.

TURQUIE

S. Ex. M. Ilter Türkmen, ministre des affaires étrangères

A l'occasion du cinquième anniversaire de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je souhaite présenter au peuple palestinien frère mes vœux sincères pour le succès rapide de leur juste lutte pour la reconnaissance de ses droits légitimes et nationaux.

Cet anniversaire revêt cette année une signification très spéciale en raison des souffrances qu'ont éprouvés nos frères palestiniens à la suite de l'invasion israélienne du Liban. La Turquie a été atterrée par les événements tragiques qui se sont déroulés au Liban et elle a été le témoin horrifié des actes d'extermination commis contre les Palestiniens, y compris les femmes, les enfants et les vieillards.

La Turquie est fermement convaincue que l'invasion du Liban et les événements qui en ont résultés soulignent à nouveau l'urgente nécessité de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à fonder son propre Etat et à exiger l'évacuation de tous les territoires arabes occupés. La reconnaissance et le rétablissement de ces droits sont des conditions préalables essentielles à l'instauration d'une paix juste, complète et définitive au Moyen-Orient. La Turquie a indéfectiblement affirmé son point de vue à chaque occasion. En outre, conformément aux principes fondamentaux qui inspirent notre action, la Turquie appuie et parraine tous les projets de résolution dans ce sens présentés au Nations Unies et à la Conférence islamique, et elle participe activement aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous estimons que les récentes initiatives de paix sont encourageantes et nous espérons vivement qu'elles ouvriront très bientôt la voie à des négociations qui aboutiront à une solution complète et définitive de la question palestinienne. Nous félicitons les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine pour leur attitude vaillante et digne.

A cette occasion, je voudrais exprimer à nouveau notre désir sincère de mettre fin le plus tôt possible aux longues souffrances du peuple palestinien et je réitère ma ferme conviction que les Palestiniens, tôt ou tard, atteindront les objectifs de leur juste cause.

E. Messages de gouvernements

INDE

M. Khan, Parlement de l'Inde

Monsieur le Président, je vous présente, ainsi qu'aux membres du Comité, les salutations et les voeux du Parlement de l'Inde où j'ai l'honneur de siéger.

Notre Parlement et notre gouvernement, ainsi que les 700 millions d'Indiens qu'ils représentent, parlent d'une seule voix lorsqu'il s'agit de la question de Palestine pour soutenir indéfectiblement les droits inaliénables du vaillant peuple de Palestine à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Nous avons l'insigne honneur de compter aujourd'hui parmi nous M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et M. Shafiq Al-Hout, représentant de l'OLP à Beyrouth et membre du Conseil national de l'OLP. Nous leur souhaitons une chaleureuse bienvenue.

La célébration annuelle par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien nous donne l'occasion de réaffirmer notre solidarité et notre soutien au peuple palestinien. Le peuple palestinien, déraciné de son foyer ancestral et soumis à l'oppression mililariste sur sa propre terre sacrée, mène un vaillant combat sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine pour

recouvrer sa patrie et y fonder son propre Etat palestinien indépendant. Ses droits sont très largement reconnus, ses souffrances suscitent une très grande compassion et sa cause mobilise d'innombrables défenseurs, mais peu de mesures concrètes ont été prises pour lui permettre d'exercer son droit à l'autodétermination.

Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, rendre hommage au Comité que vous présidez avec compétence et distinction. Depuis des années, le Comité s'efforce d'appeler l'attention sur les droits et les aspirations du peuple palestinien, de les protéger et de les sauvegarder dans la plus large mesure possible. Toutefois, le Comité, dont l'Inde est un membre actif, doit malheureusement constater que ses recommandations sont restées lettre morte. Alors que nous réaffirmons aujourd'hui notre solidarité avec le peuple palestinien, le Comité doit s'engager à intensifier ses efforts pour assurer la mise en oeuvre de ses recommandations.

La tragédie des Palestiniens a été douloureusement mise en lumière cette année lorsque la destruction quasi-totale de la ville de Beyrouth et le génocide atroce des populations libanaises et palestiniennes ont ébranlé la conscience de l'humanité. Ce fut ni plus ni moins un holocauste commis, aussi étrange et ironique que cela paraisse, par Israël lui-même. Le retrait de l'Organisation de libération de la Palestine de la ville de Beyrouth, qui visait à éviter de nouvelles souffrances et destructions aux civils innocents, a abouti au massacre des Palestiniens à Chatila et à Sabra.

La responsabilité - sinon la complicité - d'Israël dans le massacre des civils innocents est trop évidente pour qu'on la dénonce encore. Ceux qui s'étaient engagé à protéger les civils palestiniens et libanais doivent également partager la responsabilité de ce bain de sang criminel.

Nous sommes convaincus que la dispersion des Palestiniens n'affaiblira nullement leur volonté de combattre pour leurs droits inaliénables. L'occupation de certaines régions du Liban et d'autres territoires arabes ne garantira pas la sécurité d'Israël. Elle aura plutôt un effet diamétralement opposé.

La solution complète du problème doit comprendre le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, la création d'un Etat palestinien et des garanties mutuelles de sécurité entre les Etats de la région. On semble mieux comprendre aujourd'hui que toute solution globale sera impossible sans la participation active, dans toute négociation, de l'OLP, représentant du peuple palestinien.

La Charte de Fès, récemment adoptée par les nations arabes, est un événement héroïque qui revêt une signification spéciale. Ce Comité peut s'enorgueillir de retrouver dans la Charte de Fès les éléments majeurs de ses propres recommandations. D'autres propositions ont été avancées mais elles ne reconnaissent pas, à tous égards, l'impérative nécessité de rétablir dans ses droits légitimes le peuple déraciné de Palestine. Nous espérons que le Comité, pendant les jours difficiles qui s'annoncent, poursuivra sans relâche ses efforts en vue d'une solution globale.

Le soutien légitime et indéfectible de l'Inde aux Palestiniens remonte aux jours de notre propre lutte pour l'indépendance nationale. Les souffrances des Palestiniens éveillaient déjà les préoccupations et l'inquiétude du peuple de l'Inde. Nous nous tenons prêts à contribuer fermement à une solution complète, comme le souhaite la très grande majorité des Etats membres des Nations Unies.

J'ai l'honneur de donner maintenant lecture au Comité du message que lui adresse le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, à l'occasion de la Journée internationale 1982 de solidarité avec le peuple palestinien :

"Les dramatiques événements de cette année confèrent une émotion particulière à la célébration solennelle de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

"La communauté mondiale comprend beaucoup mieux aujourd'hui la cause palestinienne et l'urgence d'un aboutissement rapide de la lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté.

"Depuis les années 1930, époque à laquelle nous combattons aussi pour la liberté, le peuple de l'Inde exprime son soutien ferme et indéfectible aux aspirations du peuple palestinien. Je le réaffirme aujourd'hui au nom du parti et du gouvernement. J'envoie mes meilleurs vœux de succès pour l'action du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien."

IRAN

S. Ex. M. Saïd Rajaie-Khorassani, représentant permanent de l'Iran à
l'Organisation des Nations Unies

Avant toute chose, il est de circonstance de réciter un bref verset du Coran à la mémoire des martyrs palestiniens, ces grands hommes qui ont sacrifié leur vie à la cause de la Palestine, à la cause de la libération de leur patrie et des lieux saints de tous les musulmans :

"Par le Destin ! En vérité, l'homme est en perdition ! Sauf ceux qui ont cru, ont accompli de bonnes oeuvres, se sont recommandé mutuellement la vérité et se sont recommandé mutuellement la constance." (Sourate CIII, 1 - 3)

Ma délégation présente ses salâms les plus profonds aux combattants palestiniens et souhaite remercier le Président et les membres du Comité de cette occasion qui lui est offerte d'exprimer la solidarité du peuple musulman et du gouvernement de la République islamique d'Iran avec le peuple de Palestine. J'ai l'honneur de présenter au Comité un message du hujjat al-Islam - sage de l'Islam - Khomeiny, président de la république islamique d'Iran. Le message se lit comme suit :

"La conscience du monde porte encore les blessures de la cruauté des exactions des Sionistes dans les massacres de Sabra et Chatila. La trahison et les compromissions de certains régimes réactionnaires et impopulaires de la région ont permis aux forces de l'impérialisme et du sionisme d'expulser de Beyrouth les combattants palestiniens de la liberté et de les disperser dans plusieurs pays.

"Après 35 ans de contrôle sioniste illégitime sur la Palestine, l'amère expérience de l'humanité démontre que l'agression est une caractéristique inhérente à Israël et tout compromis est un défi à la logique. Le massacre des Palestiniens et des Musulmans de Beyrouth-Ouest confirme la validité de notre attitude de rejet face au complot visant à expulser de cette ville les combattants palestiniens de la liberté.

"Il ne fait aucun doute que les criminels israéliens ne s'arrêteront pas au massacre des innocents mais qu'il s'agit simplement d'un premier pas dans l'exécution de leur complot pour anéantir la cause palestinienne et étendre l'influence hégémonique mondiale des Etats-Unis sur toute la région. Les Etats-Unis cherchent à convaincre les pays de la région que la seule solution à la crise du Moyen-Orient consiste à mettre en oeuvre les accords de Camp David sous la protection américaine. Nous sommes convaincus que l'expulsion du Liban des combattants palestiniens de la liberté n'est pas la fin d'une étape mais plutôt le début d'une ère nouvelle dans le long combat du peuple arabe et musulman.

"Le gouvernement de la République islamique d'Iran, conformément à son idéal de lutte contre l'oppression et l'impérialisme, fidèle à la mission que lui donne l'enseignement divin du Coran de soutenir toutes les nations opprimées, réaffirme son appui sans réserve au juste et légitime combat du peuple palestinien pour libérer sa patrie occupée et expulser les usurpateurs sionistes qui ont fondé leur régime sur le racisme sioniste en Palestine.

"Nous n'avons pas délaissé nos devoirs islamiques et humains envers la cause palestinienne et, malgré la guerre que l'Iraq nous impose, nous avons envoyé nos forces sur le front contre le sionisme.

"Nous estimons que la solution fondamentale à la question de Palestine et à l'ensemble de la crise du Moyen-Orient réside dans une lutte incessante contre les politiques d'arrogance mondiale et dans un effort sincère en vue d'une position islamique unie qui souligne la nature islamique de la cause palestinienne. La République islamique d'Iran a donc toujours souligné la dimension islamique du problème. Nous estimons qu'une solution appropriée à la question de Jérusalem - Al-Qods, pour l'appeler par son nom - est la clé de l'émancipation de tous les opprimés qui sont tombés entre les mains agressives et meurtrières de leurs ennemis. Nous serons donc présents partout où se déroule la lutte pour la Palestine.

"Nous estimons que la lutte contre des oppresseurs et des agresseurs tels que le régime sioniste et ses alliés impérialistes, les Etats-Unis, est un devoir islamique de tous les Musulmans du monde et un devoir humain pour tous les hommes honorables, et nous attendons que tous ceux qui prônent la justice et qui se préoccupent pour la paix et la sécurité internationales prennent des mesures concrètes pour soutenir le peuple opprimé de Palestine.

"Avec pour témoin le sang des innocents versé à Sabra et à Chatila, nous déclarons devant la conscience internationale qu'une simple manifestation de solidarité ne peut résoudre aucun problème et que la conscience de l'humanité ne sera tranquille que lorsqu'auront été punis les criminels professionnels du régime sioniste tels que Begin et Sharon.

"La République islamique d'Iran rejette les plans de concessions qui, en dépit de leur cadre humaniste, sont en vérité des pièges car ils visent à anéantir la cause et les droits fondamentaux du peuple palestinien. La République islamique d'Iran est convaincue que le seul moyen de rendre enfin au peuple opprimé de Palestine ses droits usurpés consiste, pour les peuples du monde, à manifester une solidarité active et concrète avec le peuple opprimé de Palestine face aux actions inhumaines des agresseurs sionistes et de couper la main de leurs suppôts impérialistes pour faire prévaloir la justice."

NIGER

S. Ex. M. Idé Oumarou, représentant permanent du Niger à

l'Organisation des Nations Unies

Monsieur le Président, je remercie votre Comité de m'avoir invité à prendre part à la réunion d'aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je saisis cette occasion pour féliciter très sincèrement ce peuple et pour déclarer que l'histoire n'oubliera certainement jamais son rôle et son action dans le règlement, aujourd'hui inévitable, de la question de Palestine dans la justice, l'honneur et l'équité. Quant à vous, Monsieur le Président, je dois exprimer, outre notre grande amitié, ma franche et profonde admiration pour la sagesse, le dévouement et la foi avec lesquels vous avez présidé aux travaux de ce Comité depuis que le Sénégal, votre pays, dont l'engagement sincère vis-à-vis de la question du Moyen-Orient est bien connu, a eu la sagesse de vous accréditer auprès des Nations Unies.

Je voudrais maintenant donner lecture du message adressé au Comité par le Colonel Seyni Kountche, président du Conseil militaire suprême et chef d'Etat du Niger :

"En raison de son origine, fondée sur une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, de ce qu'elle implique et de la grande importance que lui attache la communauté internationale, la Journée que nous célébrons aujourd'hui n'est pas une Journée de solidarité avec le seul peuple de Palestine, mais une authentique journée internationale d'action et de communion pour la stabilité et la paix dans le monde.

"Etant donné que le problème palestinien est au coeur de la question du Moyen-Orient, et que le Moyen-Orient est lui-même au coeur des préoccupations qu'inspirent aujourd'hui le maintien de la justice et de la paix, le règlement de ce problème constitue aujourd'hui un pas nécessaire vers le triomphe des idéaux qui nous sont chers à tous : la justice et l'équité, le droit de tout peuple à avoir une patrie, à exercer ses droits, et donc à choisir en toute souveraineté son avenir et les moyens qu'il estime les meilleurs pour réaliser rapidement son essence et son caractère propre.

"Ce serait un truisme de dire que le peuple palestinien a trop souffert. Jamais depuis le phénomène nazi aucun peuple n'a dû souffrir un tel martyre, de telles spoliations et une telle humiliation que le vaillant peuple palestinien qui est sans cesse aux prises avec l'agression, que l'on expulse de sa patrie et que l'on traite injustement comme un paria sur la terre qui est censée être la sienne, et que l'usurpateur veut priver de tout contrôle par des actions répressives et sauvages qui ressemblent chaque jour davantage à un génocide.

"Ainsi, plus que jamais, la célébration de cette année doit refléter notre soutien massif, solennel et inébranlable à la lutte palestinienne et à son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. Elle doit aussi confirmer notre mise en garde à Israël et notre condamnation unanime de son arrogance incessante, de son intransigeance belliqueuse et de sa politique militariste d'expansion, de domination coloniale et de défi. Mais nous devons avant tout rester sur la voie de la sagesse et de la réalité et prendre date par notre attachement sincère aux initiatives de paix positives qui doivent être reconnues et encouragées plus activement pour contribuer vraiment à mettre un terme aux calculs et à l'inertie qui empêchent l'accélération du processus de paix au Moyen-Orient et en Palestine.

"N'oublions jamais qu'un peuple héroïque et noble est encore aujourd'hui la victime de tragédies telles que les récents massacres de Sabra et Chatila.

"Le Niger, qui a déjà manifesté à plusieurs reprises sa solidarité avec ce peuple et qui a l'honneur d'assumer cette année la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique, ne manquera jamais d'initiative ou de diligence."

TRINITE-ET-TOBAGO

Déclaration du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le peuple et le gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago réitèrent leur appui au juste combat du peuple palestinien et de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

La question de Palestine et la lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables est, depuis trente ans, au coeur des problèmes et des conflits au Moyen-Orient. Les événements récents du Liban ont rappelé la nécessité d'un règlement juste et intégral du problème du Moyen-Orient, mais nous devons malheureusement rappeler qu'ils ne représentent qu'une infime partie des souffrances qui accablent sans cesse cette région.

Pendant cette période, les conflits ont gravement épuisé les ressources humaines et financières de la région, ressources qui sont nécessaires au développement social, économique et culturel du Moyen-Orient. En outre, le Moyen-Orient est devenu l'un des principaux foyers de tension qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales.

Cette célébration solennelle est une occasion pour la communauté internationale de réfléchir aux responsabilités qui lui incombent dans la recherche d'une solution juste aux problèmes du Moyen-Orient et de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à rentrer dans sa patrie, le droit à l'autodétermination et le droit à l'indépendance nationale, conformément aux résolutions appropriées des Nations Unies.

Trinité-et-Tobago rend hommage à l'oeuvre accomplie dans ce sens par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et s'engage à soutenir tout effort visant à un règlement juste et définitif du problème du Moyen-Orient.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

Par décision des Nations Unies et du Conseil mondial de la paix, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été largement célébrée en République socialiste soviétique d'Ukraine le 29 novembre 1982.

A l'occasion de cette Journée, des réunions de représentants publics se sont tenues à Odessa et à Kharkov. Les participants ont affirmé leur inébranlable appui au juste combat du peuple arabe de Palestine pour ses droits nationaux légitimes, principalement le droit à la vie et au développement libre et indépendant.

Les participants à la réunion d'Odessa ont observé que le peuple arabe de Palestine doit mener son combat dans des conditions extrêmement difficiles, la situation au Moyen-Orient s'étant sérieusement dégradée à cause des intrigues impérialistes et de l'agression israélienne. Le recteur de l'Institut de technologie alimentaire M. V. Lomonosov, M. V. F. Chaïkovsky, et les autres orateurs ont déploré les actes de vandalisme commis par les Sionistes pour tenter de briser la volonté du peuple palestinien et ils se sont déclarés convaincus du triomphe final de la légitime cause des Palestiniens.

Les représentants des étudiants palestiniens à Odessa ont pris la parole pour remercier sincèrement l'Union Soviétique de son assistance et de son soutien altruiste. La solidarité du peuple soviétique est indissociable de la politique étrangère éprise de paix poursuivie par l'URSS, et cette solidarité décuple notre force et nous donne confiance dans la victoire, ont souligné les étudiants.

A la réunion de Kharkov, on a fait observer que l'abnégation et l'héroïsme des combattants palestiniens, qui ont opposé une vaillante résistance à l'agression israélienne au Liban, avaient suscité l'admiration profonde du peuple soviétique. L'Organisation de libération de la Palestine, avant-garde militante et seul représentant légitime du peuple palestinien, dont l'autorité s'accroît sans cesse sur la scène internationale, avait acquis un très grand respect. Le plan proposé par les Etats-Unis en vue d'un prétendu règlement pacifique au Moyen-Orient, mais qui suppose en fait la soumission au diktat américain, menace de provoquer une nouvelle dégradation de la situation au Moyen-Orient. Le peuple palestinien refuse de rompre. Tels furent les propos tenus par le recteur de l'Université d'Etat A.M. Gorky à Kharkov, M. I. E. Taranov, et par les autres orateurs.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, les représentants publics ont exprimé leur approbation et leur soutien ardent à la politique du PCUS et de l'Etat soviétique en vue d'un règlement rapide et pacifique du conflit au Moyen-Orient et de l'exercice du droit sacré du peuple palestinien à l'autodétermination et à créer son propre Etat.

Les moyens de grande diffusion de la République - journaux, radio et télévision - ont consacré des articles, des commentaires et des informations spéciales à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, afin de permettre au peuple de l'Ukraine soviétique de se familiariser intimement avec la lutte des Palestiniens pour le rétablissement de leurs droits nationaux légitimes et avec les mesures prises par les Nations Unies en vue d'instaurer une paix juste et définitive au Moyen-Orient.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Comité central du parti communiste d'Union Soviétique et

Présidium du Conseil suprême de l'URSS

Camarade Arafat, je vous félicite sincèrement, ainsi que vos collègues du mouvement de résistance palestinien et tout le peuple arabe de Palestine, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. En cette Journée remarquable, le peuple soviétique rend hommage à la bravoure et à la fermeté du peuple palestinien et affirme son soutien indéfectible à son juste combat pour recouvrer ses droits nationaux. L'abnégation et l'héroïsme des combattants palestiniens ont scellé l'échec de l'agression israélienne au Liban et suscitent partout admiration et compassion. Cette action confirme à nouveau que nul ne peut briser une nation qui est convaincue de la justice de sa cause. Le prestige et l'autorité internationale de l'Organisation de libération de la Palestine et de ses dirigeants sont sortis rehaussés de l'épreuve.

L'Union Soviétique continuera à soutenir fermement le combat pour une paix juste et définitive au Moyen-Orient afin que le peuple palestinien, sous la direction de son avant-garde combattante et seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, réalise son droit inaliénable à l'autodétermination et à créer son propre Etat.

Nous formons des vœux chaleureux pour que la nation palestinienne amie réussisse dans son combat contre les efforts de l'impérialisme et l'agression israélienne, pour la liberté et l'indépendance nationale et une paix authentique au Moyen-Orient.

F. Déclarations de groupes régionaux à l'Organisation des Nations Unies

Groupe des Etats d'Afrique

KENYA

S. Ex. M. Wafula Wabuge, représentant permanent à l'Organisation
des Nations Unies

Monsieur le Président, au nom du groupe des Etats d'Afrique et en mon nom personnel, en qualité de Président du groupe Afrique, je souhaite vous remercier, ainsi que les autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'avoir organisé cette importante réunion qui nous donne l'occasion de réaffirmer notre engagement envers la cause du peuple palestinien et ses droits inaliénables dans sa patrie. Le Comité, depuis sa création par l'Assemblée générale en 1975, nous a fourni régulièrement des rapports utiles. A chaque occasion, les rapports du Comité ont été adoptés par l'Assemblée générale qui a régulièrement renouvelé le mandat du Comité. Nous savons que, malgré les exhortations du Comité, ses recommandations n'ont pas encore fait l'objet d'une décision du Conseil de sécurité et qu'elles n'ont pas été mises en oeuvre. Mais cela ne doit pas décourager le Comité dans ses activités futures en vue de défendre la cause du peuple palestinien, dont les longues souffrances sont constamment évoquées dans de nombreuses enceintes internationales. Nous souhaitons vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Comité, de vos efforts infatigables pour la noble cause du peuple palestinien.

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion de cette réunion spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous devons consacrer nos réflexions à l'évaluation d'un grave problème qui se pose depuis longtemps à la communauté internationale. Depuis plus de trente ans, les Nations Unies sont saisies de la question de la Palestine, élément clé de tout plan pour une solution complète et définitive du problème du Moyen-Orient.

Depuis trente ans, nous sommes les témoins des souffrances indicibles du peuple palestinien, dépossédé, dispersé et déraciné de sa patrie actuellement soumise à la cruelle occupation israélienne. Bien que ce peuple aie reçu ses dernières années une assistance humanitaire, en particulier grâce à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA), nous savons que le problème ne se résume pas à une simple question humanitaire. Il s'agit d'un problème politique qui doit être résolu par des moyens politiques, un problème qui exige la reconnaissance des droits des Palestiniens à l'autodétermination et à fonder une nation dans leur patrie.

La menace à la paix et à la sécurité internationales que représente la situation dans cette région est entretenue par les politiques israéliennes qui imposent d'immenses souffrances au peuple de la région. Les politiques israéliennes envers les Palestiniens reposent sur deux hypothèses fausses : premièrement, que les Palestiniens n'existent pas en temps que peuple et, deuxièmement, qu'ils n'ont pas droit à leur propre patrie.

Se fondant sur ces deux hypothèses fausses, le gouvernement d'Israël s'est lancé dans une politique visant à détruire l'entité palestinienne. L'annexion des territoires arabes occupés et l'installation de colonies juives de peuplement sont la preuve évidente de cette politique. Cette politique délibérée d'annexion est mise en oeuvre par l'implantation de colonies juives de peuplement et l'installation de civils juifs, dans les territoires occupés.

Au cours des quatorze années qui se sont écoulées depuis la conquête, Israël, défiant la communauté mondiale, a absorbé les territoires conquis en déportant les populations arabes et en les assujettissant à une occupation militaire cruelle. Malgré les protestations internationales, Israël a annexé Jérusalem-Est; en 1981, il a annexé les hauteurs du Golan; et il a manifesté son intention d'étendre sa pleine souveraineté sur la rive occidentale du Jourdain et sur Gaza.

Point n'est besoin de préciser que l'annexion, les déportations et l'installation de colonies de peuplement sont spécifiquement interdites par le droit international. La Quatrième convention de Genève, dans son article 47, interdit l'annexion des territoires occupés et les Nations Unies ont condamné à plusieurs reprises l'annexion israélienne de Jérusalem-Est et des hauteurs du Golan. L'article 49 de la Convention interdit la déportation ou le transfert des habitants d'une zone occupée, pour quelque motif que ce soit. Et cependant, des milliers de Palestiniens ont été déportés et des milliers d'autres ont subi des pressions pour les obliger à partir. Le gouvernement d'Israël, malgré les obligations qui lui incombent, en tant que puissante occupante partie à la convention, d'observer et de respecter les dispositions de ce texte, a agi d'une manière tout à fait contraire à ces obligations.

Les souffrances du peuple palestinien dans les territoires occupés sont marquées chaque jour par des incidents constants qui entraînent des mutilations et des pertes en vies humaines. Ces incidents sont le résultat direct d'une longue occupation militaire que la population civile supporte depuis 14 ans. A chaque session de l'Assemblée générale, la communauté internationale est saisie de rapports sur les activités israéliennes dans les territoires arabes. Ces rapports confirment ce que l'on sait déjà : l'exécution d'une politique systématique de colonisation juive des territoires occupés en vue de leur annexion finale.

Nous avons déjà fait connaître, à de nombreuses reprises au cours du débat sur cette question, notre point de vue sur les droits du peuple palestinien, de même que nous nous sommes élevés contre les politiques raciales du régime sud-africain. En Afrique du Sud, un régime raciste, défiant la communauté internationale, persiste par sa politique d'apartheid à opprimer les Africains et à leur refuser l'exercice de leurs droits légitimes sociaux et politiques. Au Moyen-Orient, Israël cherche à anéantir le peuple palestinien en annexant son territoire, dans l'espoir d'empêcher son autodétermination et de le priver de sa patrie.

La communauté internationale a consacré beaucoup de temps aux problèmes de l'Afrique du Sud et du Moyen-Orient. Dans ces deux cas, on voit un ou plusieurs groupes essayer, pour des motifs purement raciaux, de dominer ou d'anéantir d'autres peuples qui n'appartiennent pas au même groupement ethnique.

Nous avons déclaré à de nombreuses reprises que la paix ne pourra être rétablie au Moyen-Orient que lorsque les conditions suivantes seront remplies : premièrement, Israël doit se retirer de toutes les terres palestiniennes occupées depuis 1967. La communauté internationale et le droit international s'opposent fermement à l'acquisition territoriale par la force. Il est regrettable qu'Israël poursuive son occupation en dépit des nombreux appels qu'a lancés la communauté internationale pour qu'il se retire de ces territoires. La deuxième condition est la reconnaissance des droits des Palestiniens en tant que peuple, y compris leur droit à l'autodétermination et à fonder une nation. La troisième condition est que le peuple palestinien participe, sur un pied d'égalité avec les autres peuples, aux négociations visant à résoudre le problème du Moyen-Orient.

Nous estimons qu'aussi longtemps que les Palestiniens seront privés de leur droit à fonder une nation, le problème de la région restera sans solution. Pour ce faire, le retrait d'Israël de ces territoires est la première condition à un règlement pacifique du problème.

On a souvent dit, en Israël et dans d'autres milieux, qu'Israël a besoin de ces territoires pour garantir sa sécurité, pour disposer de ce que certains appellent des frontières sûres; et c'est sur la base de cette théorie singulière qu'Israël, contre toutes les normes du droit international, a brutalement envahi le Liban. L'invasion et l'occupation du Liban par Israël, avec toutes ses conséquences révoltantes, ont amené la communauté mondiale tout entière à se demander jusqu'où Israël ira dans l'agression pour garantir sa soi-disant sécurité. Rien ne justifiait l'invasion d'un Etat indépendant. Cette action a fait des milliers et des milliers de morts, surtout des femmes et des enfants innocents, sans parler de la destruction quasi-totale du Liban. Les survivants de l'invasion israélienne meurent de faim et sont sans abri.

Israël a commis ces actes sans se soucier aucunement des appels répétés de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'invasion et l'occupation du Liban par Israël viennent compliquer encore un problème déjà complexe. La communauté mondiale ne doit jamais permettre qu'un Etat puisse en occuper un autre de façon permanente sous le prétexte de garantir la sécurité de frontières. Si ce principe était appliqué, en particulier par les nations puissantes, la plupart des petits pays seraient simplement rayés de la carte. Aucun pays ne peut exiger, en quelque circonstance que ce soit, d'occuper un autre pays sous le prétexte d'augmenter sa sécurité. Aucun Etat ne peut raisonnablement prétendre que sa défense exige qu'il occupe un autre Etat. Il s'agit simplement d'une politique d'expansion et d'annexion.

Nous estimons que la communauté internationale a le devoir et la responsabilité historique de favoriser par tous les moyens la création rapide et la reconnaissance d'un Etat palestinien indépendant. Nous exhortons donc la communauté internationale, et en particulier ceux qui soutiennent Israël, à reconnaître cet élément important d'une paix durable au Moyen-Orient. Ceux qui soutiennent Israël et qui disposent sur lui de moyens de persuasion devraient l'amener à abandonner sa politique de colonisation juive et d'annexion des territoires palestiniens. Il faut dire sans équivoque à Israël que le seul moyen de garantir une paix durable à toutes les nations de la région consiste à se retirer des territoires occupés et à reconnaître les droits des Palestiniens à former une nation.

Groupes des Etats arabes

MAROC

S. Ex. M. Medhi Mrani Zentar, représentant permanent à l'Organisation
des Nations Unies

Monsieur le Président, je souhaite vous présenter, ainsi qu'aux membres de ce Comité, nos remerciements pour m'avoir invité à prendre part, en ma qualité de Président du groupe arabe, à cette réunion spéciale qui se tient aujourd'hui pour célébrer le cinquième anniversaire de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Au nom du groupe des Etats arabes, je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre admiration au peuple héroïque de Palestine qui, depuis un quart de siècle, lutte sans cesse, vaillamment et héroïquement pour défendre sa cause juste et noble : vivre dans la paix, la dignité et l'honneur parmi les peuples.

Cette réunion spéciale, qui se tient chaque année aux Nations Unies pour manifester notre solidarité avec le peuple palestinien, est un hommage à la lutte du peuple de Palestine pour recouvrer ses droits légitimes. Cette réunion s'inscrit également dans le cadre du soutien constant qu'apporte la communauté internationale au peuple palestinien dans son juste combat, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, pour exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à fonder son propre Etat indépendant dans sa patrie.

Grâce à la lutte menée par le peuple et à l'appui constant que lui donne la communauté internationale, la cause palestinienne n'est plus simplement une question de réfugiés, comme elle l'était à un moment. On connaît aujourd'hui sa vraie réalité -- un problème fondamental dont la solution exige la reconnaissance des droits fondamentaux du peuple palestinien à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La communauté internationale tout entière a exprimé son appui et sa solidarité avec le peuple palestinien et le monde a lancé un appel en faveur de la cause palestinienne afin de trouver une solution pacifique à ce problème et de permettre aux Palestiniens de vivre dans la dignité dans un Etat palestinien indépendant. Mais les dirigeants israéliens espèrent toujours réaliser leur rêve - éliminer le peuple palestinien et son identité de la surface de la terre.

Nous avons été les témoins de l'affreux massacre des Palestiniens et des Libanais au Liban, massacre qui prouve que les dirigeants israéliens continuent à violer les normes internationales et qu'ils essaient d'exterminer le peuple palestinien. La réaction internationale à ces massacres démontre que la conscience mondiale a été ébranlée. Et maintenant, les complots ourdis par l'entité sioniste apparaissent enfin au grand jour.

Les troupes israéliennes doivent se retirer des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, afin que le peuple palestinien, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à créer son propre Etat indépendant dans sa patrie.

La nation arabe, qui a toujours intensément ressenti la tragédie palestinienne, et qui éprouve de ce fait une blessure profonde, recherche ardemment une solution à ce problème.

La récente conférence au sommet de la Ligue des Etats arabes, qui s'est tenue à Fès (Maroc), est la preuve des efforts sérieux que déploie la nation arabe pour trouver une solution au problème du Moyen-Orient et à la question palestinienne qui est au coeur de ce problème. Le Roi Hassan II préside le Comité des sept créé par la conférence au sommet; ce comité a pour tâche de mettre en oeuvre la résolution adoptée à la conférence et cette initiative prouve que la nation arabe souhaite vivement coopérer avec la communauté internationale pour permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits.

Le Roi Hassan II a déclaré à l'Assemblée générale que la position des Arabes et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est reconnue comme légitime par la communauté internationale et que l'OLP est le seul représentant du peuple palestinien. Il a dit en outre que le problème du Moyen-Orient, et du peuple palestinien en particulier, doit être résolu au plus tôt.

Je ne saurais conclure ma déclaration sans rendre hommage, au nom du groupe des Etats arabes, à ce Comité dont nous apprécions particulièrement les travaux, et qui a déployé des efforts infatigables et continue d'oeuvrer indéfectiblement pour garantir au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables. Le rôle important joué par ce Comité pour faire mieux prendre conscience des divers aspects du peuple palestinien et pour trouver des solutions au problème mérite notre reconnaissance et notre soutien.

A cet égard, Monsieur le Président, je tiens à souligner les efforts que vous avez personnellement déployés depuis que vous avez assumé la présidence du Comité. Votre participation active, au nom du Comité, à toutes les conférences et réunions traitant du problème de Palestine a mis en relief l'importance de la cause palestinienne. Vous avez été un modèle et un exemple de dévouement. Vous nous montrez le sérieux avec lequel nous pouvons travailler pour parvenir à l'objectif qui consiste à libérer le peuple palestinien et à lui permettre d'exercer ses droits inaliénables.

Groupe des Etats d'Amérique latine

ARGENTINE

S. Ex. M. Carlos M. Muniz, représentant permanent à l'Organisation
des Nations Unies

En tant que Président du groupe des Etats d'Amérique latine, je voudrais d'abord souligner l'importance fondamentale du fait que, le 29 novembre de chaque année, nous célébrions la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien pour rendre hommage à la lutte de ce peuple pour ses droits et ses aspirations, conformément aux résolutions appropriées et aux buts et principes des Nations Unies.

Nous estimons que les récents événements du Liban sont très graves et nous déplorons les attaques subies par les peuples du Liban et de la Palestine à cause de la politique d'agression et d'immixtion dans les affaires intérieures des autres Etats et la violation des frontières internationalement reconnues. Bien entendu, ces événements ne sont que les manifestations les plus récentes d'un processus de violence pratiquement ininterrompue. Il démontre la nécessité d'une solution juste et pacifique qui réponde aux intérêts légitimes de toutes les parties en présence, et en particulier de la nation palestinienne.

L'Assemblée générale, organe démocratique représentant la vaste majorité de la communauté internationale, a fréquemment signalé les risques que présente pour la paix et la sécurité internationales une situation qui n'a pas encore trouvé de solution équitable et définitive. Elle a également prouvé qu'elle est consciente des souffrances que connaissent tous les peuples de la région depuis plus de trente ans, et en particulier celles qu'éprouve aujourd'hui le peuple palestinien.

Il ne fait aucun doute qu'il est aujourd'hui historiquement nécessaire de mettre un terme à cette situation d'inéquité et de violence. Les Nations Unies, expression de la volonté de la vaste majorité des Etats indépendants du monde, doivent avoir voix au chapitre. L'Assemblée générale a réaffirmé à de nombreuses reprises les lignes fondamentales d'un règlement complet et définitif de la question palestinienne, et celles-ci coïncident toutes avec les objectifs fixés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous devons rappeler ici que l'Assemblée générale a expressément reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, y compris son droit de créer son propre Etat souverain, exerçant sa pleine autorité sur son territoire et ses ressources naturelles. L'Assemblée générale, ainsi que le Conseil de sécurité, a aussi souligné la nécessité de respecter le droit de tous les Etats de la région à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Elle a également exigé d'Israël qu'il se retire de tous les territoires arabes et palestiniens qu'il occupe depuis 1967 et qu'il respecte strictement les dispositions de la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité au sujet des colonies israéliennes dans les territoires occupés.

En outre, en ce qui concerne le statut de la ville sainte de Jérusalem, l'Assemblée générale a clairement établi qu'il ne saurait être déterminé en fonction des intérêts stratégiques politiques ou militaires du moment mais exclusivement sur la base des valeurs historiques et religieuses que partagent les communautés chrétienne, musulmane et juive. Les Nations Unies ont des responsabilités indéniables et un rôle fondamental à jouer dans la recherche d'une solution à cette question.

A cet égard, nous sommes convaincus que la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui se tiendra au siège de l'UNESCO en août 1983 pourra, si les Etats font preuve d'une volonté politique suffisante, contribuer largement à renforcer le consensus international et à consolider les aspects fondamentaux que j'ai signalés afin que, dans un avenir relativement proche, la Palestine et tout le Moyen-Orient deviennent une zone de justice, de paix et de prospérité.

Groupe des Etats d'Asie

YEMEN DEMOCRATIQUE

S. Ex. M. Abdalla Saleh Al-Ashtal, représentant permanent à l'Organisation
des Nations Unies

Au nom des Etats membres du groupe Asie, j'ai l'honneur de prendre part à cette séance annuelle consacrée à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous faire part de la reconnaissance du groupe des Etats d'Asie pour vos efforts incessants, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en vue de garantir que ce peuple recouvre ses droits fondamentaux et inaliénables, y compris le droit à réintégrer sa patrie, le droit à l'autodétermination et le droit à fonder son Etat indépendant sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

Conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale, le 29 novembre est chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette célébration n'est pas simplement l'expression de notre soutien à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de notre appui à l'Organisation de libération de la Palestine; elle traduit également un désir mondial de justice ainsi que les préoccupations qu'inspirent les injustices commises contre ce peuple. Ce problème est un des plus importants que confronte la communauté internationale et il résulte de la violation par Israël des droits de l'homme et des résolutions des Nations Unies.

La cérémonie d'aujourd'hui revêt une importance particulière car elle reflète l'étroite solidarité des peuples épris de paix avec le peuple de Palestine dans son juste combat.

Entre temps, Israël et les Etats qui le soutiennent s'efforcent de détruire l'identité du peuple palestinien à qui ils font une guerre génocide. Les actes d'agression commis par Israël au Liban ont fait des centaines de milliers de victimes et des milliers de sans abri. La guerre d'agression d'Israël prouve que la politique et les ambitions israéliennes sont expansionnistes. Ce pays a menacé la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Nous voyons Israël intensifier ses politiques arbitraires d'expansion dans les territoires palestiniens et arabes occupés, au mépris des exigences de l'opinion publique mondiale en ce qui concerne ces territoires, exigences réitérées à de nombreuses reprises par les organes des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Dans nombre de leurs résolutions, les Nations Unies ont clairement indiqué que la cause palestinienne est au coeur même du problème du Moyen-Orient. A de nombreuses occasions, les Nations Unies ont souligné qu'une solution juste et définitive du problème du Moyen-Orient ne sera possible que si Israël se retire de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, et s'il reconnaît les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à rentrer dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit à fonder un Etat indépendant en Palestine, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Mais Israël, refusant de se plier à la volonté internationale, continue à ignorer ces résolutions et à poursuivre sa politique d'agression qui menace la paix et la sécurité dans la région et dans le monde entier. En poursuivant cette politique, Israël peut compter sur l'appui illimité que lui apportent les Etats-Unis, qui aident Israël au point que le Conseil de sécurité est incapable de donner effet à ses résolutions et de s'acquitter de ses responsabilités.

Les Etats membres du groupe Asie, tout en réaffirmant leur soutien au peuple palestinien dans son combat héroïque et juste, sous la conduite de l'OLP, pour recouvrer ses droits à rentrer dans sa patrie, à l'autodétermination et à créer un Etat indépendant, soulignent que les événements du Moyen-Orient - surtout en ce qui concerne la question palestinienne - exige un effort accru et plus constructif en vue de rétablir la paix et la sécurité dans la région avant qu'il ne soit trop tard et qu'une nouvelle dégradation ne provoque une conflagration dans la région.

Groupe des Etats d'Europe orientale

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

S. Ex. M. Oleg Aleksandrovitch, représentant permanent à l'Organisation
des Nations Unies

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à l'occasion de cette session spéciale où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en qualité de président du groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois de novembre.

Les Nations Unies ont récemment déployé une intense activité pour appuyer le peuple arabe de Palestine et il est de tradition de célébrer solennellement cette Journée pour marquer notre solidarité avec la lutte sacrée de ce peuple pour la liberté et la dignité nationale. Les résolutions fondamentales adoptées par l'Assemblée générale en 1974, qui confirment les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination sans immixtion extérieure et son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale, occupent une place particulièrement importante parmi les décisions des Nations Unies. L'Organisation de libération de la Palestine a été reconnue à cette occasion comme le représentant légitime du peuple palestinien.

Ces décisions témoignent du soutien croissant que la communauté internationale apporte à la lutte courageuse et résolue des Palestiniens pour leurs droits légitimes et elles ont permis de porter ce combat à un nouveau niveau qualitatif. Ces dernières années, le peuple palestinien, sous la direction de son avant-garde authentique, l'Organisation de libération de la Palestine, a remporté d'importants succès sur la scène internationale. L'écrasante majorité des Etats du monde reconnaissent aujourd'hui que le problème palestinien est au coeur du conflit du Moyen-Orient et qu'il ne sera pas possible d'instaurer une paix juste et définitive dans cette région tant que les revendications légitimes des Palestiniens ne seront pas satisfaites.

Les événements récents du Moyen-Orient, principalement l'agression armée d'Israël contre le Liban, qui ont imposé des souffrances et des privations nouvelles à des centaines de milliers de Palestiniens, posent avec une insistance accrue la question d'un règlement rapide et complet au Moyen-Orient par les efforts collectifs de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, à l'égal de tous les autres partenaires à la négociation.

Les pays socialistes appuient fermement la juste cause du peuple palestinien et son combat constant pour ses droits légitimes, sa liberté et son indépendance. Ils sont les partisans indéfectibles d'un règlement complet, juste et définitif au Moyen-Orient qui doit comprendre le retrait complet des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et son droit à créer son propre Etat indépendant, ainsi qu'une garantie de sécurité et d'indépendance à tous les pays de la région.

Les pays socialistes sont profondément convaincus que la clé d'un tel règlement consiste à satisfaire les justes aspirations du peuple arabe de Palestine. Naturellement, il incombe aux Nations Unies de contribuer de façon positive à une solution du problème palestinien et au rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

En cette occasion, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour le travail fructueux et remarquable qu'il a accompli. Les pays socialistes d'Europe orientale, pour leur part, sont pleinement résolus à continuer de participer activement aux travaux du Comité et de favoriser ses efforts à l'appui de la lutte du peuple palestinien pour ses droits.

En conclusion, je suis convaincu que le jour est proche où la juste cause du peuple palestinien triomphera.

G. Déclarations d'organes des Nations Unies

COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES
DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES

S. Ex. M. Ignatius Benedict Fonseka, président

En ma qualité de représentant du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, c'est pour moi un honneur que d'être invité à prendre aujourd'hui la parole pour manifester notre solidarité avec le peuple palestinien.

Le Comité spécial, qui vient de présenter son quatorzième rapport à l'Assemblée générale, a été lui aussi témoin des 15 années d'occupation qu'a dû subir le peuple palestinien de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza. Pendant cette période, le Comité spécial s'est efforcé de porter à la connaissance de la communauté internationale les violations permanentes des droits de l'homme, dans l'espoir de trouver une issue et de porter secours à leurs victimes. Mais, comme nous l'avons constaté, cela n'a pas été possible. En attendant, le peuple des territoires occupés a été confronté à la violence, à la terreur et à la torture, ainsi qu'à des mesures d'expulsion de leur foyer et de leur terre, face auxquelles toute résistance équivalait à un arrêt de mort.

La célébration annuelle de la Journée de solidarité constitue un effort de la communauté internationale pour encourager le peuple palestinien. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'avoir organisé ces cérémonies. Par votre souci constant de défendre ces droits, face à des attitudes allant de l'indifférence à une franche opposition, sinon même à l'hostilité, vous avez constamment rappelé à la communauté internationale la nécessité de reconnaître et de rétablir les droits de ce peuple. Nous tenons à vous féliciter de vos efforts indéfectibles et à vous offrir notre appui en vue de l'organisation de la Conférence internationale sur la question de la Palestine qui doit se tenir en 1983.

En assurant le peuple palestinien de notre solidarité à l'occasion de cette célébration, nous devons nous souvenir et reconnaître que seuls le courage et la persévérance du peuple palestinien lui-même a maintenu cette cause en vie. Dans les territoires occupés, sa résistance, face à une force supérieure, n'a connu aucun répit.

Au dehors de la région, le leadership de l'Organisation de libération de la Palestine, malgré les vicissitudes, et maintenant très largement reconnu. Le massacre insensé de civils sans défense à Sabra et à Chatila a mieux fait prendre conscience au monde du droit du peuple palestinien à avoir sa patrie. L'héroïsme de ses combattants à Beyrouth-Ouest est entré dans la légende.

En cette Journée de solidarité, le Comité spécial souhaite assurer le peuple palestinien du souci constant qu'il manifeste pour les droits de l'homme des populations qui subissent encore l'occupation.

Je parlerai maintenant en qualité de représentant permanent du Sri Lanka. Je présente au Comité le texte d'un message dont mon président, M. J.R. Jayawardene m'a demandé de vous faire part. Ce message se lit comme suit :

"Le peuple palestinien traverse depuis 12 mois une période particulièrement troublée. Ce peuple a été victime d'actes de brutalité et de massacres dans les camps de Chatila et de Sabra. La communauté mondiale, d'une voix unanime, a exprimé son outrage et son indignation face à ces événements.

"Dans ce contexte, la communauté internationale a la responsabilité collective d'oeuvrer pour le rétablissement des droits du peuple palestinien. Tout fléchissement des efforts visant à résoudre le problème palestinien présente des risques considérables.

"Le Sri Lanka continuera d'apporter un soutien constant au peuple de Palestine et à l'Organisation de libération de la Palestine qui est son seul représentant légitime.

"La solution juste et définitive de la question de Palestine doit se fonder sur l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et le droit à créer un Etat indépendant en Palestine. La condition préalable d'une telle solution est le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés.

"La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien offre à la communauté internationale l'occasion de s'engager à agir sans retard. A cette occasion, je voudrais exprimer, au nom du gouvernement et du peuple de Sri Lanka, notre solidarité avec le peuple palestinien."

COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID

M. Vladimir Kravets, vice-président du comité spécial contre l'apartheid

Je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Comité, au nom du Comité spécial contre l'apartheid et en mon nom propre, nos remerciements pour l'aimable invitation que vous nous avez faite de prendre la parole à l'occasion de cette séance solennelle qui célèbre la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le Comité spécial attache une importance particulière à la célébration de cette Journée et espère vivement qu'elle permettra de déployer de nouveaux efforts pour aider le peuple de Palestine dans sa lutte pour recouvrer ses droits inaliénables.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont souligné la nécessité d'une solution complète et juste de la crise au Moyen-Orient. Un consensus se dégage dans l'Organisation et dans le monde entier à l'effet que toute solution viable de la crise du Moyen-Orient doit obligatoirement comprendre une solution juste et définitive de la question palestinienne, y compris la réalisation des droits inaliénables du peuple de Palestine à l'autodétermination, à rentrer dans sa patrie et à y créer son propre Etat indépendant.

La paix et la justice au Moyen-Orient contribueront à la paix et à la sécurité mondiales.

Alors que la quête du peuple palestinien pour recouvrer ses droits inaliénables reçoit l'appui écrasant de la communauté internationale, les autorités israéliennes recourent à la suppression et à l'oppression pour essayer d'anéantir le combat de libération du peuple palestinien. Israël mène une campagne de terreur contre l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant authentique du peuple palestinien.

Israël intensifie par ailleurs sa campagne d'oppression contre le peuple palestinien à l'intérieur des territoires occupés. Il confisque les terres, il ferme les écoles et les établissements d'enseignement, il exploite les travailleurs de ces territoires comme main-d'oeuvre à bon marché et poursuit sa politique, unanimement condamnée, de colonisation des territoires arabes occupés.

La tragédie de l'occupation israélienne du Liban, les destructions massives et les souffrances qui l'accompagnent sont devenues le lot quotidien des Palestiniens. Cela devrait rappeler au monde, et à notre Organisation en particulier, que la réalisation des droits du peuple palestinien est essentielle si l'on veut éviter que ne continuent les souffrances et les effusions de sang. La solidarité avec le peuple palestinien et avec son avant-garde, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ne fait que croître et l'OLP est reconnue dans le monde entier comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. Tout règlement de la crise du Moyen-Orient doit faire intervenir l'OLP sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties intéressées, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Le Comité spécial estime que les événements du Liban sont lourds de conséquences. Les autorités israéliennes, fortes des moyens militaires que lui fournissent les Etats-Unis, ont occupé le territoire de l'Etat indépendant du Liban et mènent une guerre de terreur contre les peuples palestinien et libanais. La même situation existe en Afrique australe, où l'Afrique du Sud occupe une partie du territoire de l'Angola et commet des exactions et des atrocités contre les peuples d'Angola et de Namibie. Le ministre israélien de la défense, Ariel Sharon, a visité le nord de la Namibie en décembre 1981. De toute évidence, cette visite s'inscrivait dans le cadre de la coordination des desseins criminels d'Israël et du régime de l'apartheid, coordination qui est à la base de leur stratégie commune contre les peuples africain et arabe.

Le Comité spécial s'alarme de la collaboration croissante entre Israël et l'Afrique du Sud, en particulier dans les domaines militaire et nucléaire. Cette collaboration est lourde de conséquences pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique australe. L'Assemblée générale a condamné cette collaboration à plusieurs reprises.

Monsieur le Président, je tiens à signaler que le Comité spécial contre l'apartheid se félicite que, grâce à la coopération croissante entre nos deux comités, nous pourrions continuer à poursuivre nos objectifs communs qui sont la réalisation des droits des peuples à l'autodétermination et l'élimination de l'apartheid et de la discrimination raciale.

CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

S. Ex. M. Noel Sinclair, vice-président du Conseil des Nations Unies
pour la Namibie

Au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, je souhaite remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir invité le Conseil à participer à cette célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le problème de Palestine, comme celui de la Namibie, préoccupe depuis longtemps la communauté internationale. Au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, nous connaissons intimement les cas des peuples privés de leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Nous connaissons aussi des cas où un pays se permet non seulement d'agir au mépris de la communauté internationale mais aussi refuse constamment d'accepter le consensus de cette communauté, tel qu'il ressort des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Sans aucun doute, le problème de Palestine est au coeur de la crise du Moyen-Orient. Sa solution permettrait de soulager les tensions dans la région et de supprimer une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le peuple palestinien, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, est résolu à recouvrer ses droits inaliénables à la dignité et à l'autodétermination. La communauté internationale continuera d'appuyer la cause du peuple palestinien. Ce soutien augmente d'année en année depuis bientôt 36 ans.

En septembre de cette année, nous avons tous été les témoins des massacres atroces du peuple palestinien et des actions constantes visant à le disperser. Les événements tragiques de septembre doivent convaincre ceux qui ont fermé les yeux aux souffrances du peuple palestinien que celui-ci a besoin d'une patrie où il sera maître de sa destinée et protégera sa sécurité et ses intérêts.

Le peuple palestinien continuera sans relâche son authentique et juste combat jusqu'à ce que ces objectifs soient réalisés. Tous ceux qui recherchent la paix au Moyen-Orient doivent noter que seule la participation du représentant légitime du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine, à toutes les phases de négociation permettra vraiment de résoudre le problème. Aucune paix durable ne pourra être instaurée au Moyen-Orient tant que les aspirations du peuple palestinien ne seront pas satisfaites.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie réaffirme les résolutions de l'Assemblée générale sur le droit du peuple palestinien à rentrer dans sa patrie dont il a été déraciné et évincé.

Le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la présidence distinguée de mon ami et frère M. Massamba Sarré du Sénégal, a accompli un travail extraordinaire face à la situation difficile qui résulte du problème palestinien. Le programme de travail du Comité démontre le sérieux avec lequel il s'acquitte de ses responsabilités.

Les Nations Unies constituent la meilleure instance pour rechercher les moyens concrets de parvenir à une solution complète, juste et définitive qui rétablira la paix au Moyen-Orient. Toutes les parties au problème du Moyen-Orient sont membres ou observateurs aux Nations Unies. Ainsi, l'Organisation, en harmonisant leurs intérêts, peut servir de point de rassemblement dans la recherche d'un règlement global du problème.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie continue à soutenir résolument la lutte du peuple palestinien et à oeuvrer pour le rétablissement des droits des peuples palestinien et namibien.

H. Déclarations d'organisations intergouvernementales et
autres organisations ayant le statut d'observateur auprès de
l'Organisation des Nations Unies

LIGUE DES ETATS ARABES

S. Ex. M. Clovis Maksoud, observateur permanent à l'Organisation
des Nations Unies

Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire au Comité que vous présidez, la reconnaissance profonde du peuple arabe pour les travaux remarquables que vous avez entrepris en vue d'énoncer, de souligner et de faire connaître les droits inaliénables du peuple palestinien. En outre, la Ligue des Etats arabes, en se félicitant de cette solidarité internationale avec le peuple palestinien, estime que l'indignation morale exprimée aujourd'hui dans ce Comité face à l'usurpation par Israël des droits des Palestiniens et aux massacres de Beyrouth, du Liban et des camps de réfugiés palestiniens, doit se traduire, grâce à vos efforts et à ceux des Nations Unies, par des mesures concrètes pour s'opposer à la tendance naturelle d'Israël à poursuivre l'exécution de ses projets d'usurpation, d'expansion et d'annexion.

Le peuple palestinien, uni au sein de l'Organisation de libération de la Palestine, laquelle est un membre actif de la Ligue des Etats arabes, sait que la solidarité exprimée aujourd'hui par les dirigeants et les représentants des Etats membres des Nations Unies est un baume sur les blessures des enfants et des femmes qui ont été victimes des bombardements et des attaques les plus sauvages de l'histoire contemporaine. Nous sommes touchés par la vive indignation qui s'est manifestée ici aujourd'hui face à l'escalade de l'agression israélienne que constitue l'invasion du Liban. Les souffrances et la tragédie du peuple palestinien ne peuvent que porter notre indignation à des niveaux encore jamais atteints. L'angoisse qu'a connu l'humanité l'été dernier doit servir à nous rappeler qu'il ne faut jamais laisser un agresseur compromettre inconsidérément les chances de paix et de justice.

Chaque Etat arabe et chaque peuple arabe accueille donc avec reconnaissance les expressions de solidarité et les efforts déployés par le Comité pour défendre les droits inaliénables du peuple palestinien. Car, pour les Arabes, la Palestine n'est pas une simple expression géographique et historique, mais une région qui appartient à la nation arabe. Ce n'est pas seulement la patrie d'un peuple arabe installé de longue date et aujourd'hui dépossédé et spolié, privé de l'exercice de ses droits juridiques, nationaux, naturels et inaliénables. Aujourd'hui, lorsque les Etats membres font entendre leur voix au sein du Comité et ailleurs pour défendre les droits des Palestiniens et pour exprimer l'indignation que leur inspire la violation de ces droits par Israël, ces manifestations pansent de nombreuses blessures. Les tentatives délibérées et barbares d'Israël d'exterminer le peuple palestinien et la nation palestinienne par une double opération - l'élimination physique des Palestiniens dans leur camp et dans leurs foyers et l'annexion larvée

de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et des territoires occupés - apparaissent au grand jour. Au moment où l'attention internationale se concentre sur un élément de l'agression israélienne, que ce soit l'extermination et le génocide à Beyrouth et dans les camps de réfugiés ou les politiques d'annexion larvée, sous le couvert de chicaneries juridiques, en Cisjordanie et à Gaza en vue d'empêcher l'identité palestinienne de réaliser sa cohésion nationale et culturelle, la voix de l'humanité qui est représentée ici aujourd'hui devient naturellement la voix de la conscience mondiale.

C'est pourquoi la Ligue des Etats arabes exprime sa solidarité avec nos frères palestiniens - car ils appartiennent à notre nation arabe - et c'est pourquoi aussi, au nom des Palestiniens et du peuple arabe avec lequel ils sont organiquement liés par une destinée commune, nous vous manifestons, Monsieur le Président - et par votre intermédiaire, à ceux qui ont exprimé leur solidarité - notre reconnaissance, au nom des mutilés, des blessés, des invalides, des spoliés et des sans abri. Les propos qui ont été prononcés aujourd'hui dans cette enceinte seront un baume sur les blessures qu'ils ont reçues et leur rendront l'espoir de voir un jour leurs droits rétablis grâce à vos nobles efforts.

ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Message de S. Ex. le secrétaire général de l'Organisation de la
conférence islamique

La célébration par la communauté internationale de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien revêt cette année une signification particulière, car elle offre aux pays du monde l'occasion de rendre au peuple combattant de Palestine un vibrant hommage et d'apporter un soutien indéfectible à la lutte glorieuse qu'il mène pour recouvrer sa liberté et son indépendance.

Depuis le mois de juin dernier, ce peuple résiste héroïquement à la guerre d'extermination menée contre lui par Israël, une guerre qui a atteint son paroxysme par le massacre abominable perpétré dans les camps de Sabra et Chatila les 15, 16 et 17 septembre 1982.

Par ce crime prémédité et perpétré de sang froid, Israël a lancé un affront à la face de l'humanité et a secoué la conscience du monde.

Pendant que les forces israéliennes s'installent sur le territoire Libanais et y pratiquent une politique fondée sur le terrorisme, la destruction et les arrestations collectives, en particulier contre les habitants des camps de réfugiés palestiniens, Israël applique d'un autre côté une politique systématique d'annexion des territoires palestiniens occupés. A cette fin, Israël recourt à tous les procédés de répression, d'arrestation et d'expulsion contre les habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Mais il est évident que ni cette invasion, ni la politique expansionniste d'Israël, ni la poursuite des actions de destruction et de terrorisme qu'il mène dans la région du Moyen-Orient, ne réussiront à amener les Etats de la région à se soumettre. Le temps n'agit pas en faveur de l'agression et de ses auteurs.

Monsieur le Président, je voudrais réaffirmer du haut de cette tribune le soutien spontané et indéfectible des Etats membres de l'Organisation de la conférence islamique au peuple palestinien et à la lutte héroïque qu'il mène pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables, sous la conduite de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

Nous souhaitons joindre notre voix à celles des Etats du monde dans cette manifestation de solidarité agissante avec le combat juste de ce peuple déterminé à mettre un terme à l'occupation de ses territoires et à jouir de ses droits à l'autodétermination sur son sol national, à l'instar des autres peuples du monde.

Nous sommes convaincus que cette lutte sera couronnée de succès, grâce à la détermination inébranlable du peuple palestinien à faire face à l'occupation israélienne, quels que soient les sacrifices à consentir.

A cette occasion, nous saluons également ceux qui sont tombés au champ d'honneur sous les balles des forces d'occupation et qui ont ainsi montré que l'agression et le terrorisme d'Israël ne pourront en rien entamer la détermination d'un peuple résolu à recouvrer ses droits nationaux usurpés, et qui ne fléchira pas devant cette tragédie qui dure depuis maintenant plus de 35 ans.

Monsieur le Président, face à cette politique d'Israël qui perpétue la guerre et la destruction dans la région, les Etats arabes ont adopté, lors du sommet de Fès, en septembre dernier, un plan élaboré sur des bases claires pour garantir la sécurité et la paix dans la région du Moyen-Orient. Ils se sont fondés sur les principes de la Charte des Nations Unies et ses résolutions pour parvenir à élaborer un plan de solution juste et durable du problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine.

Les Etats membres de l'Organisation de la conférence islamique ont chaleureusement accueilli le plan adopté à l'unanimité par les Etats arabes, et ont exprimé leur ferme volonté de le soutenir à tous les niveaux sur la base des résolutions de l'Organisation de la conférence islamique.

Personne n'ignore la situation dangereuse qui prévaut au Moyen-Orient, situation engendrée par l'obstination d'Israël à poursuivre son invasion et son occupation d'une grande partie du territoire libanais et à créer toutes sortes de difficultés et conditions susceptibles de prolonger cette occupation.

Par ailleurs, Israël applique dans les territoires palestiniens occupés une politique de fait accompli pour en annexer davantage, tout en imposant aux habitants des conditions de vie draconiennes, afin de les obliger à s'expatrier et à quitter ainsi leurs terres et leur patrie.

Et après avoir annexé la ville d'Al-Qods (Jérusalem), Israël s'empresse d'implanter de nouvelles colonies juives en Cisjordanie et à Gaza, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, et de toutes les autres instances internationales.

Il convient de souligner ici que la poursuite de cette politique effrénée d'implantation de colonies est une pratique extrêmement dangereuse qui n'a d'autre but que d'annihiler tout espoir de voir la paix s'instaurer au Moyen-Orient.

Aussi, Israël fait-il du prétexte de sa sécurité une justification à la réalisation de ses visées expansionnistes et à la prolongation de l'occupation des territoires d'autrui par la force.

C'est ainsi que les délimitations géographiques nécessaires, selon Israël, pour sa sécurité, doivent gagner chaque année en ampleur. Et la simple comparaison entre la superficie des territoires contrôlés aujourd'hui par Israël et celle des territoires qu'il occupait il y a 35 ans fait apparaître à l'évidence aux yeux du monde le véritable dessein expansionniste d'Israël.

Monsieur le Président, nous avons à l'heure actuelle devant nous une volonté réelle de paix manifestée par le Sommet de Fès. Mais cette volonté est sous-tendue par une détermination inébranlable à récupérer les territoires occupés et à recouvrer les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, dans le respect des principes des Nations Unies et de ses résolutions.

Nous saisissons cette occasion pour lancer du haut de cette tribune un appel aux Etats du monde pour se solidariser avec cette démarche vers la paix en lui apportant appui et aide, pour mettre en échec les desseins d'Israël qui prolonge la tension dans la région du Moyen-Orient, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

Nous en appelons de nouveau aux grandes puissances et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, pour reconnaître le droit du peuple palestinien, sous la conduite de son seul représentant, l'Organisation de libération de la Palestine, à l'autodétermination et à l'édification d'un Etat indépendant sur son sol national, et ce conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, la mise en place de fondements d'une paix équitable au Moyen-Orient est une responsabilité qui incombe à tous les Etats du monde et qui nécessite la conjugaison de leurs efforts sincères.

I. Déclarations de mouvements de libération nationale

AFRICAN NATIONAL CONGRESS OF SOUTH AFRICA

M. Makatini, représentant de l'African National Congress of
South Africa

Monsieur le Président, nous vous remercions sincèrement de nous avoir invité à prendre la parole en cette importante occasion, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Permettez-moi à ce stade de manifester officiellement la reconnaissance qu'éprouve l'African National Congress envers votre pays et envers vous-même pour l'engagement que vous avez pris dans la lutte pour l'émancipation des Palestiniens et des Noirs sud-africains.

Les déclarations et les messages d'indéfectible solidarité avec l'Organisation de libération de la Palestine qu'ont fait parvenir de nombreux chefs d'Etat, ainsi que divers gouvernements et organisations non gouvernementales, à l'occasion de cette Journée nous ont profondément émus, car ils revêtent pour nous une signification et une importance particulières. Ils ont une signification spéciale pour le peuple combattant d'Afrique du Sud et pour l'African National Congress car nos deux peuples sont victimes de la pire forme de colonialisme et de terrorisme génocide institutionnalisé, rendue possible par la collaboration de certaines puissances occidentales dans les domaines économique, militaire et nucléaire.

En cette occasion, nous saluons l'héroïsme dont ont fait preuve les vaillants peuples palestinien et libanais en repoussant l'agression gratuite perpétrée contre eux par Israël, et en sortant de l'épreuve encore plus résolus et unis, sous la conduite clairvoyante de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), dirigée par Yasser Arafat. En exprimant à nouveau notre solidarité active avec le vaillant peuple de Palestine et son seul représentant légitime, l'OLP, l'African National Congress salue leur héroïsme altruiste.

Nous sommes convaincus que l'indignation mondiale et la condamnation universelle de l'agression permanente d'Israël contre les Etats arabes et les actes génocides qu'il commet contre le peuple palestinien exigent aujourd'hui une action concrète contre l'Etat sioniste. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel à une action internationale concertée visant à imposer des sanctions globales et obligatoires contre Israël et à exiger le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés, ainsi que la création d'un Etat palestinien.

L'ANC estime qu'il est urgent et impératif que le Conseil de sécurité prenne des mesures concrètes contre Israël, non seulement en raison de la ressemblance frappante entre la doctrine du sionisme et celle de l'apartheid, et les conspirations, machinations et stratégies ourdies par l'impérialisme il y a plusieurs décennies afin de permettre l'oppression de nos peuples, mais encore en raison de l'alliance conclue entre les régimes de Tel-Aviv et de Pretoria et des relations que ces deux parias internationaux entretiennent avec le gouvernement Reagan.

Le scénario que l'on voit se dérouler, qui prouve que les Etats-Unis soutiennent les préparatifs du régime de l'apartheid en vue d'une agression en Afrique australe qui rappellerait celle de Beyrouth, souligne l'urgence d'une action concertée contre Israël sioniste.

Nous saisissons également cette occasion pour exhorter tous les pays à rompre leurs relations diplomatiques avec Israël dont les politiques constituent une grave menace à la paix mondiale et à la sécurité internationales. Pour sa part, poursuivant son combat pour l'éradication totale de l'apartheid et la création d'un Etat démocratique en Afrique du Sud, l'ANC s'engage à rester aux côtés de l'OLP jusqu'à la victoire dans nos deux territoires.

PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA

M. Mafole, représentant du Pan Africanist Congress of Azania

Au nom du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), gardien des aspirations authentiques du peuple africain d'Azanie, opprimé, exploité et dépossédé nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'avoir invité le PAC à prendre part à cette célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et avec son légitime et incontestable mouvement de libération, l'Organisation de libération de la Palestine. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre soutien inéquivoque aux droits inaliénables du peuple palestinien arabe à l'indépendance nationale et à l'autodétermination et à créer son propre Etat.

Il n'est que naturel que nous prenions part à cette réunion, car les peuples d'Azanie et de Palestine ont été trahis et spoliés de leur patrie par la même puissance coloniale, la Grande-Bretagne, et tous deux ont été privés de leurs droits inaliénables par les colonialistes. En outre, les idéologies auxquelles ils sont assujettis et dont ils sont les victimes sont identiques : un racisme flagrant, appelé apartheid en Azanie occupée et sionisme en Palestine occupée.

En Azanie, les propriétaires indigènes et légitimes de la terre ont été déclarés étrangers par la politique des bantoustans. L'équivalent existe au Moyen-Orient pour les Palestiniens en Palestine - les camps de réfugiés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies.

Notre pays a été livré aux colons racistes par les Britanniques au moyen du South Africa Act de 1909. L'Union sud-africaine, créée par cette loi, a totalement exclu l'écrasante majorité indigène de toutes les institutions et charges politiques. La Déclaration Balfour de 1917, de sinistre mémoire, procédait aussi de la même méthode britannique. Les Britanniques ont livré la Palestine sous mandat au sionisme international.

Lorsque les peuples d'Azanie et de Palestine se sont opposés à ces actes arbitraires de colonialisme, ils ont été brutalement massacrés. En Azanie, ce fut à Sharpeville et à Soweto tandis que les Palestiniens dépossédés furent massacrés à Deir Yassin et, récemment, dans les camps de réfugiés de Chatila et de Sabra.

Il est donc clair que l'apartheid et le sionisme sont les deux faces de la même médaille. C'est ce qu'ont aussi souligné les Nations Unies en déclarant que l'apartheid est un crime contre l'humanité et que le sionisme est une forme de racisme. Les Sionistes eux-mêmes reconnaissent cette étroite affinité par leur collaboration flagrante et par leurs relations politiques, économiques, militaires, nucléaires, financières et culturelles.

Mais ce qui nous surprend parfois, c'est l'opposition manifestée par les puissances occidentales chaque fois que l'on appelle l'attention sur les similitudes et les affinités de l'apartheid et du sionisme, alors qu'il est évident aux yeux de tous que ces idéologies procèdent de la notion raciste de peuple élu, alors qu'ils coopèrent et collaborent ouvertement et qu'ils sont le produit illégitime de la même puissance coloniale.

Les preuves de la similitude et de la coopération mutuelle entre l'apartheid et le sionisme sont nombreuses et incontestables. De plus, elles sont connues de tous, même de ceux qui préfèrent les ignorer. Il est aussi un fait que l'apartheid et le sionisme sont une menace réelle à la paix et à la sécurité mondiale, comme le reconnaissent même les puissances occidentales qui les soutiennent militairement, économiquement et politiquement. Mais elles les soutiennent parce que ces deux entités racistes sont des avant-postes impérialistes.

Les peuples azanien et palestinien mènent un combat légitime pour rétablir inconditionnellement leurs droits inaliénables. Dans le cas de l'Azanie et de la Palestine, les puissances impérialistes occidentales mènent une campagne concertée pour forcer des peuples dépossédés à renoncer à leurs droits naturels inaliénables. Les racistes et les sionistes, avec l'appui des puissances impérialistes occidentales, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, insistent pour que les peuples dépossédés renoncent d'abord à leurs légitimes revendications - avant que leurs mouvements de libération soient reconnus et que leurs légitimes revendications soient examinées. La stratégie sioniste raciste est la suivante : "Votre foyer a été occupé mais avant que l'on puisse considérer les droits que vous avez dessus, vous devez renoncer à votre légitime revendication à y vivre." Telle est la logique impérialiste et sioniste.

Le Pan Africanist Congress of Azania réaffirme que seule la majorité indigène peut garantir la démocratie et l'égalité de droits. La clique des colons minoritaires ne peut pas le garantir. Nous soutenons donc inconditionnellement le juste combat du peuple dépossédé de Palestine pour le rétablissement de ses droits inaliénables usurpés. Nous sommes convaincus que les peuples azanien et palestinien, indéfectibles camarades d'armes, triompheront enfin. Ce n'est qu'une question de temps.

J. Organisations non gouvernementales

COMITE DE SOLIDARITE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

M. Kurt Seibt, président

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la réaction du mouvement de solidarité de la RDA aux événements du Moyen-Orient déclenchés par le raid israélien en République du Liban. Le Comité de solidarité de la RDA peut pleinement vous assurer que les déclarations diffusées par le parti et le gouvernement de la RDA, les organisations de masse et par le Comité lui-même sont l'expression de la position de tout notre peuple qui, dans une vague d'indignation et de solidarité avec les peuples palestinien et libanais, a redoublé d'activité dans le cadre du mouvement de solidarité de notre pays. L'agression sanglante d'Israël a été résolument dénoncée à l'occasion d'innombrables réunions et résolutions de protestation.

En outre, les nombreuses et impressionnantes manifestations qui se sont déroulées pendant la "Semaine de solidarité avec la lutte anti-impérialiste des peuples arabes", du 5 au 11 juin 1982, ont confirmé les accusations contre l'agresseur et la solidarité avec les peuples libanais et palestiniens.

Cette guerre d'extermination a confirmé à nouveau qu'Israël agit au mépris de la paix et de la sécurité des peuples de cette région.

Israël n'aurait pas pris le risque de violer ainsi le droit international s'il n'était pas sûr de l'entier appui politique, économique et militaire du gouvernement des Etats-Unis.

Cette agression a une fois encore démontré à l'humanité, avec une indiscutable clarté, les graves conséquences que peut avoir pour tous les peuples la politique de confrontation et de renforcement des arsenaux militaires que prône le gouvernement Reagan. Cette politique touche toutes les régions du monde. En un même temps, elle révèle la lourde menace sur la paix mondiale que fait peser Israël qui, en tant que premier allié du gouvernement des Etats-Unis dans la région, assemble déjà un arsenal nucléaire. L'agression et la politique d'armement d'Israël n'est possible que parce que cet Etat reçoit constamment une importante aide militaire et économique des Etats-Unis.

Les événements du Liban démontrent l'urgence d'un règlement juste et définitif du conflit du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question palestinienne. Nous soutenons pleinement les Six principes pour un règlement au Moyen-Orient, énoncés par Leonide Brejnev, président du Présidium du soviet suprême de l'URSS, qui doivent nous permettre de progresser dans le sens de la paix au Moyen-Orient et qui, en un même temps, sont conformes aux impératifs énoncés par les Etats arabes au Sommet de Fès en vue du règlement complet du conflit.

Aujourd'hui plus que jamais, il est évident que le peuple palestinien et son seul représentant légitime, l'OLP, ne peuvent être exclus des efforts de paix au Moyen-Orient.

Nous nous félicitons également qu'en Israël, les forces démocratiques aient fait entendre leur voix plus clairement que jamais pour se dissocier de la politique meurtrière des dirigeants de Tel-Aviv qui a abouti aux massacres de Chatila et de Sabra.

Depuis le 6 juin 1982, le Comité de solidarité de la RDA a lancé plusieurs initiatives pour soutenir l'OLP et les patriotes libanais. Ces actions ont pu être financées grâce à la création d'un compte spécial alimenté par les généreuses contributions des travailleurs de la RDA. Par avion et par bateau, des médicaments, du plasma, des couvertures, des tentes, du matériel médical, des vêtements et des aliments ont été envoyés à Damas. Deux avions affrétés ont amené une centaine de combattants blessés de l'OLP en RDA pour traitement médical. Cinquante enfants palestiniens évacués de la zone de guerre ont passé leurs vacances en RDA.

Le Comité de solidarité de la RDA a également participé à la réunion de la Commission d'enquête sur les crimes d'Israël, qui s'est tenue à Nicosie les 17 et 18 août 1982, et il sera également représenté à toutes les activités ultérieures de la Commission. La RDA a émis un timbre-poste spécial de solidarité avec le peuple palestinien dont la surcharge sera versée au compte de solidarité. A cette occasion, j'ai l'honneur d'offrir au Président et à tous les membres du Comité une enveloppe premier jour de cette émission.

A l'heure actuelle, toutes nos activités sont mobilisées pour la Journée du 29 novembre qui sera célébrée par une grande réunion de masse et par l'inauguration d'une exposition photographique sur le peuple palestinien avant et après l'agression.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que vous partagez mon opinion que le mouvement international de solidarité avec le peuple palestinien doit se consacrer à soutenir encore l'OLP par tous les moyens afin de lui permettre, à ce stade difficile de sa lutte, d'exploiter pleinement toutes ses possibilités politiques en vue de la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, face à toutes les tentatives visant à les limiter.

COMITE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES POUR L'EXERCICE DES DROITS
INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

Mme Ellen Chrisman, présidente par intérim

Le Comité des organisations non gouvernementales pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien vous est très reconnaissant, ainsi qu'aux membres distingués de ce Comité, de l'honneur qui lui est fait de prendre aujourd'hui la parole. Notre Comité partage les préoccupations constantes et croissantes que suscitent les souffrances du peuple palestinien, préoccupations qui ont motivé la création de ce Comité au début de l'année. Tout en nous félicitant de l'occasion qui nous est donnée d'exprimer notre soutien inconditionnel et notre solidarité avec le peuple de Palestine, et l'occasion d'offrir l'aide de notre Comité, nous déplorons que ces Journées solennelles de solidarité soient encore nécessaires. Le Comité des ONG a pour but de mobiliser les énergies et le potentiel quasi-illimité des organisations non gouvernementales à susciter le soutien de l'opinion publique mondiale au peuple palestinien.

A notre deuxième réunion, nous avons adopté la déclaration d'intention suivante :

"Le Comité des organisations non gouvernementales pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien affirme que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Le Comité appuie le droit à l'autodétermination en vue de la création d'un Etat indépendant souverain sous la conduite de l'OLP, conformément aux principes et résolutions des Nations

Unies. Le Comité travaillera en étroite coopération avec le Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et avec la Division des droits des Palestiniens.

Dans le but de mobiliser un soutien populaire mondial à la lutte palestinienne, le Comité contribuera le plus largement possible à l'Organisation et au succès de la Conférence internationale des Nations Unies sur la question de Palestine qui doit se tenir en août 1983 à Paris.

Le Comité cherche à améliorer les communications entre les Nations Unies et la communauté des ONG sur cette question, renforçant ainsi la conscience et la compréhension de la question de Palestine. Le Comité encouragera tout appui aux droits des Palestiniens, surtout en ce qui concerne les souffrances des réfugiés palestiniens, le statut de prisonnier de guerre qui est refusé aux combattants palestiniens capturés et la pratique répugnante du racisme et de la discrimination raciale, et les autres violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et à l'intérieur de l'Etat d'Israël.

Dans la poursuite de son objectif de paix et de sécurité internationales, le Comité rendra publiques toutes les atteintes à l'intégrité territoriale constatées dans la région, et en particulier tous les cas où sont employées des armes proscrites par le droit international. En outre, nous nous efforcerons d'exposer toutes les formes de collaboration, particulièrement en matière nucléaire, entre le régime sioniste et le régime de l'apartheid. Le Comité soulignera toutes les relations qui existent entre l'usurpation des droits de l'homme des Palestiniens et les violations des droits de l'homme des autres peuples. Le Comité insistera pour

que toutes les organisations et tous les individus qui souhaitent vivre dans un monde juste, sûr et pacifique, appuient activement et énergiquement la lutte du peuple palestinien et tous les efforts en vue d'une paix juste au Moyen-Orient".

Monsieur le Président, le Comité des ONG pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui veut être aussi ouvert et représentatif que possible, souhaite réunir toutes les organisations qui peuvent adhérer à sa déclaration d'intention.

Il existe deux catégories principales d'organisations non-gouvernementales affiliées avec les Nations Unies : celles qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou d'une institution spécialisée et celles qui sont associées ou inscrites au Département de l'information publique. Les dispositions relatives aux consultations avec les ONG sont définies dans la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, conformément à l'article 71 de la Charte; ces dispositions reconnaissent que les organisations non-gouvernementales peuvent "grandement contribuer à la réalisation des buts et à la défense des principes des Nations Unies." Les ONG associées au département de l'information publique sont chargées de diffuser des informations relatives à l'ONU et d'encourager ainsi la réalisation des buts et la défense des principes de l'Organisation. Notre comité espère faciliter et renforcer les relations avec les ONG et, par ce moyen, encourager un soutien concerté accru au peuple de Palestine au sein de la communauté des ONG.

Notre comité a pris note des recommandations du rapport du septième séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, et plus précisément celle qui demande que les ONG soient invitées à diffuser dans leur milieu respectif des informations relatives aux droits des Palestiniens et aux similitudes, sinon à l'identité, entre le sionisme et l'apartheid; nous consacrerons la plus grande partie de nos travaux à ces tâches.

Monsieur le Président, je peux vous assurer que plusieurs ONG sont sincèrement préoccupées par les souffrances et la lutte du peuple palestinien. Au nom de ces organisations et de notre comité, je vous assure à nouveau que vous recevez le plein appui de notre comité d'ONG. Au fur et à mesure que notre comité se développe, nous espérons pouvoir contribuer de façon accrue à vos travaux très fructueux.

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE
LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

M. Frank Owen Abdulah, président

La décision de l'Assemblée générale de célébrer aujourd'hui la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien constitue non seulement une manifestation de la préoccupation profonde de la communauté internationale pour le peuple palestinien, mais elle traduit aussi l'importance primordiale qu'elle donne à une solution juste du problème palestinien dans la recherche d'un règlement définitif à la question du Moyen-Orient. Par cette célébration, l'Assemblée générale réaffirme son engagement envers le peuple palestinien pour la réalisation de ses droits inaliénables et elle cherche à éclairer et à mobiliser l'opinion publique internationale en vue de la réalisation des objectifs des Nations Unies sur la question de Palestine.

Au comité spécial, nous attachons une grande importance à la mobilisation de l'opinion internationale en vue de la réalisation des objectifs des Nations Unies sur la question de l'autodétermination de tous les peuples sous domination étrangère et coloniale. Nous sommes profondément conscients du pouvoir que peut exercer une opinion publique mondiale réceptive et bien informée dans la lutte contre l'injustice, l'oppression et la domination étrangère et coloniale.

Je me félicite donc particulièrement de me joindre à cet effort pour éclairer et mobiliser l'opinion internationale sur la question de Palestine en présence de l'auguste assemblée réunie ici aujourd'hui.

Malgré tous les efforts dévoués déployés par les Nations Unies depuis trente ans, la recherche d'une solution pacifique et juste pour toutes les nations et les peuples de la région continue à nous échapper. Les diverses mesures récemment prises en vue de contribuer à la solution du problème de Palestine n'ont pas été unanimement acceptées, si bien que les résultats ont toujours été très en deçà de nos objectifs. Mais cette absence de progrès ne doit pas nous décourager. Au contraire, elle doit nous amener à redoubler d'efforts pour parvenir à une paix juste, sûre et durable.

Comme nous le savons tous, la situation reste aujourd'hui des plus critiques et explosives car les incertitudes, la discorde et la violence continuent de régner dans la région. En cette importante occasion, il est donc plus essentiel que jamais de nous engager à nouveau fermement à poursuivre un authentique et durable règlement au conflit du Moyen-Orient.

Toutefois, cet objectif restera irréalisable tant que la question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient, ne sera pas résolue. Nous devons donc oeuvrer avec diligence pour la réalisation de cet objectif et pour créer toutes les conditions favorables à une paix juste et durable dans la région. Ces conditions comprennent la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à fonder un Etat indépendant, le droit de tous les Etats de la région à l'indépendance et le respect scrupuleux du principe qui interdit l'expansion territoriale par la force.

Cette importante Journée est pour nous une occasion propice de réitérer notre engagement et notre détermination solennelle à soutenir le plus largement possible le peuple palestinien et à nous associer avec la défense de sa cause.

Dans ce contexte, et conformément aux décisions appropriées de l'Assemblée générale, il nous incombe à tous de collaborer étroitement et de coopérer pleinement avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans l'accomplissement de ses importantes tâches afin de permettre au peuple palestinien de disposer de sa propre destinée, conformément à ses vœux librement exprimés et à ses authentiques aspirations.

Ce n'est que par des efforts collectifs, et par la mise en oeuvre intégrale des décisions appropriées des Nations Unies, que pourra être redressée l'injustice faite depuis si longtemps au peuple palestinien.

Avant de conclure, je tiens à rendre un chaleureux hommage aux importants travaux accomplis par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, sous la direction remarquable et dévouée de M. Massamba Sarré du Sénégal. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Comité, pour l'aimable invitation qui m'a été faite de prendre part à cette importante réunion.

CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX

M. Romesh Chandra, président

En ce 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je souhaite transmettre au Comité réuni en séance extraordinaire les salutations les plus chaleureuses du Conseil mondial de la paix et des millions de combattants de la paix de 137 pays qu'il représente.

La question de Palestine et la lutte du peuple palestinien pour ses droits nationaux inaliénables préoccupent toujours au plus haut point le Conseil mondial de la paix et ses organisations nationales du monde entier. Le Conseil mondial de la paix a toujours maintenu qu'une paix durable ne pourra jamais être réalisée dans un monde déchiré par l'oppression nationale et l'usurpation des droits des peuples à l'autodétermination.

Depuis plus de trente ans maintenant, le Moyen-Orient est constamment plongé dans la guerre et les effusions de sang - qui menacent la paix et la sécurité du monde entier - par l'expansionnisme et l'agression d'Israël qui refuse obstinément de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La récente guerre israélienne d'agression contre les peuples palestinien et libanais, et les atrocités commises par les envahisseurs israéliens, y compris les massacres sauvages des camps de réfugiés de Sabra et Chatila, ainsi que le règne constant de la terreur israélienne dans les territoires palestiniens occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza, ont encore révélé la nature criminelle des desseins d'Israël et son intention d'exterminer le peuple palestinien.

Le gouvernement des Etats-Unis ne peut se soustraire à ses responsabilités pour le comportement inhumain des milieux dirigeants israéliens. L'appui économique, militaire et politique qu'il continue de donner à Israël et son attitude obstructionniste, qui empêche les Nations Unies et la communauté internationale d'agir concrètement contre Israël, contribuent à encourager l'expansionnisme et l'agressivité d'Israël et son mépris constant pour les résolutions de l'ONU.

Le Conseil mondial de la paix souhaite réitérer en cette occasion que la juste solution de la question de Palestine, sur la base des résolutions des Nations Unies, est la clé de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Israël doit se retirer de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis juin 1967, il doit reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à créer son propre Etat souverain indépendant, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, et résoudre le tragique problème des réfugiés palestiniens en reconnaissant leur droit au rapatriement - le droit à rentrer dans leur patrie.

Le Conseil mondial de la paix a toujours appuyé et continue d'appuyer indéfectiblement les résolutions des Nations Unies sur la question de Palestine et sur le Moyen-Orient. Il est convaincu que le meilleur moyen de défendre la cause de la paix au Moyen-Orient consiste à convoquer une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, sur un pied d'égalité, y compris l'OLP.

La guerre d'agression lancée par Israël contre les peuples palestinien et libanais a clairement démontré l'urgence d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine et du Moyen-Orient.

La communauté internationale a le devoir d'agir sans retard pour mettre un terme aux injustices et pour épargner aux peuples de la région les horreurs d'une nouvelle guerre.

Le Conseil mondial de la paix exprime sans réserve sa solidarité avec la lutte du peuple palestinien, il s'engage à soutenir pleinement tous les efforts des Nations Unies et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en vue de parvenir à une solution juste de la question de Palestine, sur la base des résolutions des Nations Unies.

FEDERATION SYNDICALE MONDIALE

A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la Fédération syndicale mondiale réitère - au nom de ses 206 millions de membres dans tous les continents et dans tous les régimes sociaux - sa solidarité militante avec la lutte héroïque du peuple palestinien, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, pour la réalisation de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, le droit à rentrer dans sa patrie et le droit à fonder un Etat-nation indépendant sur son propre territoire.

La guerre génocide menée par Israël, avec le plein appui du gouvernement des Etats-Unis, et ses crimes barbares contre les peuples libanais et palestinien, ont été fermement condamnés par l'opinion publique mondiale. Toutefois, encouragé par les Etats-Unis, Israël continue à rejeter toutes les résolutions de l'ONU exigeant son retrait des territoires occupés et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

La politique des Etats-Unis et d'Israël - qui refuse de reconnaître les droits du peuple palestinien et qui vise à anihiler l'OLP - et la poursuite de cet objectif par l'invasion du Liban, sont les causes fondamentales de la situation dangereuse qui règne au Moyen-Orient et qui menace la paix dans le monde entier.

Le plan Reagan pour le Moyen-Orient n'est que le prolongement de cette politique.

Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que le problème palestinien ne sera pas résolu par la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et de l'OLP, son seul représentant légitime.

La Fédération syndicale mondiale lance un appel aux travailleurs et aux syndicats de tous les pays, quelle que soit leur affiliation, à intensifier encore la campagne de solidarité avec les travailleurs et le peuple palestiniens et à exercer des pressions de masse sur les gouvernements des Etats-Unis et d'Israël pour forcer les troupes israéliennes à se retirer des territoires occupés et pour que soient mises en oeuvre les résolutions des Nations Unies sur le problème palestinien qui demandent la création d'un Etat palestinien indépendant.

ORGANISATION DE SOLIDARITE DES PEUPLES D'AFRIQUE, D'ASIE ET
D'AMERIQUE LATINE (OSPAAAL)

Le patriotisme et l'héroïsme du glorieux peuple palestinien ont écrit de nombreuses pages dans l'histoire de la lutte des peuples depuis que la géographie sioniste, encouragée par l'impérialisme, a expulsé ce peuple arabe de sa patrie et a commencé à occuper de nouvelles terres au Moyen-Orient.

Le sang versé depuis trente ans par le peuple palestinien dans sa lutte pour la juste cause du droit à sa patrie est intarissable; les massacres qui ont coûté la vie aux dizaines de milliers de victimes palestiniennes et libanaises des actes barbares des Phalangistes et des Sionistes, perpétrés de concert avec l'impérialisme Yankee, sont innombrables. Mais rien n'avait encore atteint un tel degré de destruction, d'abominable sauvagerie et de froide préméditation que le génocide israélien perpétré au Liban ces derniers mois.

La tragédie des peuples palestinien et libanais et l'une des conséquences pratiques de l'alliance politico-militaire des dirigeants de Washington et de Tel-Aviv dans le cadre de laquelle le gouvernement des Etats-Unis a défini son plan impérialiste pour la région en mettant en pratique les perfides accords de Camp David.

Mais les Palestiniens, en défendant leurs droits inaliénables, ont aussi défendu la patrie de leurs frères libanais et, de concert avec eux, liés par une fraternité historique, se sont levés en armes comme il ne l'avait jamais fait et, sous la conduite sûre de Yasser Arafat, ont atteint les sommets de ceux qui ont écrit les grandes épopées inoubliables de l'humanité.

Les forces unies palestino-libanaises, dirigées par l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et le Mouvement national libanais, avant-garde des forces progressistes libanaises, ont révélé au monde une attitude exemplaire faite de détermination à combattre l'agresseur jusqu'à la victoire ou la mort. Cet engagement indéfectible, maintenu dans la défense de Beyrouth, dans l'exil des combattants palestiniens, dans la lutte menée dans les territoires occupés, dans les batailles qui se poursuivent au Sud-Liban, sont aujourd'hui un cri de bataille contre l'envahisseur qui démontre clairement que la lutte armée continue partout où se trouve l'ennemi sioniste et qu'elle ne prendra fin que lorsque les Palestiniens héroïques auront reconquis le droit de vivre dans leur propre Etat libre et indépendant.

Le problème palestinien est le problème de tous les peuples. Les meurtriers qui ont perpétré les massacres de Deir Yassin, de Kofor Kassan, de Fakkani, du Sud-Liban, de Sabra et de Chatila sont les mêmes qui, alliés à l'impérialisme, soutiennent les oligarchies latino-américaines, les racistes sud-africains et la droite dans tous les coins du monde. C'est pourquoi le peuple palestinien a instamment besoin de la solidarité mondiale la plus décisive et la plus active.

Le secrétariat exécutif de l'OSPAAL, en cette Journée de solidarité avec le peuple palestinien, lance un appel à l'humanité progressiste et éprise de paix pour qu'elle condamne l'agression sauvage, l'occupation, la torture et le pillage des hordes nazionistes contre les Palestiniens et les Libanais et pour qu'elle apporte son meilleur soutien moral et matériel à la lutte héroïque et exemplaire de ce peuple.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LE PROGRES

M. Robert Thabit, représentant de l'Organisation internationale pour le progrès

L'Organisation internationale pour le progrès, dont le siège est à Vienne (Autriche), a pour but premier la réalisation des droits de l'homme, en particulier ceux du peuple palestinien. Le monde a été le témoin de la bienveillance d'Israël dans sa tentative de purifier le Liban en éliminant le peuple palestinien, violation flagrante des droits de l'homme que le monde entier condamne.

Les massacres qui ont suivi l'agression israélienne au Liban dans les humbles camps de réfugiés de Sabra et Chatila ne sont qu'une preuve de plus de la real-Politik israélienne. Nous espérons que le génocide du peuple palestinien qui a eu lieu en 1982 au Liban ne se répètera plus jamais, où que ce soit, à quelque moment que ce soit, contre quelque peuple que ce soit.

Nous sommes convaincus que l'heure est venue pour les puissances mondiales de confronter le problème des droits de l'homme du peuple palestinien et de garantir son droit à fonder un Etat indépendant dans sa patrie ancestrale, la Palestine. Le peuple palestinien devra-t-il attendre encore longtemps pour recouvrer ses droits de l'homme ? Pourquoi un peuple sémite doit-il avoir plus de droits qu'un autre peuple sémite ? Pourquoi ces deux peuples sémites ne peuvent-ils pas avoir des droits égaux et vivre dans la même sécurité et la même paix ?

Le peuple palestinien, ses enfants et ses petits-enfants, ont le droit de consacrer leur vie à des activités positives et productives. L'infrastructure construite au Liban par le peuple palestinien ne visait pas à porter atteinte à la souveraineté libanaise mais à satisfaire les besoins légitimes de ce peuple en matière d'éducation, de travail et de santé. La plus grande partie de cette infrastructure a été délibérément détruite par les Israéliens qui ont anéanti les efforts culturels et intellectuels d'un peuple. Hier encore, on signalait que des hommes armés avaient enlevé de grande quantité de médicaments et de fournitures médicales de l'hôpital palestinien de Gaza du Liban. Qui soignera ces Palestiniens ? Ou est-ce là une autre tentative de génocide qui vise à empêcher les médecins et les infirmières de traiter les malades et les blessés ? Nous condamnons cette attitude insensible envers le noble peuple de Palestine, peuple aussi bien éduqué que toute autre peuple de souche ethnique arabe, qui travaille aussi fort que tout peuple arabe, et qui mérite de vivre aussi décemment que tout autre peuple du monde.

En cette Journée de solidarité, nous nous joignons à tous ceux qui ont pris la parole ici pour assurer les Palestiniens que nous continuerons à soutenir leur droit naturel à vivre dans leur propre Etat et leur droit naturel à choisir l'Organisation de libération de la Palestine comme leur seul représentant légitime. Nous exhortons les Etats-Unis à cesser d'insister pour que l'OLP reconnaisse Israël avant qu'Israël reconnaisse les droits de l'homme du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination, y compris celui de créer un Etat de Palestine indépendant. Car tant que les droits du peuple palestinien ne sont pas garantis, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient.

En cette Journée de solidarité avec le peuple palestinien, nous ne pouvons que condamner le gouvernement et les politiques de Begin et de Sharon qui ont fait verser tant de sang au Moyen-Orient, sang versé en vain par les peuples palestinien et libanais. Le plan de paix arabe adopté par la conférence au sommet de Fès et le plan de paix du président Reagan constituent des bases sur lesquelles on pourrait construire une paix durable lorsque tous les droits du peuple palestinien seront reconnus. Les Israéliens ne peuvent plus prétendre que les Arabes et les Palestiniens ne sont pas prêts à vivre en paix avec Israël. Les négociations sont la prochaine étape logique, mais elles ne peuvent s'ouvrir tant que les Israéliens ne reconnaissent pas les droits des Palestiniens et l'OLP comme porte-parole du peuple palestinien. Qui oserait contester le soutien populaire et démocratique de l'OLP chez le peuple palestinien, où qu'il soit ?

Vive le peuple palestinien et son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine, dans son propre Etat indépendant, la Palestine.

PALESTINE CONGRESS OF NORTH AMERICA

M. Jawad F. George, Administrateur exécutif

Au nom du Comité exécutif du Palestine Congress of North America, permettez-moi de vous remercier de nous avoir permis de présenter cette déclaration au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous prenons acte avec satisfaction des importants progrès accomplis par le Comité dans la recherche d'une solution à la question palestinienne et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie. Il convient particulièrement de noter que cette réunion se tient aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. La célébration du 29 novembre est particulièrement émouvante cette année, à la suite des récents événements qui se sont déroulés au Liban comme en Palestine même.

Je me présente devant vous comme représentant de la communauté palestinienne vivant en Amérique du Nord. Personnellement, je me présente dans trois contextes :

Premièrement, en tant que Palestinien qui proclame qu'il n'existe qu'un seul représentant du peuple palestinien, et que ce représentant est l'Organisation de libération de la Palestine. Je me présente devant vous comme un Palestinien qui comprend que les objectifs d'Israël sont non seulement d'anihiler les institutions politiques palestiniennes et d'anéantir les droits politiques des Palestiniens, mais en outre de nous anéantir en tant que peuple parce que le monde voit dans la légitimité de notre existence l'illégitimité d'Israël.

Deuxièmement, en tant qu'Américain, je me présente devant vous pour dénoncer les initiatives unilatérales de mon propre gouvernement pour amener la paix au Moyen-Orient. En excluant ipso facto la création d'un Etat palestinien indépendant et en refusant de reconnaître l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, les efforts des Etats-Unis sont entâchés d'un vice fondamental qui leur enlève toute chance de succès.

Troisièmement, Comme citoyen du monde, je me présente devant vous pour demander combien de temps devons-nous encore attendre. Depuis 35 ans, le peuple palestinien vit dans la diaspora. Nous avons vu l'ONU adopter de très nombreuses résolutions. Quand ces résolutions vont-elles enfin être mises en oeuvre ? Nous avons vu un Israël arrogant, expansionniste agir au mépris de chacune des résolutions successives de l'ONU. Ce mépris flagrant d'Israël met en question la crédibilité même des Nations Unies. Il est temps, Monsieur le Président, de passer aux actes. Il est temps de prendre des mesures concrètes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, commençons à construire concrètement la paix. Consacrons-nous à mettre en oeuvre :

- Le droit au retour
- L'autodétermination pour le peuple palestinien
- Un Etat palestinien indépendant en territoire palestinien.

